



Document cadre

---

# La Réduction Inclusive des Risques de Catastrophe

---

Direction des Ressources Techniques  
2017

## Auteurs

Lafrenière Annie  
Walbaum Véronique

## Contributeurs

Bernard Hervé  
Besnier Jérôme  
Calvo Ana  
Dewerse Matthieu  
Galla Carissa  
Gohy Bérange  
Fanello Pierre-Emmanuel  
Leduc Marie  
Lenoir Bérange  
McGeown Julia  
Olchini Davide  
Patri Annie  
Pla Cordero Ricardo  
Retis Chiara  
Riquet Damien  
Rizk Sarah  
Urseau Isabelle  
Varatharajah Harisha

## Comité de lecture

Bourbé Ludovic  
Delecourt Gilles  
Delomier Jean-Pierre  
Gallien Pierre  
Rave Amandine

## Editions

Handicap International  
Direction des Opérations et des Ressources  
Techniques  
Pôle Innovation et Management des  
connaissances

## Traduction

Richardier Benjamin

## Relecture et mise en page

Deygas Stéphanie

## Mise en forme de certains graphiques

Frédéric Dubouchet – IC&K

## Crédits photographiques

Couverture et page 4 : © Benoit Marquet /  
Handicap International (Inde, 2008)  
Page 48 et page 106 : © Brice Blondel /  
Handicap International (Népal, 2012)

## Droits et licences



L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0). Conformément aux termes de la licence Creative Commons - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification -, il est possible de copier, distribuer et transmettre le contenu de l'ouvrage, à des fins non commerciales uniquement, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Paternité - L'ouvrage doit être cité de la manière suivante : **LAFRENIERE Annie ; WALBAUN Véronique. La Réduction Inclusive des Risques de Catastrophe. Lyon : Handicap International, 2017.** Licence : Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0).

Pas d'utilisation commerciale - Cet ouvrage ne peut être utilisé à des fins commerciales.  
Pas de modification - Cet ouvrage ne peut être modifié, transformé ou utilisé pour créer des œuvres dérivées.

# Sommaire

Avant-propos..... 3

## PRINCIPES ET REPÈRES ..... 5

Définitions, intérêt et contexte général..... 7

A. De la catastrophe à une perspective de réduction des risques ..... 7

B. Réduire et gérer le risque : trois étapes .....10

C. Contexte global de la Réduction des Risques de Catastrophe .....15

D. Références internationales .....21

Pourquoi HI intervient-elle dans la RRC ? .....27

A. HI facilite le continuum entre urgence et développement.....29

B. Pourquoi rendre la RRC plus inclusive ? .....33

C. La RRC et les principes d'intervention de HI .....40

Comment HI intervient-elle en matière de RRC ? Principes et étendue de l'intervention.....43

A. Une stratégie fédérale qui prend en compte le risque.....43

B. Double approche de la RIRC .....44

C. Accès aux services et à la RIRC.....46

## MODALITÉS D'INTERVENTION .....49

Projets dédiés à la RIRC.....51

A. La phase de conception et de lancement dans la gestion du cycle de projet de RIRC .....51

B. Les trois modalités d'intervention des projets de HI dédiés à la RIRC .....58

La RIRC en tant qu'approche transversale .....67

A. Prendre en compte les risques : éléments clés d'une programmation pays résiliente dans les zones exposées .....67

B. Intégrer la RRC dans la gestion du cycle de projet .....74

C. La RRC en tant que moyen de promotion d'un continuum/contiguum .....75

## PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 2016-2026 .....105

## ANNEXES .....107

## Avant-propos

Chaque année, des millions de personnes sont touchées dans le monde par des aléas comme la sécheresse, les inondations, l'activité volcanique, les glissements de terrain, les cyclones, les séismes, les tsunamis et les incendies de forêt. La fréquence de ces aléas augmente<sup>1</sup>, leur impact est aggravé par la pauvreté, l'augmentation de la densité des populations, une urbanisation accélérée et incontrôlée, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Les aléas biologiques et humains sont eux aussi en augmentation.

Ces aléas, combinés à divers facteurs de vulnérabilité, peuvent causer des dommages importants lorsque les capacités pour y faire face sont faibles. Parmi les populations touchées, certaines personnes sont disproportionnellement impactées, du fait de facteurs liés à l'âge, au genre ou encore au handicap.

Toutefois, il a été largement démontré que l'impact de ces phénomènes sur les vies et sur les biens, ainsi que les besoins en aide humanitaire qui en découlent, peuvent être atténués par des investissements modestes mais efficaces en termes de Réduction des Risques de Catastrophe (RRC).

En effet, la RRC permet de sauver des vies et de renforcer la résilience des communautés, qui peuvent dès lors mieux anticiper, absorber et se remettre de tous ces chocs. La RRC est également « rentable » : « en moyenne, chaque euro investi dans des activités de RRC permet d'économiser entre quatre et sept euros de dépenses en matière de réponse aux effets des catastrophes naturelles »<sup>2</sup>.

C'est pour cela que Handicap International a fait le choix, depuis 2001 d'investir dans cette thématique afin de soutenir des stratégies qui donnent aux communautés et institutions locales la capacité de se préparer, de réduire l'impact et de répondre à des catastrophes, et à plus long terme de construire leur résilience.

Notre objectif et notre plus-value sont également de faire en sorte que ces stratégies puissent être inclusives, permettant aux groupes les plus à risque, en particulier les personnes handicapées, d'être acteurs/actrices en matière de réduction des risques et de bénéficier d'une protection spécifique.

Dans les thématiques d'intervention de Handicap International, la RRC permet également de manière transversale de créer des passerelles entre le développement et l'urgence humanitaire, rendant les investissements sur le terrain plus pérennes dans une optique de continuité des services et de renforcement de la résilience des populations.

### Gilles Delecourt

Directeur de la Direction des Ressources Techniques  
Fédération Handicap International

---

<sup>1</sup> Voir partie [Contexte global de la Réduction des Risques de Catastrophe](#).

<sup>2</sup> Commission européenne. [FICHE-INFO ECHO : Réduction des risques de catastrophe](#). 2016.



## PRINCIPES ET REPÈRES

<b>Définitions, intérêt et contexte général</b> .....	7
<b>A. De la catastrophe à une perspective de réduction des risques</b> .....	7
Catastrophe .....	7
Aléa, Vulnérabilité et Capacité.....	7
Réduction des Risques de Catastrophe.....	9
<b>B. Réduire et gérer le risque : trois étapes</b> .....	10
Étape de réduction des risques.....	12
Étape d'intervention d'urgence .....	13
Étape de relèvement/reconstruction.....	13
<b>C. Contexte global de la Réduction des Risques de Catastrophe</b> .....	15
Augmentation des risques de catastrophe .....	15
Changement climatique .....	18
<b>D. Références internationales</b> .....	21
Le Cadre d'Action de Sendai 2015-2030 .....	21
Le Sommet Humanitaire Mondial 2016 .....	23
Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 .....	24
Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.....	24
La RRC dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.....	25
La RRC dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant .....	26
La Charte 14 pour les Personnes Âgées dans la RRC .....	26
La RRC et le changement climatique dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) .....	26

**Pourquoi HI intervient-elle dans la RRC ? .....27**

**A. HI facilite le continuum entre urgence et développement .....29**

Impact des catastrophes sur les bénéficiaires et les pays d'intervention de HI .....29

La RRC chez HI : d'une perspective réactive à proactive .....30

HI renforce la résilience.....32

**B. Pourquoi rendre la RRC plus inclusive ? .....33**

Catastrophes et « groupes les plus exposés aux risques » .....33

Rendre la RRC inclusive .....36

Les quatre dimensions de l'inclusion dans la RRC .....38

**C. La RRC et les principes d'intervention de HI .....40**

Intérêt de HI pour les groupes les plus exposés aux risques .....40

Interventions communautaires dans les projets de RRC de HI.....40

Travail de proximité avec les individus, les familles et les communautés.....41

Travailler essentiellement avec des partenaires locaux .....42

Culture de la réduction des risques de HI .....42

**Comment HI intervient-elle en matière de RRC ? Principes et étendue de l'intervention.....43**

**A. Une stratégie fédérale qui prend en compte le risque.....43**

**B. Double approche de la RIRC.....44**

Système et acteurs de la RIRC.....45

Autonomisation des groupes à risque .....46

**C. Accès aux services et à la RIRC.....46**

### A. De la catastrophe à une perspective de réduction des risques

#### Catastrophe

L'évolution d'une « catastrophe » vers la « perspective de réduction des risques de catastrophe » peut être comprise en examinant les définitions suivantes :

- La Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR) définit une **catastrophe** comme une « rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources »<sup>3</sup>.
- L'UNISDR poursuit : « Les catastrophes sont souvent décrites comme le résultat d'une combinaison entre l'exposition à un danger [**aléa**], les conditions de **vulnérabilité** existantes, et l'insuffisance des **capacités** ou des mesures visant à réduire ou à faire face aux éventuelles conséquences négatives. Les catastrophes peuvent inclure mort, blessures, maladies et autres effets négatifs sur le physique, le mental et le bien-être social, ainsi que des dommages à la propriété, la destruction de biens, la perte de services, des bouleversements sociaux et économiques, ainsi que la dégradation de l'environnement »<sup>4</sup>.

#### Aléa, Vulnérabilité et Capacité

Un **aléa** est un « événement physique, phénomène ou activité humaine potentiellement préjudiciable, susceptible de provoquer la mort ou des blessures, des dégâts matériels, des perturbations sociales et économiques ou une détérioration de l'environnement »<sup>5</sup>.

En 2015, le champ de la réduction des risques de catastrophe a été élargi de façon significative pour intégrer aux aléas d'origine naturelle, ceux d'origine anthropique (conflits, terrorisme), ainsi que les aléas environnementaux et technologiques liés<sup>6</sup>.

**Les aléas naturels** sont des phénomènes physiques d'origine naturelle causés par la manifestation rapide ou lente d'événements qui peuvent être géophysiques (séismes,

---

<sup>3</sup> UNISDR. [Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe](#). Nations Unies, 2009

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> UNISDR. [Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030](#). Avant-propos, page 5

glissements de terrain, tsunamis et activité volcanique), hydrologiques (avalanches et inondations), climatologiques (températures extrêmes, sécheresses et incendies), météorologiques (cyclones et tempêtes/vagues) ou biologiques (épidémies de maladies et invasions d’insectes/animaux).

### Les aléas naturels peuvent être classés selon différentes catégories<sup>7</sup>

Aléas naturels	Définitions	Exemples <sup>8</sup>
<b>Géophysique</b>	Un aléa provenant de la terre ferme. Ce terme est interchangeable avec « aléa géologique ».	 Séisme  Activité volcanique
<b>Météorologique</b>	Un aléa causé par un climat et des conditions climatiques extrêmes éphémères, de méso-échelle, d’une durée de quelques minutes à plusieurs jours.	 Température extrême  Tempête
<b>Hydrologique</b>	Un aléa causé par le surgissement, le déplacement et la répartition des eaux douces superficielles et souterraines et des eaux salées.	 Inondations  Glissement de terrain
<b>Climatologique</b>	Un aléa causé par des processus atmosphériques éphémères, de méso-échelle à échelle synoptique, d’une variabilité climatique intra-saisonnière à multi-décennale.	 Sécheresse  Incendie
<b>Biologique</b>	Un aléa causé par l’exposition à des organismes vivants et à leurs substances toxiques (par exemple venin, moisissure) ou aux maladies vectorielles qu’ils peuvent porter. Par exemple des insectes et animaux sauvages venimeux, des plantes toxiques et des moustiques porteurs d’agents pathogènes tels que des parasites, bactéries ou virus (par exemple malaria).	 Épidémie  Invasion d’insectes

<sup>7</sup> Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CRED). [General classification](#)

<sup>8</sup> Icônes issus de : [World: Humanitarian and Country Icons 2012](#)

Les **aléas anthropiques** et les **aléas technologiques** (urgences/conflits complexes, accidents industriels et de transport) sont des phénomènes causés par l'homme qui se produisent dans ou à proximité de foyers d'implantation humaine. Ils peuvent provoquer des dommages environnementaux, des pollutions ou accidents, et ont des conséquences graves dont des famines, déplacements de population, etc. Les aléas peuvent être décrits de manière quantitative sur la base de leur probabilité d'occurrence, leur impact, les données historiques et l'analyse scientifique. Les aléas naturels et anthropiques vont souvent de pair.

→ Voir également l'[Analyse contextuelle](#) dans la partie concernant La phase de conception et de lancement dans la gestion du cycle de projet RIRC.

La **vulnérabilité** aux aléas renvoie aux « caractéristiques et circonstances d'une communauté, système ou bien, l'exposant aux effets néfastes d'un aléa<sup>9</sup> ». Elles peuvent provenir d'une variété de facteurs physiques, socioéconomiques et environnementaux qui, couplés à l'exposition aux aléas et à la capacité à y faire face, influenceront la propension à être impacté négativement par une catastrophe.

Travailler pour la réduction des risques implique aussi de renforcer les capacités. La « **capacité de réaction (coping capacity)** » est « la capacité des personnes, organisations ou systèmes, à utiliser les ressources et compétences disponibles pour faire face à des conditions défavorables, des urgences ou des catastrophes »<sup>10</sup>.

## Réduction des Risques de Catastrophe

La **réduction des risques de catastrophe** (RRC) est à la fois une théorie et une pratique visant à réduire les risques de catastrophe, par des efforts systématiques d'analyse et de gestion de leurs causes, notamment en réduisant l'exposition aux aléas et en atténuant la vulnérabilité des personnes et des biens, par une bonne gestion des terres et de l'environnement et une meilleure préparation aux aléas<sup>11</sup>.

En d'autres termes, la RRC est une approche systématique d'identification, d'évaluation et de réduction des risques et des **vulnérabilités** liés à un **aléa**, et d'augmentation de la **capacité** à faire face à un aléa.

→ Voir dans la section suivante [Étape de réduction des risques](#) : Evaluation des risques / Prévention / Atténuation / Préparation / Alerte précoce.

---

<sup>9</sup> UNISDR. [Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe](#). Nations Unies, 2009

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

L'**équation de réduction des risques** illustre comment ces différents concepts interagissent. Le risque de catastrophe augmente ou diminue selon la fréquence et/ou la gravité des aléas, la vulnérabilité d'un territoire et d'une population donnés et de la capacité de réaction (*coping capacity*).

$$\text{Risque} = \frac{\text{Exposition aux aléas X vulnérabilités}}{\text{Capacité de réaction (coping capacity)}}$$

Enfin, le **risque** est la probabilité de conséquences nocives ou de pertes anticipées (décès, blessures, dommages ou perte de propriété ou des moyens de subsistance, perturbation de l'activité économique ou dégradation de l'environnement) résultant des interactions entre des aléas naturels ou anthropiques, le niveau de vulnérabilité et la capacité de réaction du groupe concerné.

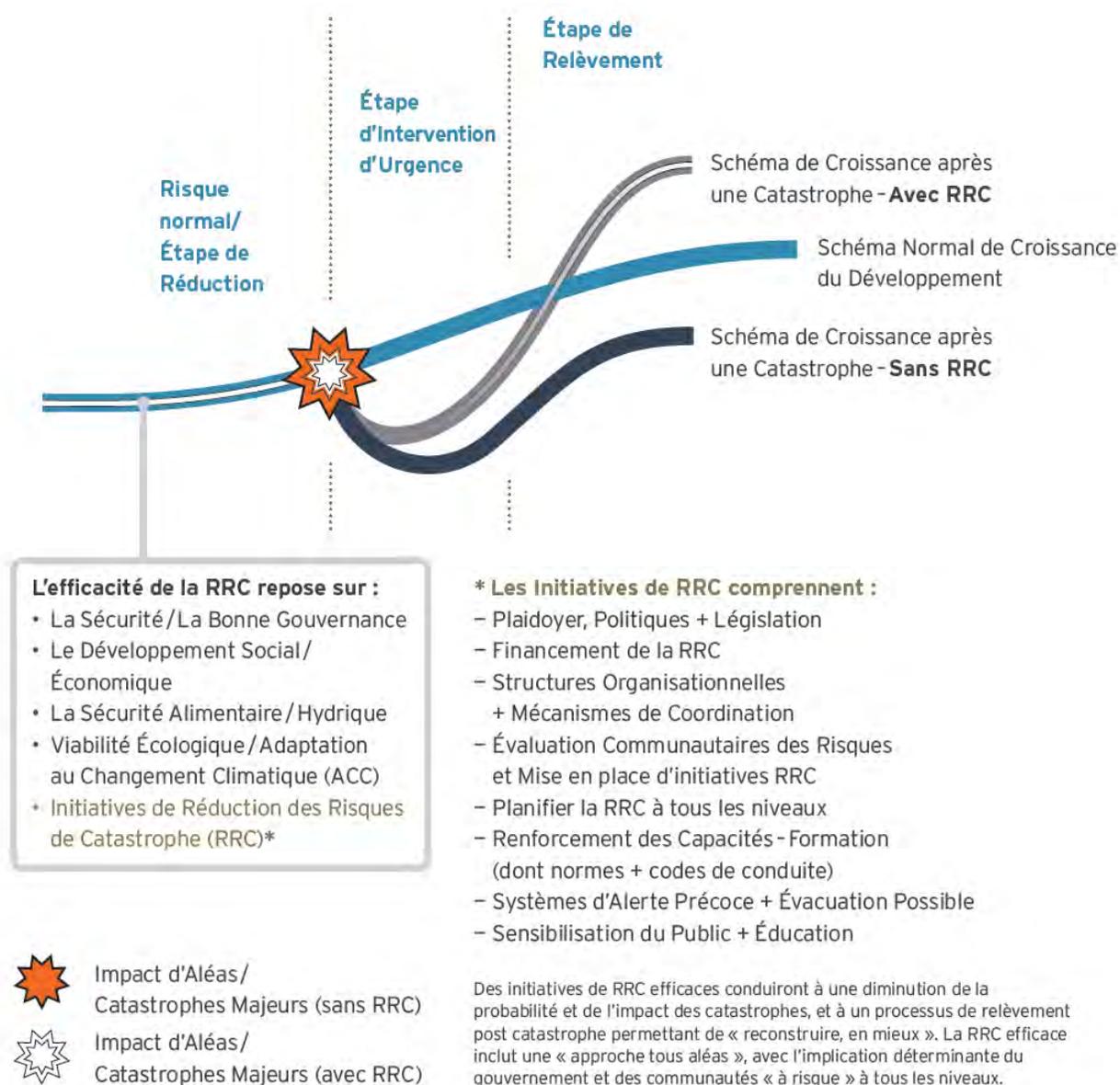
## B. Réduire et gérer le risque : trois étapes

Les aléas peuvent être inévitables, tandis que les catastrophes peuvent être prévenues, et leurs impacts négatifs réduits. En cas de faible vulnérabilité et de fortes capacités des individus, des communautés, de l'environnement, ainsi que des institutions publiques et privées à faire face aux catastrophes, l'impact de l'aléa est amoindri. Il est possible de parvenir à ce résultat en réduisant les vulnérabilités et en augmentant les capacités des individus et des communautés à faire face aux catastrophes.

Le processus d'anticipation et de réduction des risques s'appelle **réduction des risques de catastrophe (RRC)**.

Le schéma ci-dessous illustre comment la RRC peut être mise en œuvre avant, pendant et après une catastrophe, ainsi que l'impact sur son déroulement.

## Une réduction des risques de catastrophe efficace<sup>12</sup>



<sup>12</sup> Adapté de : Chris Piper/ TorqAid. [The Effective Disaster Risk Reduction Diagram](#). 2010

## Étape de réduction des risques

Ce processus est une étape clé de la résilience des personnes et des communautés afin de faire face aux risques qui les impactent négativement, avant qu'une catastrophe ne frappe. Les composantes principales de cette étape sont :

- **Évaluation des risques** : Processus de diagnostic visant à identifier la nature et l'étendue des risques par l'analyse des aléas potentiels et l'évaluation des vulnérabilités qui, combinés, peuvent avoir un impact négatif sur une communauté et l'environnement dont elle dépend. Cette mesure inclut la méthodologie et les outils de l'Évaluation de la Vulnérabilité et des Capacités (EVC).
- **Prévention** : Ce concept exprime l'intention d'éviter complètement les potentiels effets négatifs par des mesures prises en amont. Exemples : construction de barrages ou de digues afin d'éliminer un risque d'inondation ; régulation de l'occupation des sols pour interdire l'habitation des zones à haut risque ; conception antisismique pour assurer la préservation et le fonctionnement des infrastructures critiques en cas de séisme. Il comprend également une sensibilisation aux risques.
- **Atténuation** : Mesures structurelles et non structurelles de limitation des effets néfastes des aléas naturels, des dégâts environnementaux et des aléas anthropiques et technologiques. Exemples de mesures structurelles : travaux d'ingénierie et constructions résistantes aux aléas ; exemples de mesures non structurelles : sensibilisation, éducation au risque, développement des connaissances, politiques d'occupation des sols et de gestion des ressources, pratiques de gestion des infrastructures.
- **Préparation** : Activités menées en amont d'une catastrophe, dans le contexte de la RRC et basées sur une bonne analyse des risques. Elles comprennent le développement/l'amélioration de stratégies, de politiques, de structures institutionnelles, des capacités d'alerte et de prévision, ou de plans de préparation globale, définissant les mesures visant à aider les communautés et acteurs à risque et à protéger leurs vies et leurs biens, en étant conscients des aléas et en prenant des mesures en cas de menace imminente ou de catastrophe.
- **Alerte précoce** (appartient aux activités de préparation) : Capacités et outils adaptés nécessaires à la production et à la propagation rapide d'une information d'alerte compréhensible, pour permettre aux individus, communautés et organisations menacés par un aléa de se préparer et d'agir de façon appropriée et dans des délais suffisants pour réduire la probabilité de dommages ou de pertes<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> UNISDR. [Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe](#). Nations Unies, 2009

## Étape d'intervention d'urgence

L'offre de services d'urgence et d'assistance publique pendant ou immédiatement après une catastrophe, destinée à sauver des vies, réduit les impacts sanitaires et assure la sécurité publique et les besoins de base des populations affectées<sup>14</sup>. Ces deux premiers éléments peuvent aussi être anticipés dans la phase de réduction des risques :

- **Recherche, sauvetage et évacuation** : Fournir un soutien adéquat à l'évacuation massive des zones menacées, ainsi que les services de recherche et de sauvetage adaptés à l'aide des individus qui n'ont pas pu être évacués, et qui sont blessés ou prisonniers de la zone de catastrophe.
- **Évaluation rapide** : Elle consiste à évaluer la situation et les besoins dans la phase critique – immédiatement après une catastrophe – afin de déterminer le type d'aide requise pour une intervention immédiate.
- **Aide immédiate** : Apporter une aide pendant ou immédiatement après une catastrophe.

## Étape de relèvement/reconstruction

Deux des éléments majeurs de cette phase sont le relèvement et la restauration/reconstruction :

- **Relèvement** : Il s'agit d'un processus multidimensionnel guidé par des principes de développement. Il vise à créer des processus de relèvement post crise qui soient pérennes, nationaux et résilients. Le **relèvement précoce** intègre la restauration des services de base, activités économiques, abris, de la gouvernance, de la sécurité et de l'état de droit, de l'environnement et des aspects sociaux – notamment le retour des populations déplacées. Il assure la sécurité humaine et répond aux risques sous-jacents qui ont contribué à la crise.
- **Restauration et reconstruction**<sup>15</sup> : Restaurer (et améliorer lorsque c'est approprié) les infrastructures, moyens de subsistance et conditions de vie des populations affectées par une catastrophe ; comprend les efforts de réduction des facteurs de risque de catastrophe. La phase de restauration et de reconstruction commence dès la fin de la phase d'urgence.

---

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

Il est vital que les stratégies de réduction des risques soient incluses dans cette phase, avec des reconstructions visant à « **reconstruire en mieux/de façon plus sûre** » (*Build Back Better/Safer*). Le fait que la reconstruction est une opportunité de mieux reconstruire fait consensus. Si la reconstruction « en mieux » a été définie de nombreuses manières, au cœur de la notion il y a l'idée de la restauration des communautés et des biens productifs, afin de les rendre moins vulnérables aux catastrophes et de renforcer leur résilience<sup>16</sup>.

Comme expliqué dans l'illustration de la RRC et dans les trois étapes présentées ci-dessus, les risques doivent être gérés tout au long du processus et intégrés aux projets d'urgence et de développement.

Bien qu'on la confonde souvent avec la RRC, la **Gestion des Risques de Catastrophe (GRC)** peut se concevoir comme la mise en œuvre de la RRC<sup>17</sup>, puisqu'elle décrit les actions visant à atteindre l'objectif de réduction des risques.

La GRC est définie par l'UNISDR comme le « processus systématique d'utilisation des directives et organisations administratives, et des compétences et capacités opérationnelles pour mettre en œuvre des stratégies, politiques et capacités de réaction améliorées dans le but de diminuer les impacts négatifs des aléas et la possibilité de catastrophe »<sup>18</sup>.

La gestion des risques peut être présentée comme un diagramme linéaire ou un cycle, comme ci-dessous, mais il faut garder à l'esprit que la gestion des risques de catastrophe ne commence pas avec la catastrophe.

---

<sup>16</sup> [Reconstructing after disasters: Build back better](#). Concept note, UN World Conference on Disaster Risk Reduction, Japon, 2015

<sup>17</sup> Prevention Web. [Disaster risk reduction & disaster risk management](#)

<sup>18</sup> UNISDR. [Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe](#). Nations Unies, 2009

## Cycle de gestion des risques de catastrophe<sup>19</sup>



### C. Contexte global de la Réduction des Risques de Catastrophe

#### Augmentation des risques de catastrophe

Les risques augmentent du fait de vulnérabilités accrues et d'une capacité de réaction réduite. « La souffrance humaine liée aux conflits et aux catastrophes a atteint des niveaux alarmants. Près de 60 millions de personnes, pour moitié des enfants, ont été contraintes d'abandonner leur foyer en raison des conflits ou de la violence. Par ailleurs, on assiste à une escalade du coût humain et économique des catastrophes naturelles. Ces vingt dernières années, 218 millions d'individus par an ont été touchés par des catastrophes, à un coût annuel pour l'économie mondiale qui dépasse désormais 300 milliards de dollars »<sup>20</sup>.

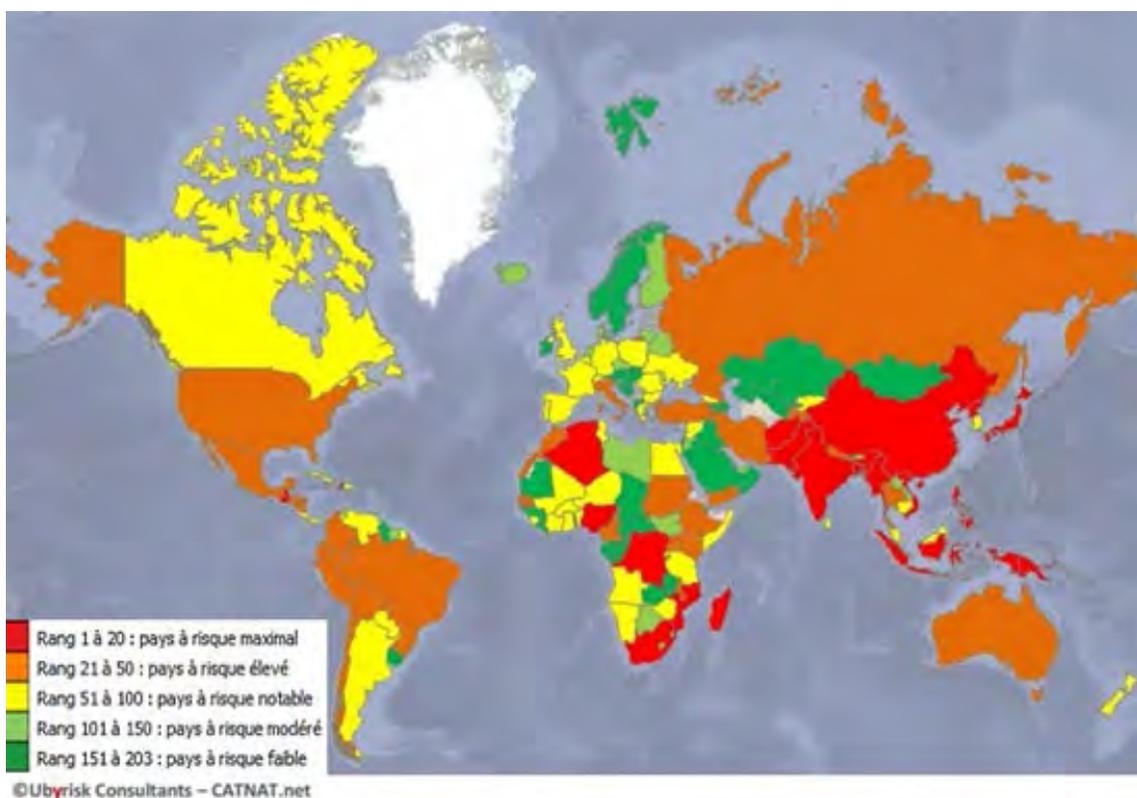
<sup>19</sup> ACF international. [Surveillance de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence : Un guide pratique pour les travailleurs de terrain](#). 2011

<sup>20</sup> Sommet Humanitaire Mondial. [Rétablir l'humanité : Appels mondiaux à l'action – Synthèse du processus de consultation en vue du Sommet humanitaire mondial](#), 2016, page viii

Selon un rapport commun de l'UNISDR et du CRED, sur la période 1995-2015, les catastrophes liées au climat sont devenues de plus en plus fréquentes, pour un coût humain de plus de 600 000 vies en vingt ans<sup>21</sup>.

Les catastrophes vont sans doute devenir plus fréquentes. En effet, le changement climatique augmente l'intensité et la tendance à la hausse du nombre d'événements climatiques ; la croissance de la population, surtout dans les zones urbaines, est également un élément important. En outre, les catastrophes augmentent aussi à cause de la hausse de la vulnérabilité humaine (urbanisation, pauvreté, taux d'analphabétisme, etc.). La grande majorité de ces décès (89%) a lieu dans des pays à faibles revenus, et le coût économique de ces événements est estimé à 1,9 Mrds \$ (1,8 Mrds €). « Les inondations à elles seules représentent 47% des catastrophes liées au climat (1995-2015), affectant 2,3 milliards de personnes dont une majorité (95%) vit en Asie. Bien que moins fréquentes que les inondations, les tempêtes sont les catastrophes liées au climat les plus meurtrières, avec plus de 242 000 victimes »<sup>22</sup>.

### Cartographie des risques de catastrophe naturelle par pays<sup>23</sup>



<sup>21</sup> CRED : Center for Research on Epidemiology of Disasters (Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Catastrophes)

<sup>22</sup> CRED. [The Human Cost of Weather related disasters 1995-2015](#)

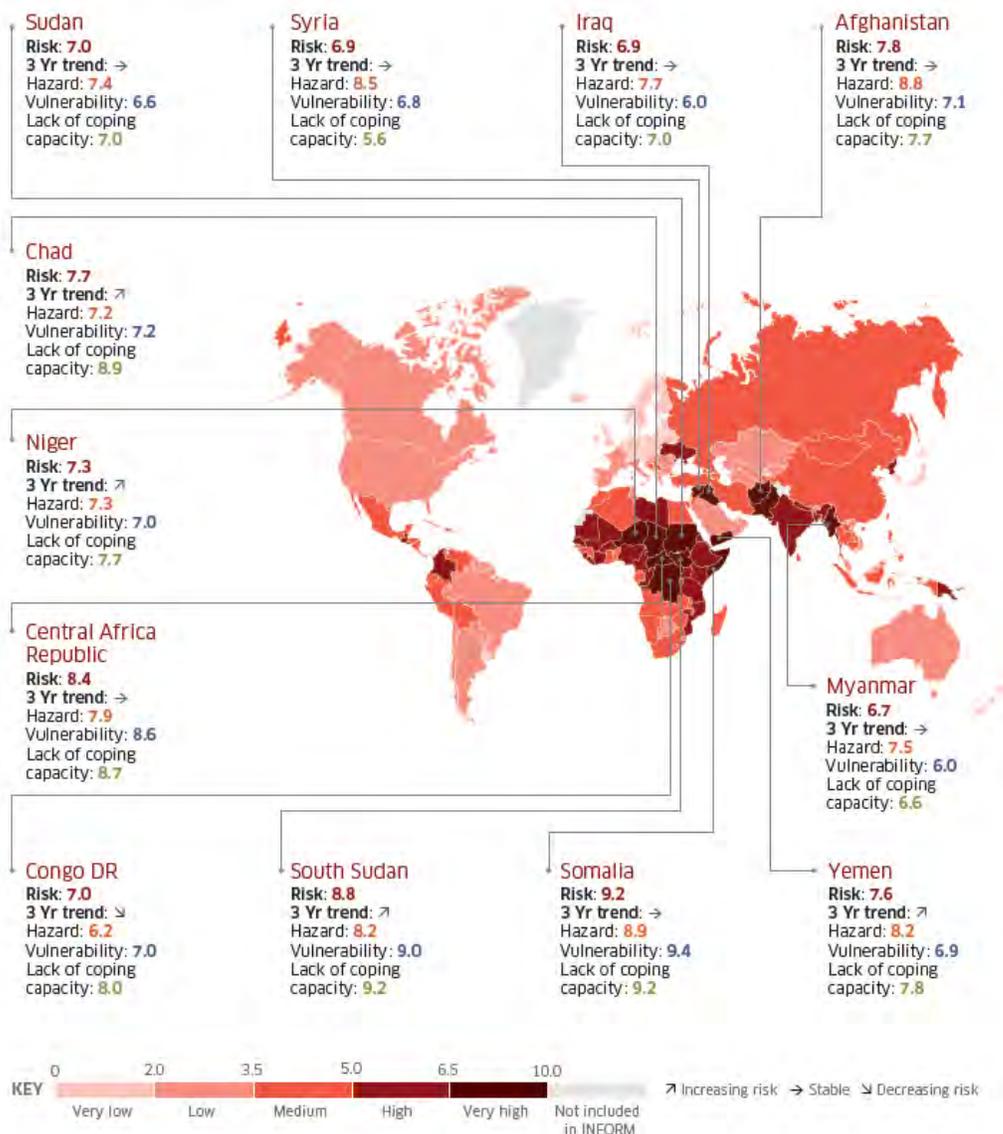
<sup>23</sup> Source : Observatoire permanent des catastrophes naturelles et des risques naturels : <https://www.catnat.net/>

Bien que l'Asie soit la zone la plus touchée par les aléas naturels, l'Afrique est la plus gravement affectée par les aléas anthropiques et biologiques. La plupart des programmes RRC de HI sont localisés dans les pays à haut niveau de risque. Par ailleurs, les 60 pays d'intervention de HI sont des « zones à risque ». C'est pourquoi la RRC, en tant qu'approche transversale, est essentielle.

→ Voir [La RIRC en tant qu'approche transversale](#) dans la partie Modalités d'intervention.

## Risques de crise humanitaire et de catastrophe<sup>24</sup>

INFORM 2017 RISK INDEX



<sup>24</sup> INFORM, 2017 : <http://www.inform-index.org/Results/Global>

**Légende commune à tous les pays :** Risque / Tendence à 3 ans / Aléa / Vulnérabilité / Manque de Capacité de Réaction - **Légende du bas :** Concernant les clés de lecture : Très faible / Faible / Moyen / Haut / Très haut / Non inclus dans INFORM - Concernant la fluctuation : Augmentation des risques / Stable / Diminution des risques.

Cette carte donne des informations détaillées sur les douze pays qui ont le plus haut niveau de risque, ainsi que les tendances de ces trois dernières années. L'indice de risque global INFORM identifie les pays menacés par des crises humanitaires et des catastrophes qui pourraient surpasser leurs capacités nationales de réponse. Il comporte trois dimensions : aléas et exposition, vulnérabilité, manque de capacité de réaction.

## Changement climatique



### Réchauffement climatique

La température mondiale moyenne actuelle est supérieure de 0,85°C à celle de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Les trois dernières décennies ont toutes été plus chaudes que n'importe quelle décennie après 1850 (début des relevés).

Les plus éminents climatologues mondiaux pensent que les activités humaines sont très certainement la cause du réchauffement observé depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle.

Une augmentation de 2°C par rapport à la température de l'époque préindustrielle est considérée par les scientifiques comme le seuil au-delà duquel le risque de changements dangereux et potentiellement catastrophiques de l'environnement mondial augmente très fortement. C'est pour cela que la communauté internationale a reconnu le besoin de maintenir le réchauffement en dessous de 2°C<sup>25</sup>.

**Pour plus d'informations :** <http://www.unep.org/climatechange/>

90% des catastrophes majeures recensées et causées par des aléas naturels entre 1995 et 2015, étaient liées à des phénomènes climatiques et météorologiques : inondations, tempêtes, vagues de chaleur et sécheresses<sup>26</sup>.

Le changement climatique est lié à l'effet de serre (gaz à effet de serre). Parmi ses principales conséquences durant ces dernières années, on a observé l'élévation du niveau de la mer, l'érosion des côtes, l'augmentation des températures moyennes, de plus longues périodes de fortes précipitations et de sécheresses, mais aussi des conséquences sur la vulnérabilité des populations, etc. Ces conséquences vont augmenter les risques de catastrophe et doivent, donc, être prises en compte dans la GRC.

---

<sup>25</sup> COP 21, Paris, décembre 2015

<sup>26</sup> CRED. [The Human Cost of Weather related disasters 1995-2015](#)

« On entend par changements climatiques des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l’atmosphère mondiale et qui viennent s’ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables »<sup>27</sup>.

Il y a deux concepts importants liés au changement climatique : **l’atténuation<sup>28</sup> du changement climatique et l’adaptation au changement climatique.**

Le Groupe intergouvernemental d’experts sur l’évolution du climat (GIEC<sup>29</sup>) définit **l’atténuation** comme : « Une intervention anthropique visant à réduire les sources ou à améliorer les puits de gaz à effet de serre ». En d’autres termes, **l’atténuation du changement climatique** renvoie à toute action visant à réduire ou éliminer de façon permanente les risques et aléas à long terme liés au changement climatique, pour la vie et la propriété humaines.

Le GIEC définit **l’adaptation au changement climatique** comme « l’ajustement des systèmes naturels ou humains à un environnement changeant ou nouveau. L’adaptation au changement climatique renvoie à un ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou prévus et à leurs effets, modérant les dommages ou exploitant les opportunités de bénéfice. Plusieurs types d’adaptation peuvent être distingués, dont l’adaptation anticipative et réactive, l’adaptation privée et publique, et l’adaptation autonome et planifiée ». En d’autres termes, l’adaptation climatique renvoie à la capacité d’un système à s’ajuster au changement climatique (notamment à la variabilité climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes), à en modérer les dégâts potentiels et à faire face à ses conséquences ainsi qu’à en saisir les opportunités liées.

Pour examiner la manière dont le changement climatique influence ou non les risques de catastrophe, il faut prendre en compte les **aléas** et les **vulnérabilités**. En effet, le changement climatique change la nature du risque de catastrophe ; non seulement à cause des risques liés au climat et à l’augmentation des températures et du niveau de la mer, mais aussi à cause de l’augmentation des vulnérabilités sociétales – notamment à cause de tensions liées à l’eau, à l’agriculture, aux écosystèmes, à la croissance urbaine et à la dégradation de l’environnement.

---

<sup>27</sup> [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#). 1992, page 4

<sup>28</sup> Veuillez noter qu’ici « atténuation » n’a pas le même sens que dans le secteur de la RRC

<sup>29</sup> Le Groupe d’Experts Intergouvernemental sur l’Évolution du Climat (GIEC) est l’autorité internationale en matière de changement climatique. Il a été établi par le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et l’Organisation Météorologique Mondiale (OMM) en 1988 afin d’apporter au monde un aperçu scientifique clair de l’état des connaissances sur le changement climatique et sur ses impacts environnementaux et socioéconomiques potentiels.

## Croisement entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes<sup>30</sup>



Comme le montre le graphique ci-dessus, la RRC et l'ACC (Adaptation au Changement Climatique) partagent certains aspects puisqu'elles :

- Sont des questions de développement et partagent le même objectif final : développer des sociétés, communautés et foyers durables et résilients.
- Font face à des complexités et à des défis similaires et reposent sur les mêmes politiques et mesures.
- Concernent tous types de secteurs.
- Concernent des besoins réciproques : la RRC est une option « gagnant-gagnant » d'adaptation au changement climatique ; c'est un outil de sélection des stratégies d'adaptation qui permet des gains rapides, favorisant une adaptation rapide et à coûts réduits.
- Contribuent grandement à la réduction des risques et de la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et technologiques.

La communauté internationale se dirige vers une approche intégrée de la RRC et de l'ACC. D'un point de vue pratique, la RRC et l'ACC peuvent être rassemblées dans une approche multisectorielle.

<sup>30</sup> Adapté de : FICR. [Guide de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique](#). 2013, page 8

## »< Exemples sectoriels d'intégration améliorée des pratiques de RRC et d'ACC

- **Eau** : construction de systèmes de collecte des eaux de pluie et d'adduction prenant en compte les risques de sécheresse et d'inondation.
- **Sécurité alimentaire/moyens de subsistance** : éducation des populations à la diversification des cultures et des sources de revenus, afin de garantir leur accès à la nourriture en cas de catastrophe.
- **Agriculture** : promotion des pratiques agro-écologiques qui atténuent le changement climatique et contribuent à l'adaptation des personnes.
- **Information climatique** : mise en place de systèmes d'alerte hydrométéorologiques, épidémiologiques et relatifs à la production alimentaire.
- **Préparation aux catastrophes** : création de comités de gestion des risques, de soutien aux plans de contingence et à la mise en place d'exercices d'urgence.
- **Santé** : former les agents de santé à la veille épidémiologique dans un contexte de risques sanitaires accrus (malaria, dengue, diarrhées, choléra, etc.).
- **Éducation** : soutien de l'intégration de la RRC et de l'ACC dans les cursus scolaires.
- **Environnement** : reforestation et développement des mangroves pour prévenir les inondations et les glissements de terrain, permettre le stockage du carbone.
- **Énergie** : promotion de l'amélioration des cuisinières afin de prévenir la surexploitation des ressources forestières.
- **Communautés urbaines** : promotion du développement de bâtiments paracycloniques, de la planification et de la régulation urbaines.

## D. Références internationales

### Le Cadre d'Action de Sendai 2015-2030

Puisque les aléas et les impacts des événements extrêmes deviennent plus fréquents et intenses – avec des conséquences dévastatrices pour les personnes et les communautés – la communauté internationale a adopté un texte en 1994 à la **Conférence de Yokohama** et, en 2005, un plan international de protection du monde face aux aléas naturels : le **Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015**<sup>31</sup>. Ce cadre visait à mobiliser l'ensemble des individus et communautés

---

<sup>31</sup> CAH : [Le Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015](#)

pour la réduction des pertes humaines, des revers socioéconomiques et des dommages environnementaux causés par les aléas naturels.

Le Cadre d'Action de Hyogo (CAH), adopté par 168 pays, fixe l'objectif de « renforcer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes » sur 10 ans. Dans de nombreux pays, il a soutenu un travail pour des approches de gestion des risques de catastrophe plus systématiques, ainsi qu'un renforcement des stratégies nationales de gestion des catastrophes et des systèmes d'alerte précoce. Cependant, l'évaluation de sa mise en œuvre par l'UNISDR coïncide avec les conclusions des organisations de la société civile mettant en avant d'importantes faiblesses.

L'un des secteurs ayant le moins progressé au cours des dix dernières années est la création d'un véritable changement à l'échelle locale, ainsi que l'inclusion des « groupes les plus exposés aux risques » dans les politiques et les pratiques de la RRC. La mise en œuvre du CAH comporte une autre faiblesse majeure : l'échec de l'inclusion de la RRC au secteur du développement, ainsi qu'à créer une prévalence de ce cadre stratégique en dehors du secteur humanitaire.

Aujourd'hui, le **Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe**<sup>32</sup> a pris le relais sur le CAH et va beaucoup plus loin. Le Cadre de Sendai met notamment moins l'accent sur la gestion post catastrophe, et plus sur le lien entre la RRC, la planification du développement à long terme et l'action contre les risques sous-jacents (reconnue comme faiblesse majeure du CAH). Le Cadre de Sendai pour la RRC définit 4 priorités d'action et 7 objectifs.

Le document – grâce au plaidoyer effectué par HI et d'autres parties prenantes pour les personnes handicapées – identifie clairement ces dernières et les OPH comme acteurs de la RRC. Le Cadre de Sendai cite les personnes handicapées, l'inclusion et l'accessibilité pas moins de huit fois<sup>33</sup>. En incluant les personnes handicapées, le Cadre de Sendai légitime les programmes et actions de RRC mises en place à l'échelle nationale par HI, et reconnaît officiellement l'importance d'œuvrer pour un monde plus inclusif afin de sauver des vies humaines. La conception universelle, l'accessibilité, l'information libre et accessible sont toutes reconnues comme des composantes clés de la RRC : ce langage est pertinent car il rend le cadre inclusif et nous donne l'opportunité d'encourager nos partenaires RRC ainsi que tous les praticiens, à travailler en étroite collaboration avec les personnes handicapées et leurs représentants.

---

<sup>32</sup> UNISDR. [Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030](#)

<sup>33</sup> Voir [Boîte à outils RIRC](#) : Briefing Cadre de Sendai

## Le Sommet Humanitaire Mondial 2016

Le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon a convoqué le premier sommet humanitaire mondial de l'histoire, qui s'est tenu à Istanbul les 23 et 24 mai 2016. Le sommet a été déterminant, en ce qu'il a proposé une vision nouvelle de la réponse aux besoins des millions de personnes touchées par des conflits ou des catastrophes<sup>34</sup>.

Les engagements pris joueront aussi un rôle critique – pour les personnes les plus vulnérables dont les personnes handicapées – dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la RRC, du Programme d'Action d'Addis-Abeba<sup>35</sup> et de l'Accord de Paris sur le climat.

Les engagements suivants devraient fortement encourager les objectifs de la RRC :

- Le **Partenariat mondial pour la préparation aux catastrophes**<sup>36</sup>, initié par les ministres des finances du Groupe des Vingt Vulnérables (V20), l'ONU et la Banque Mondiale pour aider une première sélection de 20 pays parmi les plus exposés aux risques, à atteindre un niveau minimum de préparation à de futurs chocs à l'horizon 2020.
- La **Coalition d'un Milliard pour la Résilience**<sup>37</sup> aura pour but de renforcer la sûreté, la santé et le bien-être des personnes vulnérables en tout lieu ; elle mobilisera un milliard de personnes pour un meilleur soutien de la résilience communautaire sur les dix années à venir. Certains pays ont aussi appelé à une plus grande attention accordée aux aspects sécuritaires du changement climatique ; plusieurs pays ont proposé qu'un représentant spécial soit désigné pour cette mission.
- Les **Etats membres** se sont engagés à améliorer les pratiques de collecte de données, d'analyse et d'alerte précoce, notamment par l'établissement d'une plateforme mondiale sur les risques. Le Secrétaire général s'est engagé à intégrer les risques dans tous les plans et programmes de l'ONU.
- L'**initiative Connecting Business**<sup>38</sup> a été lancée pour mieux connecter les compétences et les ressources du secteur privé (avant, pendant et après les urgences) et pour rassembler onze réseaux nationaux du secteur privé représentant des centaines de sociétés dans le monde, avec un large soutien d'acteurs multiples. L'industrie des télécommunications a créé des chartes qui augmenteront significativement la connectivité des personnes affectées.

---

<sup>34</sup> ONU, [Sommet Humanitaire Mondial 2016](#)

<sup>35</sup> [Third International Conference on Financing for Development](#), Addis-Abeba, 2015

<sup>36</sup> V20: Vulnerable Twenty Group of Ministers of Finance. [Global Preparedness Partnership](#)

<sup>37</sup> IFRC. [The One Billion Coalition for Resilience](#)

<sup>38</sup> CBI. [The Connecting Business Initiative](#)

- Les **bailleurs** et les **partenaires humanitaires** ont annoncé un grand compromis qui aidera à rediriger plus de ressources vers les bénéficiaires, grâce à des économies d'efficacité progressives d'1 Mrd € sur les cinq prochaines années.
- Le sommet a permis d'adopter l'engagement significatif de **dépasser le clivage urgence-développement**, tout en soulignant l'importance de respecter les principes et l'espace humanitaires. Reconnaissant le besoin de changement, un engagement historique pour une « nouvelle manière de travailler en collaboration » a été signé par le Secrétaire général et huit agences de l'ONU, et appuyé par la Banque Mondiale et l'OIM.

L'une des avancées majeures au regard du mandat de HI, est l'engagement à « **n'exclure personne, en particulier les groupes les plus exposés aux risques et les personnes handicapées** ». Ces engagements renforceront la capacité de l'ONU à répondre aux besoins, réduire les vulnérabilités et mieux gérer les risques en travaillant ensemble vers des solutions collectives, inscrites dans des cadres pluriannuels et basées sur des avantages comparatifs dans chaque contexte.

## Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Un plaidoyer a été mené pour assurer la cohérence et le renforcement mutuel entre la RRC et le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>39</sup>. La cohérence et la complémentarité peuvent être retrouvées de plusieurs manières, dont la reconnaissance politique du Cadre de Sendai et de l'importance de la RRC dans les instruments et les accords internationaux, mais aussi par des indicateurs et des mécanismes de *reporting* communs, des mentions spécifiques à l'inclusion et au handicap, et enfin des initiatives et partenariats (par exemple, les systèmes d'alerte précoce, les mesures d'assurance, la gestion des écosystèmes) qui poursuivent la mise en œuvre des objectifs du programme de développement post 2015<sup>40</sup>.

## Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Au niveau international, des liens existent entre la RRC et l'ACC, bien qu'elles soient gouvernées par des conventions internationales distinctes. La réponse politique internationale au changement climatique a commencé au Sommet de la Terre à Rio en 1992. La « Convention de

<sup>39</sup> United Nations [Sustainable Development Knowledge Platform](#) and [The Global goals for Sustainable Development](#)

<sup>40</sup> Concernant la recherche intégrée sur les risques de catastrophes, voir : IRDR & ICSU. [Issue Brief: Disaster Risk Reduction and Sustainable Development](#). 2014

Rio » comprenait l'adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Cette convention a créé un cadre d'action visant à stabiliser la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre, pour éviter « de dangereuses interférences anthropiques avec le système climatique ».

La CCNUCC – entrée en vigueur le 21 mars 1994 – est désormais quasi universelle avec 195 Etats parties. Le dernier accord en date – la **Cop 21 de Paris** – comporte dans son préambule une référence claire au lien entre les objectifs internationaux 2015 : « transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 13 (« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »), l'adoption du Programme d'Action d'Addis-Abeba lors de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et l'adoption du Cadre de Sendai pour la RRC<sup>41</sup> ».

D'un point de vue pratique, la RRC et l'ACC peuvent être connectées au sein d'une approche multisectorielle. L'investissement dans la RRC peut jouer un rôle important pour soutenir les communautés dans leur adaptation au changement climatique. Alors que les impacts du changement climatique sont de plus en plus ressentis, des ressources financières et techniques supplémentaires seront nécessaires pour accompagner les personnes vulnérables dans leur adaptation aux impacts négatifs.

## La RRC dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Cette convention<sup>42</sup> promeut, protège et assure la jouissance pleine et égale de tous les droits humains pour les personnes handicapées. Elle couvre de nombreux aspects essentiels dont la RRC, aux articles 11 et 32<sup>43</sup>. La récente Déclaration de Dhaka sur le handicap et la GRC<sup>44</sup>, adoptée en décembre 2015, reconnaît également « L'importance d'allier Gestion Inclusive des Risques de Catastrophe (GIRC) et Objectifs de Développement Durable (ODD) pour comprendre que l'inclusion produit de la résilience pour la société tout entière, protège les gains de développement et minimise les pertes dues aux catastrophes ».

---

<sup>41</sup> United Nations. [Framework Convention on Climate Change](#). Paris Agreement, 2015 (Convention-cadre sur les changements climatiques - Accord de Paris)

<sup>42</sup> [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#)

<sup>43</sup> Voir [Boîte à outils RIRC](#) : Article détaillé de la CDPH

<sup>44</sup> United Nations. [Dhaka Conference: Disability and Disaster Risk Management](#)

## La RRC dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant<sup>45</sup> est un traité sur les droits de l'homme définissant les droits civiques, politiques, économiques, sociaux, sanitaires et culturels des enfants. La convention définit un enfant comme un être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt selon la législation nationale. Les nations qui ratifient cette convention y sont soumises par le droit international. Son respect est contrôlé par le Comité des Droits de l'Enfant, composé de membres de plusieurs pays dans le monde.

L'article 6 en particulier est lié à la RRC et à la manière de protéger les enfants en cas de catastrophe : « La vie, la survie et le développement. Tout enfant a un droit inhérent à la vie, et l'Etat a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant ».

## La Charte 14 pour les Personnes Âgées dans la RRC

Cette Charte met l'accent sur l'adoption de trois principes clés pour une approche inclusive de la RRC. Elle appelle à un engagement accru des gouvernements, des bailleurs et des organisations, pour qu'ils agissent face aux manquements des politiques, stratégies et pratiques de la RRC (qui répondent de manière insuffisante aux risques de catastrophe affectant les personnes âgées). Ils doivent reconnaître et satisfaire les droits des personnes âgées, et augmenter leurs capacités et leurs contributions. Cette charte a été développée en collaboration avec des gouvernements, des ONG, des experts de la RRC et du vieillissement démographique, et des personnes âgées<sup>46</sup>.

## La RRC et le changement climatique dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

La CEDAW<sup>47</sup> rédige en ce moment une **recommandation générale** sur les aspects de la RRC relatifs au genre, dans un contexte de changement climatique. En effet, il est largement reconnu que la majorité des catastrophes affecte les femmes de façon disproportionnée.

---

<sup>45</sup> [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#)

<sup>46</sup> UNISDR. [Charter 14 for Older People in Disaster Risk Reduction](#)

<sup>47</sup> The [Committee on the Elimination of Discrimination against Women](#)

## Pourquoi HI intervient-elle dans la RRC ?

La première réponse à cette question se trouve dans le **mandat de HI**<sup>48</sup>, et est liée à l'objectif général de RRC (« Renforcer la résilience des sociétés, des communautés et des foyers »). En d'autres termes, à travers la RRC, HI s'attaque à la pauvreté et aux catastrophes (avant, pendant et après un aléa). HI contribue aussi à l'amélioration des conditions de vie sur le long terme et la promotion des besoins humains fondamentaux et de certaines questions liées à l'inclusion (non-discrimination). Enfin, les principes d'intervention de la RRC correspondent parfaitement à la mission et aux principes d'intervention de HI.



### Contexte historique des interventions de HI en matière de Réduction Inclusive des Risques de Catastrophe (RIRC)

HI pratique la RRC depuis **quinze ans**. Ses interventions ont commencé au Nicaragua en 2001, puis se sont étendues et développées au milieu des années 2000 en Asie ; elles sont aujourd'hui déployées en Afrique, en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Au fil des ans, HI a appris de ses expériences, utilisant différentes procédures opérationnelles qui ont toutes contribué à renforcer son approche inclusive de la RRC :

- Au départ, l'accent a été mis sur l'inclusion du handicap dans la RRC. **HI a ainsi soutenu la RIRC en formant et en encadrant certains acteurs de la RRC**, pour la plupart des ONGI. Via la formation et le soutien à l'accessibilité physique (maisons, abris, etc.) et la réhabilitation des camps mobiles (distribution d'aides à la mobilité, etc.), l'organisation a progressivement renforcé sa compréhension de l'impact des catastrophes naturelles sur les personnes handicapées, et leur accès aux processus RRC.
- HI est ainsi devenue un **praticien de la RIRC**, mettant directement en place des projets de RIRC, tout en renforçant les capacités d'inclusion des acteurs de la RRC :
  - HI a commencé par des projets de RIRC à base communautaire, puis a évolué vers les échelles nationale et régionale.
  - Des projets RRC sectoriels spécifiques – renforçant la résilience en matière de santé, d'activité économique et d'éducation – ont également été développés.

---

<sup>48</sup> « Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux » : mandat de HI, approuvé par le Conseil d'administration fédéral en novembre 2009.

- Les groupes cibles ont aussi varié en fonction du contexte : depuis l'inclusion du handicap dans la RRC jusqu'à la RIRC, HI a travaillé auprès de divers « groupes à risque » basés sur le genre, l'âge et le handicap.
- HI construit son expérience dans des contextes différents, avec des aléas à progression rapide ou lente, dans des zones urbaines ou rurales, etc.
- HI développe par ailleurs son expertise dans l'articulation de la résilience liée à la RRC et à l'ACC.
- En plus d'un plaidoyer aux niveaux local, national et plus tard à l'échelle régionale, **HI s'est impliquée dans un plaidoyer international sur la RIRC**. En 2012/2013, HI a co-fondé *Disability Inclusive Disaster Risk Reduction Network (DIDRRN)*<sup>49</sup>. L'association a également participé aux révisions du CAH et au développement du Cadre de Sendai. HI fait aussi partie d'un réseau d'ONG françaises pour la RRC – pour un plaidoyer au niveau français – et du réseau VOICE, pour un plaidoyer RRC au niveau européen.
- La RRC est de plus en plus reconnue comme un facteur clé de résilience des programmes de HI. Bien que tous les programmes des zones exposées aux catastrophes ne mettent pas en place des projets de RRC, ils développent tous des **plans de préparation aux situations d'urgence**, et intègrent de plus en plus la **RRC comme une composante de leurs projets de développement et d'urgence**.

HI est désormais reconnue comme un expert à la pointe des questions de handicap. Elle a prouvé qu'elle était un acteur expérimenté du soutien inclusif aux autres parties prenantes de la RRC, ainsi qu'un acteur direct de la mise en œuvre de la RRC. L'objectif de HI est de souligner la nécessité que des acteurs variés rendent leurs activités RRC plus inclusives vis-à-vis des groupes à risque, dont les personnes handicapées. C'est aussi de s'assurer que leurs besoins soient pleinement intégrés et entendus du niveau communautaire jusqu'au niveau national, mais aussi au sein des réseaux d'organisations qui offrent un soutien à la RRC.

---

<sup>49</sup> Voir la partie [Système et acteurs de la RIRC](#)

## A. HI facilite le continuum entre urgence et développement

### Impact des catastrophes sur les bénéficiaires et les pays d'intervention de HI

Les catastrophes ont un grave impact négatif sur le développement des pays d'intervention de HI.

Les catastrophes naturelles et anthropiques se muent souvent en désastres humains, à cause de la pauvreté qui existe déjà dans ces pays. À mesure que leurs biens et moyens de subsistance disparaissent, de plus en plus de personnes sont précipitées dans la pauvreté.

Des familles perdent leur logement, leur travail et leurs proches ; des communautés perdent leurs activités, leurs emplois, leurs enfants (en particulier les filles), ne peuvent plus assurer l'éducation et voient le risque de mariages précoces augmenter, etc. Les catastrophes peuvent miner les progrès effectués dans la réduction de la pauvreté.

La recherche de la croissance économique peut exposer les pays à des risques accrus : les villes peuvent être des moteurs de croissance, mais l'urbanisation non planifiée expose de nombreuses personnes à des risques. Par exemple, les destructions liées aux inondations en Asie et en Amérique Centrale ont été largement exacerbées par un développement d'envergure (hôtels, routes, barrages) dans un écosystème fragile.

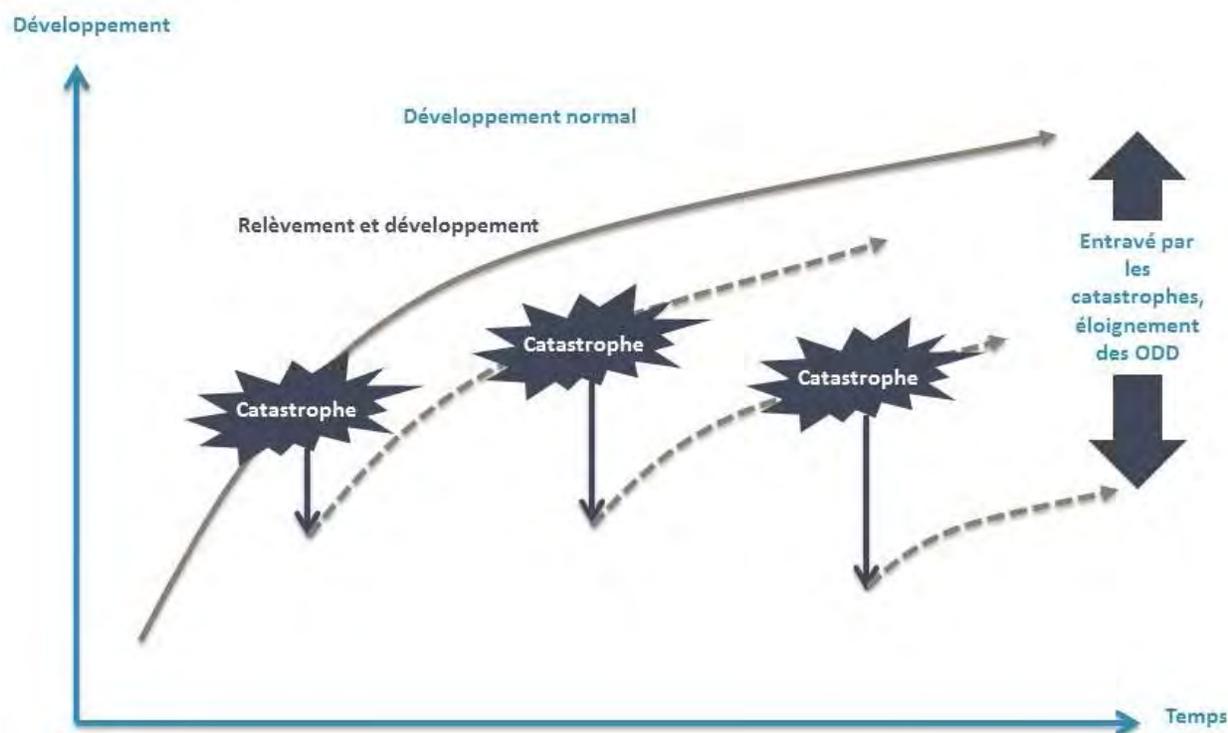
Ainsi, les catastrophes peuvent révéler l'étendue et les limites du développement.

La RRC est une question vitale en termes de **développement durable** dans les **pays d'intervention de HI**, car elle rend le développement plus résistant face aux catastrophes. Investir dans la RRC peut aussi **diminuer les ressources nécessaires pour agir en cas d'urgence**. « Chaque dollar dépensé pour se préparer aux catastrophes économise environ sept dollars de pertes économiques »<sup>50</sup>.

---

<sup>50</sup> UNDP. [# Act Now - Save Later](#)

## Au minimum, reconstruire en mieux<sup>51</sup>



Intégrer la RRC aux trois étapes (pré catastrophe, urgence, post catastrophe) peut contribuer à **faire le lien entre les phases d'urgence humanitaire et de développement**, et à inventer des manières pratiques d'articuler secours, reconstruction et développement à long terme (LRRD<sup>52</sup>), ainsi qu'à diminuer les impacts du changement climatique et contribuer au développement durable (ODD)<sup>53</sup>.

### La RRC chez HI : d'une perspective réactive à proactive

La compréhension de l'importance de la RRC pour le développement marque un important changement de paradigme, apparu à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, d'une **approche réactive vers une approche proactive des catastrophes**. En effet, historiquement, la lutte contre les catastrophes

<sup>51</sup> Schéma issu de l'Agence japonaise de coopération internationale (Japan International Cooperation Agency), TAKEYA Kimio, 2013

<sup>52</sup> « La LRRD vise à articuler des mesures de court terme visant à sauver des vies, avec des efforts de développement à long terme, afin de bénéficier de synergies positives et d'éviter les effets contreproductifs », in [Strengthening the link between relief, rehabilitation and development in the EU's Financing instruments for development and humanitarian aid under the MFF 2014-2020](#). European Parliament, 2012

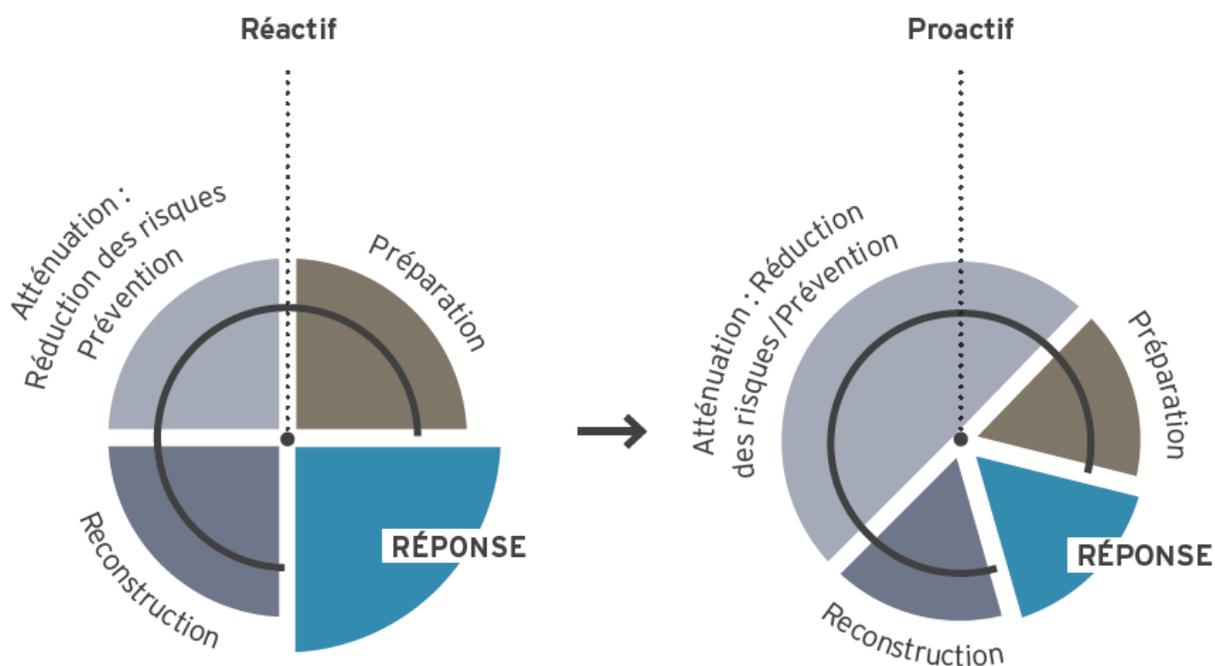
<sup>53</sup> UNISDR. [Global Assessment Report On Disaster Risk Reduction](#)

s'effectuait au moyen des **interventions d'urgence** ; mais il est devenu évident que les efforts d'atténuation et de prévention réduisent l'impact négatif des catastrophes sur le développement, ainsi que les ressources nécessaires aux interventions d'urgence, au relèvement et à la reconstruction. Le fossé entre urgence et développement n'est plus pertinent du point de vue de la RRC (comme le souligne entre autre le Résumé du Président du Sommet Humanitaire Mondial).

La capacité interne de HI à créer un processus de préparation aux situations d'urgence est également une évolution majeure vers plus de proactivité.

→ Voir dans la partie Modalités d'intervention [Prendre en compte les risques : éléments clés d'une programmation pays résiliente dans les zones exposées.](#)

### D'une réponse à l'urgence réactive à une gestion des risques proactive



## HI renforce la résilience

La **résilience** et le renforcement de la résilience sont les objectifs finaux de la RRC ; ils font partie intégrante des activités RRC de HI. La documentation offre de nombreuses définitions, depuis une perspective physique jusqu'à un point de vue psychologique. Dans la RRC, la résilience est liée à la notion de **gestion des risques**.

L'UNISDR définit la résilience comme : « La faculté d'un système, d'une collectivité ou d'une société exposée aux aléas à résister, absorber, s'adapter et à se remettre des effets d'un aléa de façon efficace et rapide, y compris par la préservation et la restauration de ses structures et fonctions fondamentales de base<sup>54</sup> ».

La résilience est la capacité de « rebondir » suite à un choc, mais inclut aussi l'idée d'adaptation à un environnement changeant. La résilience peut être renforcée à différents niveaux – du niveau individuel à l'échelle régionale, en passant par les foyers, les communautés et les pays. Par exemple, la résilience des communautés à de futures catastrophes peut être augmentée via des programmes visant à assister les foyers les plus à risque et les plus pauvres avant une crise (comme une mauvaise récolte), en offrant un filet de sécurité – par exemple grâce à des transferts d'argent ou des activités de subsistance alternatives – pendant les périodes où les réserves d'argent et de nourriture sont au plus bas. Un autre exemple, au niveau communautaire, serait de préparer la communauté à établir son propre système d'alerte précoce inclusif, afin de s'assurer que toute la population (y compris les groupes à risque) reçoive les informations nécessaires.

Chez HI, la programmation de la RRC contribue aussi à renforcer la résilience au niveau individuel – avec des compétences de sécurité, de résistance, de planification, de prise de décision et de conscience de soi qui permettent de faire face aux risques.

L'objectif de la RRC est de renforcer la résilience des Etats, des communautés et des peuples en renforçant les capacités locales, nationales et globales permettant de faire face et de se relever en cas de catastrophe. Cela minimise les pertes humaines et certains moyens, et apporte une réponse à des crises variées.

---

<sup>54</sup> UNISDR. [Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe](#). Nations Unies, 2009

## B. Pourquoi rendre la RRC plus inclusive ?

Les catastrophes ont un impact supérieur sur les bénéficiaires de HI, composés de groupes vulnérables dont des personnes handicapées. Les pratiques de RRC sont par ailleurs considérées comme n'étant « pas assez inclusives » pour assurer que les groupes à risque – dont les personnes handicapées – soient pleinement concernés par ces pratiques et ainsi moins exposés aux catastrophes potentielles. Il est donc naturel que HI, en tant qu'acteur majeur de la promotion et de la défense de l'inclusion, travaille sur la RRC.

### Catastrophes et « groupes les plus exposés aux risques »

Les catastrophes causent des dégâts, des pertes et des perturbations. Elles sont le produit de l'interaction entre aléas, vulnérabilités et capacités. La vulnérabilité est donc un concept clé en RRC, qui dépasse l'exposition à un aléa et inclut des facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux. Dans le monde, certains pays ont tendance à être impactés de manière disproportionnée par les catastrophes, et il en va de même aux niveaux régional et communautaire. En effet, face au même aléa, certains individus subiront de plus lourdes pertes, blessures, etc. Leur capacité à anticiper, réagir, résister et se relever suite à une catastrophe sera réduite. Ils seront plus « vulnérables », augmentant ainsi les risques de catastrophe. On les nomme « groupes les plus exposés aux risques ».

Le concept de **vulnérabilité différentielle** signifie que des populations différentes sont exposées à différents niveaux de risque et de vulnérabilité. Les sources de vulnérabilité sont multiples et très diverses ; elles peuvent inclure des caractéristiques comme le statut socioéconomique, le genre, l'âge, la condition physique et mentale, le handicap, l'origine ethnique, la religion, etc.

Parmi les différentes causes de la vulnérabilité, HI s'intéresse particulièrement à 9 facteurs favorisant des inégalités dues à des perceptions et croyances spécifiques : les aptitudes (degré de capacité ou d'incapacité), l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, la situation géographique, l'origine ethnique, la religion et les opinions politiques. Ces facteurs interagissent et contribuent à l'émergence de discriminations et d'exclusions sociales<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> Source : Théorie du changement de HI



## Âge, genre, handicap et catastrophes : quelques statistiques

### **Les enfants, les jeunes et les personnes âgées sont fortement affectés<sup>56</sup> :**

- Inondations de 1993 au Népal : les jeunes filles en âge d'être en maternelle avaient 5 fois plus de risque de mourir que les hommes adultes.
- En 2011 lors du séisme au Japon : les plus de 65 ans représentaient plus de 56% des décès immédiats, et 89% des décès dans la phase post catastrophe.
- L'après tsunami au Sri Lanka : la mortalité des enfants vivant dans les camps d'évacuation était 3 à 4 fois supérieure à celle des jeunes adultes ; la mortalité des enfants de moins de 5 ans était 2 fois supérieure à celle des plus de 50 ans ; la mortalité des femmes (tous âges confondus) était deux fois supérieure à celle des hommes.
- Les catastrophes empêchent aussi les enfants de se rendre à l'école : suite au séisme d'Haïti en 2010, 4 992 écoles (23% du total) dans les zones affectées ont été détruites ou gravement endommagées. 3 978 (80%) de celles-ci ont été fermées après le séisme.

### **Les catastrophes supposent souvent un plus important taux de mortalité chez les femmes.**

Exemples de taux de femmes parmi les personnes tuées :

- 59% lors du cyclone de 1991 au Bangladesh.
- 55% lors du séisme de 1993 en Inde.
- 57% lors du séisme de 1995 au Japon.
- 77% lors du tsunami de 2004 à Aceh, en Indonésie.
- 61% lors du cyclone Nargis en 2008 au Myanmar.

### **Les personnes handicapées sont plus susceptibles de subir les effets des catastrophes :**

- Une étude de HI montre que 75% des personnes handicapées pensent qu'elles sont exclues des interventions humanitaires en cas d'urgence de type catastrophe naturelle ou conflit<sup>57</sup>.
- Lors du passage de l'ouragan Katrina en 2004, entre 21,3% et 27,1% de la population affectée souffrait d'un handicap.
- Lors du séisme puis du tsunami au Japon en 2011<sup>58</sup>, les études indiquent que le taux de mortalité chez les personnes handicapées (identifiées par le gouvernement) était **deux fois supérieur au reste de la population.**

<sup>56</sup> Pour plus d'informations : ADCAP, HI, et al. [Minimum standards for age and disability inclusion in humanitarian action](#), 2016

<sup>57</sup> Source : Handicap International. [Disability in humanitarian context: Views from affected people and field organisations](#), 2015

- Une étude mondiale de 2013<sup>59</sup> menée auprès de 5 450 personnes handicapées dans 126 pays, illustre la surreprésentation des personnes handicapées parmi les victimes de catastrophes :
  - En cas de catastrophe soudaine, seulement **20% des personnes interrogées ont pu être évacuées immédiatement sans difficulté**, et la majorité a rencontré des difficultés ou n'a pas pu être évacuée du tout. Si le temps d'évacuation avait été suffisant, 38% (une minorité) ont répondu qu'ils auraient pu évacuer sans difficulté.
  - **71%** des personnes interrogées n'ont **aucun plan de préparation personnel**.
  - Seulement 31% disposent en permanence d'une personne pour les aider à évacuer, et 13% n'ont jamais personne pour les aider.
  - Seulement 17% des personnes interrogées avaient connaissance de l'existence d'un plan de gestion des catastrophes dans leur communauté, pour l'élaboration duquel 14% seulement avaient été consultées.
  - **50%** affirment qu'elles souhaiteraient participer aux activités de RRC.

#### Lorsqu'une catastrophe survient :

- Les personnes handicapées **ont tendance à être absentes** des systèmes d'enregistrement d'urgence.
- Le manque de **sensibilisation** est une des principales raisons qui expliquent pourquoi les personnes handicapées ne comprennent pas une catastrophe ni ses conséquences.
- Les personnes handicapées sont souvent **exclues** des interventions en cas de catastrophe, et sont particulièrement affectées par les modifications du terrain qui en résultent.
- À cause du **manque d'accessibilité physique**, de la perte ou de l'absence d'aides à la mobilité ou d'une aide appropriée, les personnes handicapées ne sont souvent **pas secourues** ni évacuées ; elles n'ont pas accès aux refuges, à l'eau, hygiène et autres services.
- **La détresse émotionnelle et les traumatismes** causés par la situation de crise ont souvent des effets à long terme, surtout sur les personnes handicapées.
- **L'incompréhension** de la situation et les **difficultés de communication** (Que s'est-il passé ? Que dois-je faire ? Où est ma famille ? etc.) rendent les personnes handicapées plus vulnérables en cas de catastrophe.

<sup>58</sup> United Nations. [Panel discussion on Disaster resilience and disability: Ensuring equality and inclusion](#), 2013

<sup>59</sup> UNISDR. [UN global survey explains why so many people living with disabilities die in disasters](#), 2013

## Rendre la RRC inclusive

Comme nous l'avons vu, « l'impact sur les individus et les communautés varie en fonction du genre, du handicap, de l'âge, de la culture, de facteurs socioéconomiques, de la situation géographique, du niveau de gouvernance, du manque de sensibilisation ou de communication dans la société (des jeunes par rapport aux personnes âgées, des femmes par rapport aux hommes, des enfants par rapport aux adultes, et vice versa) »<sup>60</sup>. La participation égale de tous les groupes aux décisions en lien avec la RRC et au traitement des causes des catastrophes aidera à diminuer leur vulnérabilité sous-jacente, augmentera leur capacité à réagir face aux effets des aléas naturels, et facilitera leur autonomisation.

La Réduction Inclusive des Risques de Catastrophe (RIRC) implique de prendre en compte les questions suivantes :

- Les groupes marginalisés sont plus susceptibles d'être impactés par les catastrophes.
- Les catastrophes exacerbent les vulnérabilités et les inégalités sociales.
- Les groupes vulnérables sont exclus de la prise de décision relative à la RRC, ce qui augmente leur vulnérabilité aux catastrophes.

Puisque les groupes les plus exclus (compte tenu de l'âge, du genre et du handicap) sont plus exposés aux risques de catastrophe, la RIRC est « un effort de réduction des vulnérabilités des plus exclus et de renforcement de leurs capacités à réduire les risques ». La RIRC est aussi une reconnaissance du droit de ces groupes à participer à la stratégie de réduction des risques et à en bénéficier.

Les personnes exposées aux risques en raison de leur âge, genre ou handicap, disposent de capacités que les spécialistes de RRC devraient reconnaître :

- Les jeunes sont des informateurs clés.
- Les personnes âgées contribuent à la sécurité du foyer et accumulent des connaissances sur les catastrophes, des savoirs traditionnels liés aux ressources naturelles et à la puériculture.
- Les personnes handicapées sont les mieux placées pour évaluer leurs propres besoins avant, pendant et après les catastrophes.
- Les groupes vulnérables devraient être inclus dans la RRC en tant qu'agents actifs du changement afin de renforcer efficacement et équitablement la résilience.

La manière dont les projets de RIRC peuvent être développés dans la pratique est expliquée dans la partie [Modalités d'intervention](#) de ce document cadre.

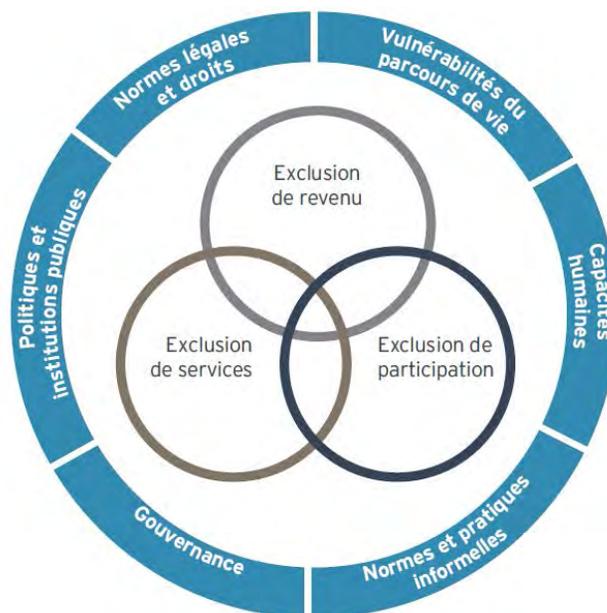
---

<sup>60</sup> United Nations. [Dhaka Conference: Disability and Disaster Risk Management](#)

## »« Exclusion sociale

L'exclusion sociale est un concept clé pour comprendre pourquoi certains individus et groupes sont plus vulnérables, en examinant leur exclusion (participation, revenus et/ou services). Cette exclusion signifie que les groupes les plus exposés aux risques ont tendance à être mis à l'écart des décisions et des pratiques de la RRC ; cela renforce davantage leur vulnérabilité aux impacts des catastrophes, leur besoin de soutien avant, pendant et après une catastrophe, et diminue leur capacité de réaction. De plus, les catastrophes exacerbent à leur tour les vulnérabilités et l'exclusion sociale.

### Dimensions et facteurs de l'exclusion sociale, ODI, 2012<sup>61</sup>



L'étendue de l'exclusion sociale, basée sur le **modèle de développement humain**, est influencée par l'interaction entre des facteurs personnels (intrinsèques) et environnementaux (extrinsèques). Les facteurs externes peuvent comprendre de mauvaises conditions de vie, des infrastructures inadéquates, le manque de diversité des revenus et l'accès limité aux services de base – notamment l'éducation et l'information –, les discriminations et les attitudes négatives, etc. Les facteurs personnels peuvent inclure le niveau de confiance en soi, de santé, de mobilité, de communication, de compréhension, etc. L'exclusion sociale doit ensuite être combattue aux niveaux individuel et environnemental, en gardant à l'esprit que si la RRC vise à réduire les vulnérabilités et à renforcer les capacités, les groupes les plus exposés aux risques ont cependant des capacités et des potentiels, et peuvent contribuer activement à la RRC.

<sup>61</sup> Adapté de : ODI. [Social protection and social exclusion: An analytical framework to assess the links](#). 2012, page 3

## Les quatre dimensions de l'inclusion dans la RRC

La RIRC est un concept large. Considéré dans son ensemble, il n'est pas facile à saisir car de nombreux aspects font référence à la qualité de l'inclusion. Les **quatre dimensions** présentées ci-dessous interagissent pour renforcer les projets et les activités de RIRC ainsi que les acteurs de la RRC. Ces quatre dimensions<sup>62</sup> rendent possible l'analyse et l'évaluation de l'inclusion à tout moment, et permettent d'évaluer le changement au cours d'évolutions sur le long terme :

- S'assurer que les groupes et les personnes à risque (en raison de leur âge, genre ou handicap) peuvent pleinement et positivement **contribuer à la prise de décision** pour identifier et réduire les risques.
- Promouvoir la **diversité** (des personnes, des barrières contre les risques, des secteurs et niveaux d'intervention).
- Encourager des **approches sur-mesure**, incluant l'éthique du « ne pas nuire » et du « n'exclure personne ».
- Contribuer à **renforcer la résilience** de chacun en **supprimant les barrières** qui excluent certaines personnes.

Malgré la diversité des situations, HI a observé depuis plus de 30 ans et dans plus de 60 pays huit principaux obstacles à l'accès des personnes vulnérables à des services qui les concernent :

- **Politiques inadéquates** : Les politiques ne sont pas adaptées à leurs besoins spécifiques, pas mises en œuvre, pas financées et/ou leur mise en place et leurs impacts ne sont pas suivis.
- **Manque de capacité des services** : Les services sont insuffisants ou non existants. Les capacités des professionnels ou des fournisseurs de service semblent inadéquates.
- **Approche insuffisamment participative** : Ceux qui vivent avec un handicap ou une vulnérabilité ne sont pas consultés ni représentés, et ne participent pas aux processus de décision.
- **Attitudes négatives** : Il arrive que des communautés, des sociétés voire des institutions et des gouvernements stigmatisent les personnes handicapées ou vulnérables. Dans de nombreux cas, ils adoptent une posture négative.
- **Insuffisance et/ou inadéquation des fonds** : Le financement – notamment les subventions de la coopération internationale dont dépendent des milliers de personnes vulnérables ou handicapées – n'est ni suffisant, ni adapté aux besoins et priorités des groupes les plus exposés aux risques.

---

<sup>62</sup> Voir [Boîte à outils RIRC](#) : Plus d'informations sur les 4 dimensions

- **Manque de données** : Les données permettant d'évaluer la situation des personnes vulnérables ou handicapées sont insuffisantes. Cette situation limite la capacité des services publics et/ou des acteurs du secteur privé à plaider en faveur de leurs besoins spécifiques.
- **Manque d'opportunités individuelles** : Les personnes handicapées et vulnérables ont un accès limité aux opportunités individuelles qui permettent de développer les compétences et la confiance nécessaires pour jouer un rôle actif dans leur propre autonomisation.
- **Dérèglements environnementaux extrêmes** suite à une crise humanitaire, un déplacement de masse, l'instabilité politique, la destruction des infrastructures, etc.

Cette approche peut être utilisée pour évaluer des projets, activités, partenaires ou soutiens en lien avec la RRC, afin d'élaborer un Plan d'Action pour plus d'inclusion.

### Comment ces quatre dimensions doivent-elles être utilisées ?

Chaque projet, structure ou service doit identifier des indicateurs pour chacune de ces dimensions. Ces indicateurs aident à établir un score : du « très peu inclusif » à « très inclusif » (de 0 à 5 ou de A à E) ; ils donnent un aperçu des forces et des faiblesses.

Une fois ce travail effectué pour chaque dimension, les résultats combinés révèlent si un service est inclusif, et dans quelle mesure. Cet aperçu du service à un moment donné dans le temps sert à mettre en valeur les mesures nécessaires afin d'améliorer l'inclusion et de développer un plan d'action pour une période spécifique.

#### Echelle de mesure du niveau d'inclusion<sup>63</sup>



<sup>63</sup> INCRISD South Asia Inclusive Resilience: <http://www.incrisd.org/>

## C. La RRC et les principes d'intervention de HI

HI travaille aussi sur la RRC parce qu'il existe un chevauchement significatif avec d'autres interventions sectorielles sur le terrain.

### Intérêt de HI pour les groupes les plus exposés aux risques

La vulnérabilité est un concept central de la programmation de HI en général ; c'est aussi un facteur clé pour définir les risques de catastrophe. Les opérations de HI se concentrent sur les situations de pauvreté, d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Sa vision et sa mission mettent les personnes handicapées et vulnérables au centre de ses interventions – qui visent à répondre aux besoins essentiels, à protéger et améliorer les conditions de vie, ainsi qu'à promouvoir le respect de la dignité et des droits fondamentaux<sup>64</sup>. Pour la communauté de la RRC, les groupes cibles de HI sont les groupes les plus exposés aux risques en cas de catastrophe (à cause de certains facteurs dont la pauvreté, l'exclusion sociale, un mauvais accès aux services et un manque de capacités d'adaptation). La programmation de HI – focalisée sur ces défis – peut ainsi contribuer significativement à réduire les risques de vulnérabilité et de catastrophe. Cependant, ignorer la vulnérabilité face aux catastrophes peut limiter l'impact des programmes.

### Interventions communautaires dans les projets de RRC de HI

Comme nous l'avons vu, les risques de catastrophe ont un impact socioéconomique, sanitaire, culturel et environnemental fort sur un pays, surtout aux niveaux local et communautaire. Dans le même temps, les communautés locales sont à l'avant-garde en cas de catastrophe ; elles apportent leur soutien avant que des ressources extérieures n'abondent ; elles se protègent et protègent leurs biens, évacuent leurs maisons et trouvent un abri, cherchent les personnes disparues, soignent les blessés, etc. Une communauté disposant des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour faire face à la situation est bien plus susceptible de se sortir d'une catastrophe avec un impact minimal<sup>65</sup>. La Déclaration de Sendai souligne que « bien que les facteurs de risques de catastrophe puissent être d'ampleur locale, nationale, régionale ou globale, les risques de catastrophe ont des caractéristiques locales et spécifiques qu'il faut comprendre pour déterminer les mesures visant à les réduire ». Les

---

<sup>64</sup> Handicap International. Lettre de la Direction, juin 2015, Édition spéciale « Stratégie 2016-2025 »

<sup>65</sup> Handicap International. [Disability Inclusive Community Based Disaster Risk Management: A toolkit for practice in South Asia](#). 2012

informations locales, la réduction de la vulnérabilité et la cartographie des risques sont donc essentielles.

HI dispose d'une grande expérience du travail à l'échelle communautaire, d'une approche transversale du handicap et de la vulnérabilité par le développement local inclusif, l'accès à des services de qualité, etc. C'est pourquoi lorsque HI travaille sur le développement local avec les communautés, les fournisseurs de services et les autorités au niveau local dans des secteurs variés, l'évaluation initiale des besoins est déterminante. Dans les phases de conception et de mise en œuvre, ces acteurs devraient participer à l'élaboration des Évaluations de la Vulnérabilité et des Capacités (EVC), à la mesure des risques de catastrophe, à la réduction des vulnérabilités et au renforcement des capacités.

### Travail de proximité avec les individus, les familles et les communautés

Les catastrophes ont des impacts sur la vie et l'activité économique des individus (perte de l'épargne, de l'habitation ou autres biens, impacts psychosociaux, etc.). Elles créent aussi une perturbation sociale, séparent les familles, les voisinages et les communautés. Les travailleurs sociaux peuvent jouer un rôle déterminant dans la réduction des catastrophes à travers le monde. Margareta Wahlström, Représentant Spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la RRC, a annoncé en 2015 que « le rôle des travailleurs sociaux dans la RRC va bien au-delà de la simple aide aux communautés pour réagir face aux impacts d'événements tels que des inondations ou des séismes. Ils sont bien placés pour identifier et tenter de combattre les causes des vulnérabilités, qu'il s'agisse de la pauvreté, d'un problème de santé, de logement ou environnemental ou, comme c'est trop souvent le cas, d'une combinaison de ces facteurs »<sup>66</sup>. La Déclaration de Sendai a aussi mis en avant le besoin d'analyser les risques individuels comme faisant partie d'un tout, et appelle à une approche inclusive, participative de la RRC, et à une « collaboration accrue des acteurs au niveau local [...] via la mobilisation des organisations à base communautaire et des ONG »<sup>67</sup>. Dans le cadre de ses divers projets, HI travaille auprès d'individus et de groupes (formels et informels) par l'intermédiaire des travailleurs sociaux ; HI développe ainsi une compréhension des communautés et de leurs processus. Grâce à son travail social de proximité – avec les représentants des groupes vulnérables et avec d'autres réseaux sociaux –, HI dispose de plusieurs points d'entrée pour introduire les aléas naturels et les risques associés. HI peut ainsi jouer un rôle clé dans le renforcement de la résilience des personnes les plus exposées aux catastrophes, renforcer leurs relations, leurs réseaux sociaux et leurs mécanismes de soutien mutuel.

---

<sup>66</sup> UNISDR. [Social workers key players in DRR](#). 2015

<sup>67</sup> UNISDR. [Sendai Declaration](#). 2015

## Travailler essentiellement avec des partenaires locaux

HI développe ses projets et ses actions aux côtés des communautés. Les partenariats avec les autorités, les fournisseurs de services, les associations, les réseaux sociaux formels et informels, constituent une part importante de ses interventions. Ils offrent l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies collaboratives, de soutenir le renforcement des capacités en vue de développer ou de renforcer des initiatives. Puisque la RRC dépend de la responsabilité de chacun, il est important que les programmes relatifs au développement et à l'urgence chez HI prennent systématiquement en compte l'impact potentiel des catastrophes sur ses partenaires, ainsi que le rôle qu'ils jouent ou pourraient jouer dans la GRC et dans les interventions en contexte de catastrophe.

## Culture de la réduction des risques de HI

Les politiques et pratiques de la RRC reflètent le glissement de la priorité traditionnelle d'intervention vers la réduction ; elles cherchent à promouvoir une « culture de la réduction des risques » en mettant l'accent sur les facteurs de risque pour empêcher le déclenchement et limiter l'impact des catastrophes. La programmation de la RRC promeut ainsi l'identification et la gestion des facteurs de risques, l'augmentation des capacités et la réduction des vulnérabilités liées à l'exposition aux aléas.

HI a développé sa compréhension et son expérience de la réduction des risques en mettant l'accent sur la prévention des déficiences et du handicap. L'approche de réduction des risques fait ainsi partie de projets de **sécurité routière, d'éducation aux risques des mines, de santé mère-enfant, de santé mentale, de protection face aux violences et aux abus**, etc.

La mission de HI justifie elle aussi ce type d'approche, via sa contribution à la prévention du handicap. Plusieurs outils RRC peuvent ainsi être utilisés pour évaluer et cartographier les risques, pour l'éducation aux risques, la sensibilisation, etc. Tout en évaluant les facteurs de risques individuels, les programmes relatifs au développement et à l'urgence peuvent jouer un rôle dans l'identification d'informations et de facteurs de risques liés aux catastrophes. En ce qui concerne les secteurs spécifiques (sécurité routière, etc.), l'impact des facteurs de risques liés aux catastrophes sur les autres facteurs de risques (élimination, réduction, changement, exacerbation, etc.) devrait être étudié. Enfin, puisque l'éducation et la sensibilisation sont des activités déterminantes dans tout programme de prévention, dès qu'il est possible et pertinent de mettre en œuvre ces programmes, ils peuvent contribuer à réduire les risques de catastrophe.

# Comment HI intervient-elle en matière de RRC ? Principes et étendue de l'intervention

## A. Une stratégie fédérale qui prend en compte le risque

En plus des deux références directes dans l'analyse de contexte externe<sup>68</sup>, il existe deux références distinctes à la RRC en tant que point d'intérêt majeur dans la stratégie 2016-2025 de Handicap International.

### Dans les priorités d'action<sup>69</sup> :

- **Inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables** : « L'un des objectifs majeurs de notre stratégie 2016-2025 est d'améliorer l'accès essentiel à tous les services ordinaires, l'accès aux services spécifiques et la **participation sociale des personnes handicapées**, afin que ces dernières disposent des mêmes chances que le reste de la population. (...) [Cette priorité] peut être conduite dans des contextes d'urgence, de post urgence et de développement. À partir de cette analyse, nous proposons une gamme diversifiée de réponses : la mise en place d'un service spécifique comme l'appareillage, l'accès à l'éducation, l'insertion économique et sociale, la protection sociale, la participation à la **préparation aux catastrophes**, etc. Notre stratégie 2016-2025 vise à faire adopter cette approche par le plus grand nombre de bailleurs et de partenaires opérationnels possible ».

La RRC est aussi mentionnée dans la deuxième priorité d'action, dans le cadre du continuum LRRD (*Linking Relief, Rehabilitation and Development*) :

- **Des réponses aux situations d'urgence qui prennent en compte l'inclusion et qui sont adaptées aux besoins des populations.**
- **L'intervention d'urgence inscrite dans une continuité : planifier – agir – préparer le futur.**

---

<sup>68</sup> « L'accélération du changement climatique affecte en premier lieu les populations les plus vulnérables et challenge notre capacité à faire face à ses conséquences » et « La radicalisation des conflits, qu'ils soient nouveaux ou la résurgence de crises anciennes, exacerbe la vulnérabilité des populations civiles et complexifie le travail des humanitaires », in [Handicap International - Stratégie 2016-2025 : Pour un monde solidaire et inclusif](#)

<sup>69</sup> [Handicap International - Stratégie 2016-2025 : Pour un monde solidaire et inclusif](#)

« La multiplication des crises chroniques, la répétition accélérée des catastrophes naturelles ou l'enracinement de conflits de haute ou de basse intensité rendent parfois caduques les distinctions strictes entre réponse d'urgence et action de développement. Pour Handicap International, au-delà des phases de *life saving*, l'enjeu des prochaines années sera de **mieux préparer la réponse des autorités comme des populations aux catastrophes**, de travailler avec elles sur leurs capacités de réponse, les modalités de sortie de crise et les phases de transition. Les compétences des équipes de la Direction de l'action de développement et leur complémentarité avec celles qui pilotent nos interventions d'urgence constituent un atout essentiel. Elles permettent de proposer une réponse cohérente, d'intégrer très rapidement les réponses locales et de mettre en place des programmes de transition inclusifs et adaptés au contexte, en partenariat avec les ministères publics concernés (santé, éducation, développement rural, etc.). L'association souhaite renforcer cette complémentarité **en mettant notamment en place des activités de préparation/gestion de l'urgence** dans tous ses programmes ».

#### **Dans les priorités d'action secondaires :**

- Un volume d'activité doublé grâce aux alliances et à la croissance externe.
- Positionnement en tant que partenaire stratégique de choix des principaux acteurs de l'urgence pour les questions « handicap-âge-genre ».

L'intégration de la RRC au thème « handicap-âge-genre » renforcera les interventions d'urgence de HI ainsi que l'approche globale des risques : depuis l'étape de réduction des risques jusqu'aux phases d'urgence et de relèvement.

#### **Dans les priorités d'action de troisième ordre :**

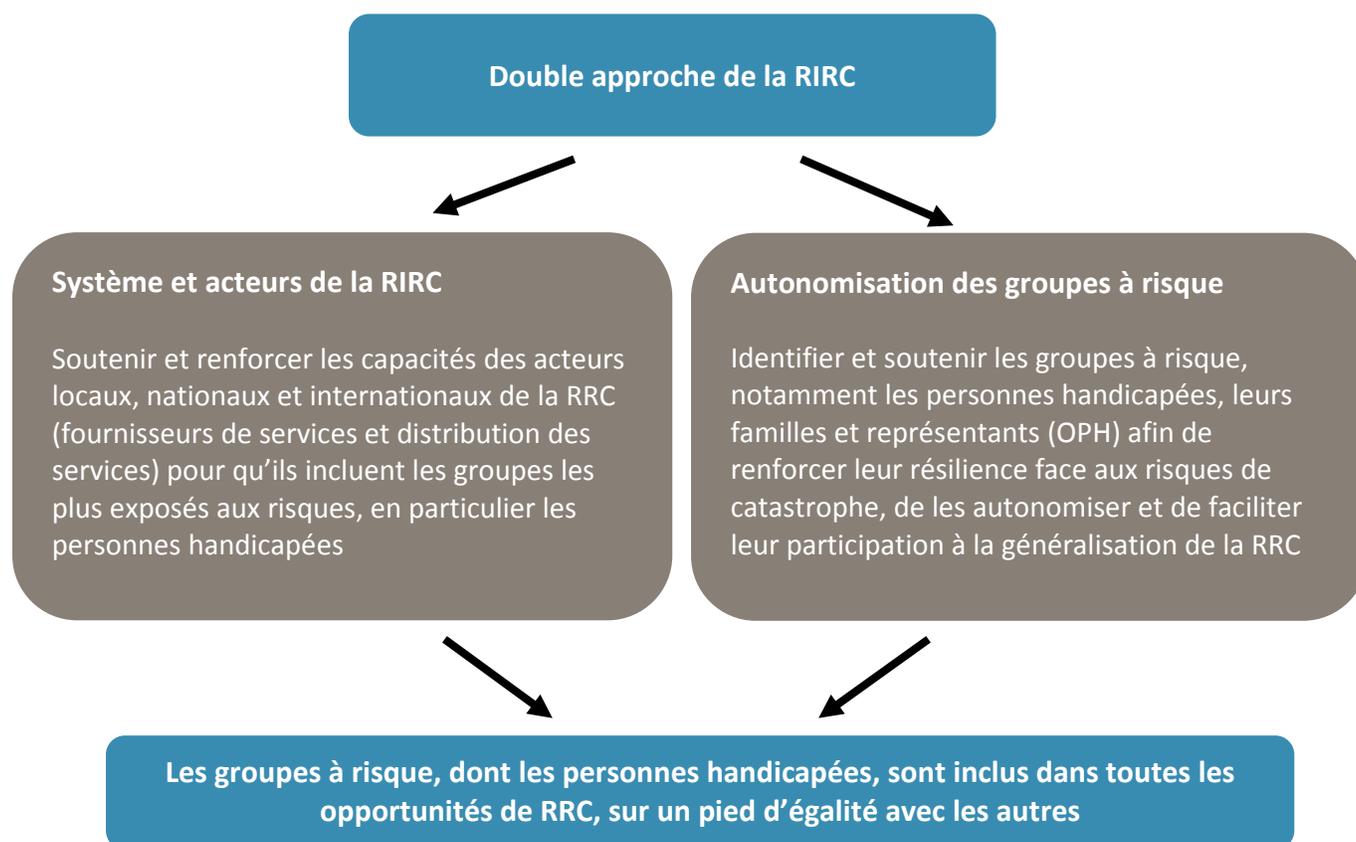
- Des solutions adaptées à chaque contexte, facilitant les liens entre urgence et développement.
- Développement d'approches de référence qui assurent la pertinence et l'impact des projets sur tout le cycle urgence-développement.

La RRC est une approche partagée visant à réduire les risques et à renforcer la résilience dans tous les contextes d'intervention de HI.

## **B. Double approche de la RIRC**

Afin d'assurer la participation pleine et égale de tous les groupes à risque à la RRC, Handicap International mobilise une double approche dans ses projets de RRC.

## Double approche de la réduction inclusive des risques de catastrophe



### Système et acteurs de la RIRC

L'objectif est de renforcer les capacités des acteurs locaux, nationaux et internationaux de la RRC, afin qu'ils intègrent les groupes les plus exposés aux risques – dont les personnes handicapées – dans leurs projets relatifs à l'atténuation, à la prévention, à la préparation et aux secours. Ceci s'effectue par l'évaluation du niveau d'inclusion de leurs pratiques de RRC et au moyen d'un soutien passant par la sensibilisation, le partage d'informations, la formation, le recensement et le partage des bonnes pratiques, le plaidoyer et l'encadrement des praticiens de la RRC. L'approche AIATAC (**A**ssessing, **I**nforming, **A**wareness-raising, **T**raining, **A**dvocacy, **C**oaching)<sup>70</sup> met en avant six activités visant à inclure un fournisseur de services de RRC dans les politiques, les structures et les projets. Ceci a pour but de surmonter les obstacles qui s'opposent à un service véritablement inclusif.

<sup>70</sup> Un guide méthodologique est en cours de rédaction, et devrait paraître fin 2017. En attendant, pour en savoir plus : [https://hinside.handicap-international.org/intranet/jcms/prod\\_2021754/fr/brief-aiatac-fr](https://hinside.handicap-international.org/intranet/jcms/prod_2021754/fr/brief-aiatac-fr)

## Autonomisation des groupes à risque

L'objectif est d'évaluer le niveau de risque puis de renforcer les capacités des groupes à risque – dont les personnes handicapées – ainsi que leur résilience, pour réduire leur vulnérabilité aux catastrophes.

Dans ce but, HI emploie une **approche personnalisée**, offrant aux individus et aux familles un soutien social, favorisant l'accès à l'information sur les risques pour qu'ils puissent en bénéficier quotidiennement ; elle permet une évaluation des capacités aux niveaux individuel et familial, mais aussi d'établir des plans de contingence et de développer des capacités adaptatives pour des besoins spécifiques, etc.

Ce processus promeut l'autonomisation et la prise de confiance des personnes, qui participent activement à des activités de RRC « généralisées », en tant qu'individus ou en tant que représentants d'une organisation (par exemple une OPH). Cet objectif vise à promouvoir des services spécifiques – comme un soutien à l'évacuation personnalisée des personnes handicapées en cas d'urgence – qui peuvent ensuite être inclus dans des initiatives RRC « généralisées », par exemple un abri accessible.

## C. Accès aux services et à la RIRC

L'accès aux services des personnes handicapées<sup>71</sup> et des plus vulnérables est au cœur de la théorie du changement de HI. Il s'agit d'un cadre d'analyse systémique développé pour assurer l'implication réelle de chacun au sein de sa communauté, en particulier les personnes handicapées et les plus vulnérables – souvent exclus de ces services, notamment les services de **réduction et de gestion des risques**.

En développant la théorie du changement, Handicap International a identifié plusieurs objectifs liés à sa mission, et les étapes nécessaires pour améliorer ses résultats. La RIRC est bien placée pour contribuer à cette approche, car elle renforce l'accès des personnes vulnérables aux services prioritaires.

L'accès aux services est basé sur une analyse des parties prenantes (faiblesses fonctionnelles potentielles, perturbations) et sur des décisions inclusives des décideurs politiques, des fournisseurs de services et des usagers.

---

<sup>71</sup> Handicap International. [L'accès aux services pour les personnes handicapées](#). Lyon : Handicap International, 2010

Le secteur de la RIRC se concentre généralement sur trois acteurs principaux pour améliorer l'accès aux services :

- **La RRC dans la gouvernance** : au niveau national, les gouvernements doivent définir leurs orientations stratégiques et les mesures d'amélioration de l'accès aux services. Il est important d'évaluer les besoins prioritaires des usagers, et d'assurer et soutenir la distribution des services. En ce qui concerne le secteur de la RRC, malgré un faible soutien financier, HI travaille auprès des décideurs institutionnels pour le renforcement de leurs compétences et de leur expertise RRC, via le développement de politiques et de pratiques plus inclusives.
- **Les fournisseurs de services et la RRC** : tous les fournisseurs de services doivent s'assurer que leurs services répondent aux besoins basiques de la société dans son ensemble, et améliorent leur méthodologie en cas de non-respect. Le secteur de la RIRC vise à améliorer la résilience des sociétés en développant des politiques et pratiques de RRC dans l'éducation, la santé, le travail, l'agriculture, etc.
- **La RRC et la société civile** : Les citoyens et les usagers des services s'organisent pour exprimer collectivement leurs demandes et priorités en matière de service public. Ils devraient même être en mesure d'évaluer la qualité de ces services. La société civile, les OPH, les associations de jeunes/personnes âgées, les groupes de femmes et d'autres populations vulnérables s'organisent pour participer aux processus de RRC.

Handicap International assure la participation des groupes les plus exposés aux risques tout au long du processus de décision aux niveaux local et national. HI effectue un plaidoyer auprès des institutions politiques, des fournisseurs de services et des acteurs de la GRC pour s'assurer qu'ils soutiennent les personnes vulnérables dans leurs initiatives de RRC.

Ces liens entre ToC et RIRC seront renforcés en 2017 à l'occasion d'un prochain briefing spécial.



## MODALITÉS D'INTERVENTION

<b>Projets dédiés à la RIRC.....</b>	<b>51</b>
<b>A. La phase de conception et de lancement dans la gestion du cycle de projet de RIRC .....</b>	<b>51</b>
Analyse contextuelle .....	51
Parties prenantes et partenariats .....	55
Groupe cible .....	56
Phase de lancement .....	56
Suivi et évaluation des projets de RIRC.....	56
<b>B. Les trois modalités d'intervention des projets de HI dédiés à la RIRC .....</b>	<b>58</b>
Renforcer les systèmes et les services de RIRC.....	58
Autonomiser les groupes et les individus les plus exposés aux risques pour les inclure aux décisions relatives à la RRC .....	63
Comprendre les risques de catastrophe, diffuser et faire du plaidoyer.....	64
<b>La RIRC en tant qu'approche transversale .....</b>	<b>67</b>
<b>A. Prendre en compte les risques : éléments clés d'une programmation pays résiliente dans les zones exposées .....</b>	<b>67</b>
Collecte des données et analyse des informations.....	68
Perspective programme .....	72
Suivi et évaluation des stratégies opérationnelles pour les programmes et missions de HI	73
<b>B. Intégrer la RRC dans la gestion du cycle de projet .....</b>	<b>74</b>
<b>C. La RRC en tant que moyen de promotion d'un continuum/contiguum .....</b>	<b>75</b>
Réadaptation physique et fonctionnelle.....	76
Santé.....	82
Santé mentale et soutien psychosocial.....	84
Protection et sécurité des communautés.....	87
Moyens de subsistance .....	89
Protection sociale.....	92
Éducation.....	97
Urbanisme, logement, abri .....	99
Eau, hygiène, assainissement (EHA).....	102
Réduction de la violence armée.....	104
<b>Perspectives pour la période 2016-2026 .....</b>	<b>105</b>

**Il existe deux principales manières** d'aborder la RIRC au sein d'un programme de HI :

- **Projet dédiés à la RIRC – en direct ou en consortium** : Un secteur d'intervention directe en tant qu'acteur et expert de la RIRC, seul ou en consortium.
  
- **La RIRC en tant qu'approche transversale** :
  - Dans l'analyse contextuelle des **stratégies opérationnelles pour les programmes et missions de HI**, prendre en compte les risques afin d'avoir un aperçu global des impacts des catastrophes sur les bénéficiaires. Le secteur de la RIRC devrait aussi être considéré comme directement en lien avec le processus interne de préparation aux situations d'urgence face aux catastrophes naturelles ou anthropiques de HI, et avec les interventions d'urgence et de développement (en utilisant l'analyse des risques dans la préparation aux situations d'urgence et dans les stratégies opérationnelles).
  - Prendre en compte la réduction des risques dans les phases de **gestion du cycle de projet**.
  - Prendre en compte la réduction des risques pour assurer la **continuité** avec les autres secteurs de HI.

### A. La phase de conception et de lancement dans la gestion du cycle de projet de RIRC

#### Analyse contextuelle

Avant le lancement d'un projet RRC par HI, après la phase de documentation, d'information et d'analyse<sup>72</sup>, le niveau et la nature (champ/étendue/contenu) de l'intervention devront être définis.

La création de synergies est vitale, indépendamment du niveau d'intervention choisi (foyer, communauté, national, régional ou international). En effet, il faut des liens entre tous les niveaux d'intervention de la RRC si celle-ci veut prétendre renforcer la capacité des parties prenantes locales à mieux anticiper, à gérer et à se relever après des crises de basse, moyenne ou haute intensité.

En examinant l'exemple de la mise en œuvre d'un système d'alerte inclusif, on constate qu'il commence par une analyse des risques au niveau régional. L'alerte est ensuite transmise au niveau national, puis communiquée aux communautés et aux personnes les plus exposées aux risques.

Un autre exemple démontre l'importance des liens entre les différents niveaux d'intervention pour une gestion efficace des risques : le besoin d'anticiper les scénarios d'intervention d'urgence aux niveaux individuel, familial et communautaire, mais aussi national et même international en cas de crises de grande ampleur.

L'analyse des données peut aussi être utilisée pour déterminer le type d'aléa concerné par l'intervention : naturel, anthropique ou technologique.

- Voir les aléas définis dans la section [Aléas, Vulnérabilité et Capacités](#), de la partie Principes et repères.

---

<sup>72</sup> Voir [Boîte à outils RIRC](#) : Analyse de mission exploratoire pour la RIRC

Le choix peut être déterminé par plusieurs facteurs : la récurrence d'un aléa, sa probabilité, et l'intensité de son impact.

Il est possible de travailler à la réduction des risques d'un aléa ayant une faible probabilité de survenance, mais dont l'impact potentiel serait très important. Exemples : fort risque sismique à Cuba, fort risque d'éruptions volcaniques dans les Andes et en Colombie, mais plus imprévisibles que la saison des cyclones en Haïti.

Les interventions de HI peuvent se concentrer sur **un seul risque ou sur une approche dite « multi-aléas »**. C'est par exemple le cas dans les régions affectées par des risques différents (ouragans, tsunamis, séismes, inondations, sécheresses, etc.), où des facteurs de conflit et de changement climatique peuvent augmenter les risques, et où les mécanismes de gestion des risques doivent être renforcés car la capacité de GRC est faible.

**En matière d'aléas naturels**, les interventions peuvent concerner des aléas dont la progression est soit rapide, soit lente. « **Progression lente** » est le terme employé par les professionnels de l'aide humanitaire et du développement pour décrire une catastrophe qui ne résulte pas d'un seul aléa distinct, mais émerge de façon graduée (sur plusieurs semaines, mois, voire années) suite à une combinaison complexe de circonstances interdépendantes.

L'insécurité alimentaire généralisée et la famine dans la corne de l'Afrique en 2011 sont des exemples de catastrophes à progression lente. La sécheresse causée par des périodes successives de déficit pluviométrique, combinée avec la pauvreté et la malnutrition chroniques, l'inflation des prix de la nourriture et des combustibles, les conditions d'échange défavorables pour le bétail et les violences soutenues et intenses de certaines régions, ont conduit à une catastrophe qui a affecté plus de 13 millions de personnes. Cela s'est produit malgré les signes précurseurs d'une urgence humanitaire imminente, plusieurs mois en amont.

Les catastrophes à progression lente ont tendance à être :

- **Récurrentes**, à cause des risques associés et des conditions créées par des phénomènes pluriannuels, par exemple El Niño.
- **Généralisées**, affectant les personnes à travers de vastes régions, parfois sur plusieurs pays.
- **Néfastes** pour la santé humaine et pour les moyens de subsistance. Bien que le nombre de victimes tende à être inférieur à celui des catastrophes à progression rapide, les autres effets augmentent l'impact à mesure que la situation se dégrade.
- **Difficiles à mesurer** en termes de pertes économiques – la perte de biens de production peut engendrer des années de pertes de revenus ou de débouchés.

- **Prévisibles** : les catastrophes à progression lente sont généralement accompagnées de signes précurseurs qui peuvent être suivis afin de s’assurer que les réponses adaptées sont planifiées et mises en œuvre à temps.

**Exemples et conditions des risques à progression lente :**

- **Sécheresse** : longues périodes caractérisées par une réduction des précipitations moyennes qui conduisent souvent à de graves pénuries d’eau.
- **Dégradations environnementales** : pollution toxique, déforestation, dégradation de l’écosystème, érosion, désertification, etc.
- **Augmentation du niveau de la mer** : cause l’intrusion d’eau de mer dans les terres cultivées côtières, et la destruction des habitations et des moyens de subsistance.
- **Acidification des océans** : cause la destruction des coraux qui abritent de nombreuses zones de reproduction des poissons.
- **Augmentation des risques d’épidémies de maladies** : cause des maladies et des morts, par exemple le choléra ou les épidémies de maladies diarrhéiques après une inondation.

**HI dispose aujourd’hui de plus d’expérience dans des projets visant à réduire les risques à progression rapide (ouragans, inondations, tsunamis, séismes), mais pas exclusivement.**

Les aléas dits « **anthropiques** », en particulier les situations de conflit, ne sont pas à l’abri de catastrophes multiples. Cela s’explique car les conflits coexistent souvent avec le risque de catastrophes naturelles. Les causes profondes du conflit – les inégalités structurelles dans la distribution du pouvoir et des ressources à travers la population d’un pays ou d’une région – sont aussi la cause de vulnérabilités et d’expositions aux aléas naturels. Il en va de même par extension des conditions de vulnérabilité, qui exposent davantage certains groupes aux conflits et aux catastrophes – comme la pauvreté et la marginalisation sociale.

Les conflits violents peuvent aggraver et perpétuer les risques de catastrophe. Lorsque des personnes perdent leur sécurité, leur habitation ou leurs moyens de subsistance à cause de la violence ou de la menace de violence, leur vulnérabilité physique et économique face à d’autres risques augmente. De plus, la pression induite par un conflit sur un gouvernement et ses ressources peut réduire sa capacité ou sa volonté à faire face à d’autres problèmes – comme la réduction de risques qui semblent moins pressants que ceux liés au conflit en cours.

Réciproquement, les catastrophes naturelles peuvent déclencher ou alimenter un conflit, en particulier là où les ressources naturelles sont en jeu ; par exemple, si une sécheresse réduit la disponibilité des terres cultivables et de l’eau, des désaccords peuvent survenir quant aux droits de propriété et coutumiers, ainsi que de potentiels actes d’agression.

Les risques liés au changement climatique sont susceptibles de coïncider avec les risques de conflit. Le changement climatique mondial peut exacerber des conflits existants et en engendrer de nouveaux – à cause des changements graduels au sein de la base de ressources naturelles dont dépendent les personnes pour leurs moyens de subsistance, et à cause de son effet sur les risques existants. Il est également probable que les **migrations climatiques** conduiront à des conflits liés aux terres, à l'emploi ou à d'autres ressources dans des régions et des villes qui ne sont pas préparées à une croissance rapide de la population.

Les stratégies et les programmes pour les personnes vivant dans des situations de conflit doivent ainsi prendre en compte les risques associés aux catastrophes et au changement climatique et leurs liens avec le conflit, et mettre en œuvre des activités pour les surmonter. De même, en situation de conflit, les mécanismes de RRC doivent être mis en œuvre de manière à prendre en compte les dynamiques du conflit et à éviter la création « accidentelle » de risques supplémentaires, ou l'aggravation de risques existants sur la population concernée.

À noter que HI dispose de très peu d'expérience des projets RRC en zone de conflit, mais ce type de configuration deviendra certainement une tendance importante dans le futur<sup>73</sup>.

### **Caractéristiques des risques en zones urbaines**

Plus de la moitié de la population mondiale vit actuellement dans les villes, et il devrait y avoir deux milliards de citoyens supplémentaires d'ici vingt ans. Une grande partie de cette croissance de population est prévue dans les villes petites à moyennes des pays en développement. 1,2 milliards de personnes vivent déjà dans des bidonvilles, et ce chiffre devrait encore augmenter<sup>74</sup>.

Pour des raisons historiques et stratégiques, nombre des villes les plus peuplées au monde sont situées dans des zones exposées à des risques géologiques et météorologiques majeurs (côtes, plaines inondables, zones sismiques actives). Les périphéries sont souvent exposées à d'autres sources de risques, liés à une mauvaise gestion des terres ou des ressources naturelles. Les zones urbaines concentrent les risques de catastrophe à cause de la convergence des personnes, des infrastructures et des biens, et d'une mauvaise gestion de l'expansion urbaine. Elles sont donc plus affectées par les décès et les pertes économiques que les zones rurales (par exemple, le séisme qui a frappé la vallée de Katmandu au Népal en avril 2015).

Les populations pauvres vivant dans les zones périurbaines ou dans des zones d'habitation informelles sont particulièrement vulnérables, car elles ont tendance à vivre dans des zones à

---

<sup>73</sup> FICR. [Guide de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique](#). 2013. Voir le chapitre sur les situations de conflit

<sup>74</sup> *Ibid.*

haut risque, dans des abris fabriqués en deçà des standards, avec un accès limité aux services d'urgence et de base, et un manque général de résilience économique. Ces facteurs modifient la répartition de la population, la répartition des richesses ou de l'appauvrissement, et les risques de catastrophe à court terme.

HI a développé un certain niveau d'expertise des zones urbaines (notamment au Népal et en Haïti) qui peut être développé et adapté à d'autres contextes<sup>75</sup>.

### **Caractéristiques des risques en zones rurales**

Les défis des zones rurales sont considérables, et bien que la nature des risques soit différente, les mêmes stratégies RRC peuvent être mobilisées.

Des approches et des dynamiques communautaires sont souvent utilisées (CBDRR et CMDRR<sup>76</sup>) car elles sont considérées comme étant faciles à mettre en place.

→ Pour plus de détails sur ces approches, voir [Les trois modalités d'intervention des projets de HI dédiés à la RIRC](#).

Cependant, dans les zones rurales les défis peuvent être importants, notamment dans les endroits reculés où la communication et les conditions de vie sont très précaires, et où les enjeux liés à la préparation des populations face aux catastrophes et à la réduction de leur vulnérabilité sont de taille.

### **Parties prenantes et partenariats**

Lors de la première série de collecte de données, tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les organisations de la société civile et les OPH (en tant qu'acteurs de la GRC) doivent être identifiés pour établir les partenariats les plus pertinents.

La position et les décisions de HI sur les partenariats doivent être analysées sur la base de l'expérience terrain de HI dans le pays concerné et de l'expérience de ses partenaires. Plus notre expertise sera reconnue, plus nous observerons une évolution : depuis un acteur focalisé sur la seule inclusion, vers un acteur reconnu de la RIRC (comme c'est déjà le cas dans de nombreux contextes d'intervention).

HI se positionne comme véritable acteur de la RIRC – soit seule, soit avec une autre ONG ou un consortium – en introduisant la valeur ajoutée de l'inclusion dans ses pratiques de RRC.

---

<sup>75</sup> *Ibid.* : Voir le chapitre « Contextes urbains »

<sup>76</sup> Pour plus d'information sur la CMDRR et la CBDRR : Rustico "Rusty" Binas. [Understanding Community Managed Disaster Risk Reduction \(CMDRR\)](#). Cordaid, 2010

## Groupe cible

Le groupe cible de bénéficiaires à risque doit également être défini dans le choix d'intervention.

Il existe actuellement deux types de configuration vis-à-vis des groupes cibles dans les interventions RRC de HI :

- Soit HI se positionne en tant qu'acteur « inclusif » en faveur de tous les bénéficiaires à risque, avec un accent particulier sur le volet « **âge, genre, handicap** ».
- Soit elle se concentre sur les personnes handicapées, surtout parce que les autres groupes à risque sont déjà concernés par les interventions d'autres acteurs.

La force de HI en termes de RIRC réside dans le développement de pratiques et méthodes adaptées aux deux positions, en fonction du contexte.

## Phase de lancement

Rendre la RRC inclusive, réduire les risques et s'adapter au changement climatique sont des processus lents, qualitatifs, avec des résultats à long terme souvent difficiles à mesurer.

Étant donné que la période de financement est souvent trop courte (puisque certains fonds ne sont disponibles que 12 voire 18 mois après le commencement des opérations d'urgence), les objectifs d'intervention de HI, ses budgets et ses indicateurs doivent être réalistes et SMART.

En outre, l'objectif de renforcement de la résilience des personnes concernées est atteint via le financement des projets, mais aussi grâce à des actions de généralisation de la RRC.

## Suivi et évaluation des projets de RIRC

L'évaluation des activités de RRC est compliquée, car le succès d'un projet ne peut être apprécié que dans son ensemble en cas de catastrophe. Nous sommes parfois confrontés à un risque imprévisible dans le temps (par exemple un séisme à Cuba), ce qui rend difficile l'évaluation de l'impact de nos projets.

Les projets peuvent et doivent être évalués en cas de catastrophe dans une région où nous avons déjà travaillé sur la RRC. Cela a été le cas avec notre action de RIRC dans la vallée de Katmandu au Népal, que nous avons pu évaluer après le séisme<sup>77</sup>.

De plus, il est essentiel d'inclure les évaluations et la capitalisation d'expérience dans les projets de RRC, même après qu'un projet soit terminé, afin de mesurer les progrès en matière de résilience des populations, de réduction des vulnérabilités à moyen/long terme, et de renforcement des capacités.

Évaluer l'impact des actions de RRC pendant une situation d'urgence peut être utile pour recentrer un futur travail de RRC, et pour les interventions d'urgence.

Les **directives qualité de HI** devraient être utilisées pour suivre et évaluer ses projets de RIRC selon 12 critères<sup>78</sup>.



#### Quelques outils pour le suivi et l'évaluation des projets de RIRC et pour l'évaluation des changements en matière de RIRC

- **Enquête CAP** : Mesure des changements relatifs aux Connaissances, Attitudes et Pratiques de RIRC.
- **4 dimensions de l'inclusion** : Evaluation du niveau d'inclusion des acteurs de la RRC, construction d'un plan d'action et mesure des progrès.
- **L'Indice de Résilience Économique** : Outil développé par Handicap International afin d'aider les équipes des projets à évaluer et à mesurer les différents aspects de la résilience économique des ménages vulnérables dans des zones en proie aux catastrophes.
- **ScoPeO** : Lorsque la RRC fait partie d'un projet visant à renforcer la résilience d'autres composantes (sociale/économique, etc.), la qualité de vie globale peut être mesurée via les outils ScoPeO.

➔ Ces outils peuvent être trouvés dans la **Boîte à outils RIRC**.

---

<sup>77</sup> Voir [Boîte à outils RIRC](#) : Analyse de mission exploratoire pour la RIRC

<sup>78</sup> Pour en savoir plus : Handicap International. [Politique de Planification, Suivi et Évaluation des Projets](#). 2015

## B. Les trois modalités d'intervention des projets de HI dédiés à la RIRC

**Note :** Trois modalités d'intervention différentes ont été identifiées par l'équipe RRC de HI. Cependant, chaque projet devrait prendre en compte les résultats, les indicateurs et les activités de chacune des trois modalités. Une modalité n'est pas propre à un projet. Un projet peut facilement avoir des objectifs et des résultats liés aux trois modalités.

Les deux principales modalités adoptent la double approche de la RIRC (voir partie Principes et repères : [Comment HI intervient-elle en matière de RRC? Principes et étendue de l'intervention](#)) et la troisième a été définie pour mettre en évidence l'importance de la RIRC (conformément à la première priorité du Cadre de Sendai).

### Renforcer les systèmes et les services de RIRC

La première modalité renvoie à la deuxième priorité du Cadre de Sendai : **Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer**, ce qui signifie que « La gouvernance des risques de catastrophe, aux niveaux national, régional et mondial, est très importante pour la prévention, l'atténuation, la préparation, la réponse, le relèvement et la reconstruction. Elle favorise la collaboration et les partenariats ».

Elle se réfère aussi à la quatrième priorité : **améliorer la préparation aux catastrophes pour une intervention efficace et pour « reconstruire en mieux » pendant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.**

Pour HI, elle fait référence à un des deux aspects de la **double approche**.

Exemples de résultats attendus, indicateurs et activités			
	Local	National	Régional/Global
Résultats attendus	La gouvernance de RRC au niveau local est renforcée par un comité de RRC, avec une participation active des groupes à risque	La gouvernance de RRC du niveau national à local est renforcée via des politiques de RIRC  La RRC est généralisée à d'autres secteurs du développement et à la planification du développement	La gouvernance au niveau régional est plus inclusive en termes de RRC, et les groupes les plus exposés aux risques participent activement (par exemple ASACR, ASEAN)

<p><b>Indicateurs</b></p>	<p>X% des personnes les plus exposées aux risques participent et sont actives dans les comités de RRC</p> <p>X communautés ont adopté et renforcé leurs réglementations, plans et stratégies de RIRC</p> <p>X% du budget et des RH du gouvernement sont dédiés à des travaux de RIRC</p> <p>Des systèmes inclusifs d'alerte précoce contre les principaux aléas sont en place dans X communautés</p> <p>X acteurs de RRC ont été sensibilisés et/ou formés et/ou accompagnés</p> <p>X acteurs de RRC ont modifié leurs procédures standard pour les adapter aux groupes les plus exposés aux risques</p> <p>X% des plans de contingence et d'intervention locaux sont renforcés, et</p>	<p>X événements de plaidoyer organisés par des représentants des groupes les plus exposés aux risques ont conduit à des échanges/ plateformes de RRC</p> <p>L'inclusion est au moins mentionnée dans la politique de RRC nationale</p> <p>X% du budget et des RH du gouvernement sont dédiés à des travaux de RIRC</p> <p>Des systèmes inclusifs d'alerte précoce contre les principaux aléas sont en place et diffusés dans les zones les plus affectées</p> <p>X acteurs de RRC ont été sensibilisés et/ou formés et/ou accompagnés</p> <p>X% des plans de contingence et d'intervention nationaux sont renforcés, et prennent en compte les besoins spécifiques des populations les plus exposées aux risques</p>	<p>X événements de plaidoyer organisés par des représentants des groupes les plus exposés aux risques ont conduit à des échanges sur la RIRC</p> <p>X engagements régionaux</p> <p>Des systèmes inclusifs d'alerte précoce contre les principaux aléas sont en place et diffusés dans les zones les plus affectées</p> <p>Il existe un système de suivi de chaque objectif atteint par le pays en matière de RIRC, du niveau régional à national</p>
---------------------------	---	--	--

	<p>prennent en compte les besoins spécifiques des populations les plus exposées aux risques</p> <p>X% des plans de contingence sont testés avec la participation des groupes les plus exposés aux risques</p> <p>Un exercice de simulation effectué dans X communautés montre une augmentation des capacités après le projet</p>		
<p><b>Ensemble d'activités</b></p>	<p><b>Les capacités inclusives de préparation aux catastrophes des foyers et des communautés sont renforcées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien au développement de plans de contingence individuels/par foyer</li> <li>• Promotion au niveau individuel/foyer de « tuteurs de RRC » parmi les groupes les plus exposés aux risques</li> <li>• Création d'un groupe d'intervention RRC communautaire incluant les groupes les plus exposés aux risques au niveau local</li> <li>• Accompagnement du groupe d'intervention de RRC local pour l'inclusion des groupes à risque dans ses processus et outils</li> <li>• La <b>RIRC à base communautaire</b> est mise en œuvre pas à pas, du niveau local à national<sup>79</sup></li> <li>• La <b>RIRC scolaire</b> est mise en place pas à pas, du niveau local à national ; les rôles et les tâches des représentants sont clairement définis au sein des institutions RRC communautaires, des processus et de la prise de décision via les cadres légaux adéquats ; des consultations publiques et communautaires sont organisées pour la rédaction de ces lois (incluant les groupes les plus exposés aux risques dont les personnes handicapées et leurs représentants) ; et des réglementations existent pour</li> </ul>		

<sup>79</sup> Voir [Boîte à outils RIRC](#) pour plus d'information sur le modèle de CBDRR inclusive

accompagner leur mise en place

- Préparation ou révision et mise à jour régulière des politiques, programmes et plans de contingence et de préparation aux catastrophes, avec la participation active des groupes les plus exposés aux risques
- Investissement, développement, entretien et renforcement des systèmes d'alerte précoce multi-aléas, multisectoriels, prévisionnels et inclusifs basés sur les personnes, en les adaptant aux besoins des utilisateurs – dont les personnes handicapées
- Promotion/investissement dans le développement de mécanismes d'alerte précoce efficaces, nationaux, régionaux, inclusifs, multi-aléas
- Sensibilisation/organisation de formations/plaidoyer/accompagnement des acteurs de RRC pour des stratégies, plans et pratiques de préparation aux catastrophes améliorés et inclusifs
- Effectuer des exercices de simulation réguliers

**Les liens et la coordination de la RRC sont renforcés à tous les niveaux :**

- Soutien aux niveaux district, national, régional et international, pour la révision des lois et réglementations relatives à la RRC et identifier les manquements
- Adoption et mise en œuvre de stratégies et plans de RRC locaux, nationaux et régionaux
- Établissement et renforcement de forums de coordination gouvernementaux composés d'acteurs adéquats aux niveaux national et local – comme des plateformes RRC nationales ou locales – et intégration d'une représentation officielle des groupes les plus exposés aux risques (dont les personnes handicapées et leurs représentants)
- Création/révision des structures de gestion des risques à différents niveaux, avec une représentation et une participation active des groupes les plus exposés aux risques
- Construction de partenariats et collaborations étroites entre les acteurs de RRC et les représentants des groupes les plus exposés aux risques
- Organisation, coordination, facilitation des réseaux entre les partenaires de RRC et les groupes les plus exposés aux risques (OPH, OBC, etc.)
- Établissement d'une collaboration entre les autorités de RRC nationales et l'autorité nationale de coordination pour les droits des groupes les plus exposés aux risques

### **Investir dans la RRC pour l'urgence et le relèvement :**

- Promouvoir la résilience des infrastructures critiques nouvelles et existantes dont celles liées à l'eau, aux transports et aux télécoms, à l'éducation et à la santé, afin de s'assurer qu'ils restent accessibles, sûrs, efficaces et opérationnels pendant et après une catastrophe
- Contribuer à renforcer la capacité des autorités locales à évacuer les personnes vivant dans des zones à risque, en priorisant les groupes les plus exposés aux risques
- Proposer des formations à la gestion des abris et aux besoins des groupes les plus exposés aux risques
- Former les salariés et bénévoles à des interventions inclusives en cas de catastrophes
- Distribution de kits d'urgence (premiers secours, recherche et sauvetage, abris, etc.) adaptés aux besoins des groupes les plus exposés aux risques
- Établir des centres communautaires pour améliorer la sensibilisation du public et stocker le matériel nécessaire aux activités de sauvetage et de secours (stocks adaptés aux besoins des groupes les plus exposés aux risques)
- Promouvoir le développement et la diffusion d'instruments (normes, codes, guides opérationnels ou autres) de soutien à l'action coordonnée de préparation et de réponse inclusive aux catastrophes ; faciliter le partage des enseignements et des bonnes pratiques en matière de politiques et de programmes de reconstruction post catastrophe
- Promouvoir l'intégration de la RRC dans les processus de relèvement et de reconstruction post catastrophe ; faciliter les liens entre secours, réadaptation et développement ; utiliser les opportunités de la phase de relèvement pour développer des capacités de réduction des risques à court, moyen et long termes – dont des mesures comme l'aménagement du territoire, l'amélioration des normes de construction, etc.
- Intégrer la reconstruction post catastrophe au développement économique et social durable des zones affectées
- Développer des conseils pour « reconstruire en mieux » et de manière inclusive après une catastrophe

## Autonomiser les groupes et les individus les plus exposés aux risques pour les inclure aux décisions relatives à la RRC

Ce résultat est directement lié à la double approche de HI, qui répond aux besoins en RRC des groupes et individus à risque, et s'assure qu'ils participent activement aux politiques et pratiques de RRC.

Exemples de résultats attendus, indicateurs et activités			
	Local	National	Régional/Global
Résultats attendus	<p>Les individus et les foyers les plus exposés aux risques sont mieux informés sur les catastrophes et la GRC</p> <p>Au sein d'une communauté, les groupes les plus exposés aux risques (dont les OPH) sont sensibilisés et savent mieux gérer les risques de catastrophe</p>		
Indicateurs	<p>X foyers les plus exposés aux risques ont un plan de contingence</p> <p>X personnes les plus exposées aux risques ont amélioré leur accès aux services</p> <p>X foyers les plus exposés aux risques ont bénéficié d'une approche personnalisée</p>	<p>X groupes les plus exposés aux risques ont amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques</p>	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance d'identifier pourquoi les individus/foyers sont considérés comme « plus exposés aux risques » et d'agir sur ces facteurs (Exposition ? Inclusion sociale ? Attitude négative/stigmatisation ? Pauvreté ? Accès aux services ? Autres ?)</li> <li>• Identification, information, orientation des foyers vulnérables vers une aide appropriée (approche personnalisée)</li> <li>• Développement de plans de contingence pour les foyers les plus exposés aux risques</li> </ul>		

- Soutien spécifique (matériel, financier, architectural) pour atténuer les risques pesant sur les individus et les foyers les plus exposés aux risques (aide à la mobilité, modification de l’habitation, etc.)
- Sensibilisation sur-mesure/formation à la RRC
- Rencontre directe avec les groupes les plus exposés aux risques, écoute de leurs besoins
- Fournir des aides à la mobilité/aides techniques : importance de déterminer l’objectif/l’utilité (kits de premiers soins, matériel de recherche/sauvetage, inclusion sociale/mobilité quotidienne, stockage...)
- Développer des stratégies génératrices de revenus qui tiennent compte des obstacles et répondent aux besoins des groupes les plus exposés aux risques (surtout lorsque leurs besoins de base ne sont pas pris en charge)

### Comprendre les risques de catastrophe, diffuser et faire du plaidoyer

La troisième modalité renvoie à la première priorité du Cadre de Sendai : **Comprendre les risques de catastrophe**, selon laquelle « les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophe devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l’exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l’environnement. Ces connaissances peuvent être exploitées pour procéder à l’évaluation des risques, la prévention, l’atténuation, la préparation et l’intervention en cas de catastrophe »<sup>80</sup>. Les équipes de RRC de HI considèrent cette priorité comme essentielle pour la mise en œuvre des projets. En effet, nos interventions devraient contribuer à augmenter le niveau de compréhension et de connaissances des risques afin de s’assurer que nos aptitudes et nos pratiques deviennent plus efficaces.

Exemples de résultats attendus, indicateurs et activités			
	Local	National	Régional/Global
Résultats attendus	Des informations sur les risques de catastrophe et des données désagrégées concernant l’impact des catastrophes sur les groupes les plus exposés	Des informations sur les risques et impacts des catastrophes sur les groupes les plus exposés aux risques sont transmises par des acteurs	Les leçons apprises sont partagées afin d’améliorer les connaissances et influencer les pratiques et politiques de RIRC

<sup>80</sup> UNISDR. [Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030](#)

	aux risques sont identifiées, collectées, analysées et diffusées par des acteurs locaux pour améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques	(locaux à nationaux) pour améliorer les connaissances et influencer les pratiques et politiques de RIRC	Les systèmes d’alerte précoce sont améliorés et mieux diffusés afin d’informer les populations et territoires les plus exposés aux risques
<b>Indicateurs</b>	<p>Le projet a amélioré les connaissances, attitudes et pratiques de RIRC</p> <p>Il existe un soutien à la prise de décision relative à la RIRC</p>	<p>De nombreuses politiques nationales et plans d’action relatifs au Cadre de Sendai promeuvent l’inclusion dans les politiques de RRC</p> <p>De nombreux groupes à risque participent au plaidoyer au niveau national via des plateformes de RRC</p>	<p>De nombreuses politiques régionales font la promotion de l’inclusion dans les politiques de RRC</p> <p>De nombreux groupes à risque participent au plaidoyer au niveau régional via des plateformes de RRC</p>
<b>Ensemble d’activités</b>	<p><b>Collecte de données et connaissances sur les risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire une évaluation inclusive de la vulnérabilité et des capacités (EIVC) (foyers, communautés, institutions, etc.) avec la participation active des groupes les plus exposés aux risques, et communiquer avec les décideurs afin de peser sur leurs décisions</li> <li>• Publier les résultats de l’EIVC dans des formats variés et accessibles</li> <li>• Collecter puis transmettre des données désagrégées en fonction de l’âge, du genre et des types de handicap</li> <li>• Collecter des données sur les aléas – en utilisant la cartographie et des systèmes d’information géographique (SIG)</li> <li>• Effectuer des audits d’accessibilité et une cartographie de la mobilité</li> <li>• Encourager l’implication active dans le recensement des pratiques de RIRC locales</li> <li>• Effectuer des rapports post catastrophe et recenser les leçons apprises</li> </ul> <p><b>Diffusion et éducation aux risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une sensibilisation aux risques de catastrophe au niveau communautaire qui prenne en compte l’inclusion</li> <li>• Produire du contenu IEC accessible à tous les membres d’une communauté</li> <li>• Contribuer à produire et diffuser des études scientifiques sur l’impact des</li> </ul>		

catastrophes sur les groupes les plus exposés aux risques – dont les personnes handicapées

- Augmenter la collaboration entre les personnes au niveau local pour diffuser des informations sur les risques de catastrophe grâce à l'implication d'OBC (groupes les plus exposés aux risques dont les personnes handicapées et leurs représentants)
- Renforcer les connaissances des représentants du gouvernement en matière de RIRC à tous les niveaux – via le partage d'expériences, d'enseignements, de bonnes pratiques, via les formations et l'éducation à la RRC, notamment en utilisant les mécanismes éducatifs existants et l'apprentissage par les pairs
- Promouvoir l'inclusion de connaissances sur la RIRC dans l'éducation, la santé, les activités économiques, l'urbanisation, etc.
- Produire et diffuser des annonces de service public radiophoniques accessibles
- Mener des campagnes sociales/de sensibilisation inclusives et accessibles sur les risques de catastrophe
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques de RIRC
- Publier les enseignements en matière de RIRC et les diffuser auprès des décideurs
- Participer à la campagne mondiale de sensibilisation à la RIRC
- Effectuer un plaidoyer et contribuer aux plateformes régionales pour la gouvernance en matière de RIRC comme l'AMCDRR (Conférence ministérielle asiatique sur la RRC)
- S'engager activement dans la plateforme mondiale pour la RRC (*Global Platform for Disaster Risk Reduction*), les plateformes régionales et sous-régionales pour la RRC auprès des groupes les plus exposés aux risques, afin de plaider en faveur de la mise en œuvre inclusive du Cadre de Sendai
- Améliorer l'accès et le soutien à l'innovation et à la technologie ainsi qu'à la recherche & développement de long terme, multi-aléas et efficace dans le champ de la RIRC

## La RIRC en tant qu'approche transversale

Les risques liés aux aléas devraient être abordés dans la **programmation du développement et de l'urgence**, en plus des projets dédiés à la RRC. La vulnérabilité aux aléas naturels est complexe et multiple ; elle doit être traitée de façon intégrée. L'impact négatif des catastrophes appelle aussi à la responsabilisation de chacun vis-à-vis des pertes causées par une catastrophe. De plus, les projets de développement et d'urgence dans les pays exposés aux risques ne réduisent pas toujours la vulnérabilité aux aléas naturels ; ils peuvent même parfois créer de nouvelles formes de vulnérabilité ou en exacerber d'anciennes.

Les enseignements du Cadre d'Action de Hyogo montrent que les **catastrophes continuent de miner les efforts en faveur du développement durable**. En 2012, la Conférence de l'ONU sur le développement durable « appelait à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience face aux catastrophes [...] dans le contexte de l'intégration à tous les niveaux du développement durable et de l'éradication de la pauvreté »<sup>81</sup>. La Déclaration de Sendai souligne l'opportunité des négociations intergouvernementales sur les objectifs de développement post 2015, le changement climatique et la RRC, pour améliorer la cohérence des politiques et des pratiques **afin que la RRC devienne une question transversale** et fasse partie intégrante du processus de développement.

Une programmation sensible aux risques est essentielle pour sécuriser les efforts de développement, contribuer à la réduction des risques et minimiser l'impact négatif des aléas prévisibles, et éviter l'émergence de nouveaux risques. HI peut travailler à généraliser la RRC soit en interne (étendre la RIRC à tous les secteurs/projets), ou en externe (étendre la RIRC aux secteurs/projets d'autres acteurs).

### A. Prendre en compte les risques : éléments clés d'une programmation pays résiliente dans les zones exposées

La prise en compte des aléas et des risques associés dans les tout premiers stades de la programmation par pays et de la conception de projet est essentielle dans les zones exposées aux risques. Elle assure l'efficacité du programme – en protégeant les objectifs poursuivis face à d'éventuels chocs – et est également importante en cas de catastrophe puisqu'elle facilite la

---

<sup>81</sup> UNISDR. [Sendai Declaration](#). 2015. Préambule.

mise en œuvre rapide de l'action humanitaire. La programmation par pays est par ailleurs une opportunité vitale d'évaluer et d'agir face aux risques de catastrophe de manière stratégique et coordonnée.

Dans un premier temps, HI développe des « fiches pays » mises à jour une fois par an, et dont l'utilité est multiple (conception de projet, communication interne et externe, etc.). Les stratégies opérationnelles pour les programmes ou missions<sup>82</sup> de HI sont ensuite développées au niveau national ou régional, permettant l'analyse des problèmes, des besoins, des acteurs et des intérêts, ainsi que l'identification de priorités sectorielles et thématiques qui sont traduites en un plan stratégique, mis en œuvre sur 3 à 5 ans. Enfin, les fiches pays et les STRATOP (stratégies opérationnelles) sont complétées par des documents de projets internes sur les secteurs d'intervention les plus pertinents – choisis dans la stratégie de programmation. En ce qui concerne les projets internes – qu'il s'agisse de projets dédiés à la RIRC ou d'autres projets qui incluent la RIRC –, les différentes considérations et modalités d'intervention ont été expliquées plus haut (voir partie Modalités d'intervention : [Projets dédiés à la RIRC](#)) et seront présentées ci-dessous (voir la partie [La RRC en tant que moyen de promotion d'un continuum/contiguum](#) concernant la RRC et la planification sectorielle).

En examinant les fiches pays et les différentes étapes de construction d'une stratégie opérationnelle<sup>83</sup>, on note que l'intégration de la réduction des risques inclut les éléments suivants.

## Collecte des données et analyse des informations

La collecte des données et l'analyse des informations sont essentielles aux fiches pays et à la stratégie opérationnelle.

Cette section présente le diagnostic initial qui aide à déterminer si une intervention RRC est nécessaire/pertinente dans un contexte donné.

Pour cela, il faut considérer les données dans leur contexte général.

---

<sup>82</sup> Processus révisé en 2016 et disponible sur [SkillWeb](#)

<sup>83</sup> Handicap International. Guide pour l'élaboration des stratégies opérationnelles des programmes/missions de Handicap International. 2016

### Aléa anthropique et/ou naturel significatif ?

**NON** : Pas besoin d'envisager une intervention RRC

**OUI** : Prendre en compte la RRC dans d'autres analyses de contexte et intégrer l'expertise RRC appropriée au sein de l'équipe de programmation  
– sous la forme d'un comité consultatif interne

Des données mondiales sur les risques de catastrophe peuvent être identifiées, mettant en avant le **niveau d'exposition aux aléas**, les catastrophes qui ont précédemment frappé un pays/ une région et leur impact, le **niveau de vulnérabilité** et de **capacités**, ainsi que des **scénarios de risque** permettant d'étudier les impacts de potentiels événements futurs. Des informations supplémentaires peuvent être récoltées afin de compléter un premier profil de risques de catastrophe succinct, en examinant les politiques et pratiques gouvernementales vis-à-vis de la GRC (législation relative à l'aménagement du territoire, la protection sociale, la capacité d'atténuation, de préparation et de réponse face aux catastrophes, etc.), les activités de la société civile en matière de catastrophes, celles d'autres organisations de développement, l'impact des catastrophes sur les projets de développement, etc.

De telles données et statistiques sur les risques peuvent être trouvées sur :

- UNISDR : <http://www.unisdr.org/we/inform/disaster-statistics>
- Preventionweb : <http://www.preventionweb.net/english/professional/statistics/>
- Inform : <http://www.inform-index.org/>
- HI : Analyse des risques par pays et par zone (voir **Boîte à outils RIRC**)

Cette section vise à rassembler une grande quantité d'informations contextuelles pour produire une analyse comprimée. Les aléas et les vulnérabilités liées peuvent représenter un défi majeur pour le développement ; ainsi, il est important d'effectuer une analyse RRC sectorielle qui permettra d'approfondir le diagnostic présenté ci-dessus en examinant les politiques, pratiques et acteurs de RRC existants.

Les centres d'intérêt à examiner sont les suivants :

- **Contexte géopolitique** : Situation politique, situation vis-à-vis des droits de l'homme, organisation politique du pays (nationale, régionale et locale), stratégies de RRC, représentation des groupes vulnérables au sein des organes de décision, etc.
- **Données socio-anthropologiques** : Groupes ethniques, religions, dirigeants, associations actives à l'échelle nationale, ressources, système éducatif, système sanitaire, etc.
- **Type et fréquence des aléas naturels et anthropiques** : Impacts aux niveaux national, régional et local ; vulnérabilités (pour ce critère, il pourrait être intéressant de cartographier les catastrophes précédentes afin d'analyser et d'identifier clairement les

vulnérabilités différentes : routes, infrastructures, etc.), capacités, tendances/ changements dans le temps (profil historique), etc.

- **Identification des acteurs clés de la RRC** : ONG, institutions nationales, régionales ou internationales.
- **Organisation générale du système de GRC** : Qui dirige le système de GRC ? Qu'a-t-il été accompli depuis Sendai ? Y a-t-il des lois/régulations relatives à la RRC ? Quelles sont-elles ? Quelle est la stratégie nationale, régionale, locale ? D'où viennent les fonds ? Existe-t-il des plans de contingence nationaux ? Si oui, qui les a mis en place ? Quelles sont les vulnérabilités du système ? Ses capacités ? Etc.
- **Données disponibles sur le handicap et sur d'autres groupes à risque (genre et âge)** : Pourcentage de la population, compréhension culturelle du handicap, législation et cadres politiques, études et informations relatives à la situation des personnes handicapées ou autres groupes à risque.

Cependant, si le diagnostic initial démontre le besoin d'inclure la RRC dans la stratégie, cette analyse ne devrait pas être considérée seulement séparément. En effet, les risques de catastrophe peuvent aussi exacerber d'autres défis majeurs, comme la mauvaise gouvernance, la pauvreté, l'exclusion sociale, etc. La collecte de données sur les risques de catastrophe devrait donc aussi être ajustée afin de mieux souligner les implications des risques de catastrophe sur le mandat global et le champ d'intervention de HI. La collecte de données prolongera le diagnostic initial, et permettra de produire une analyse sur-mesure de la RRC en tant que **question transversale** – en examinant la population et les secteurs d'activité cibles, pré-identifiés comme relevant de la stratégie opérationnelle de HI dans le pays/la région (santé, éducation, réadaptation, etc.).

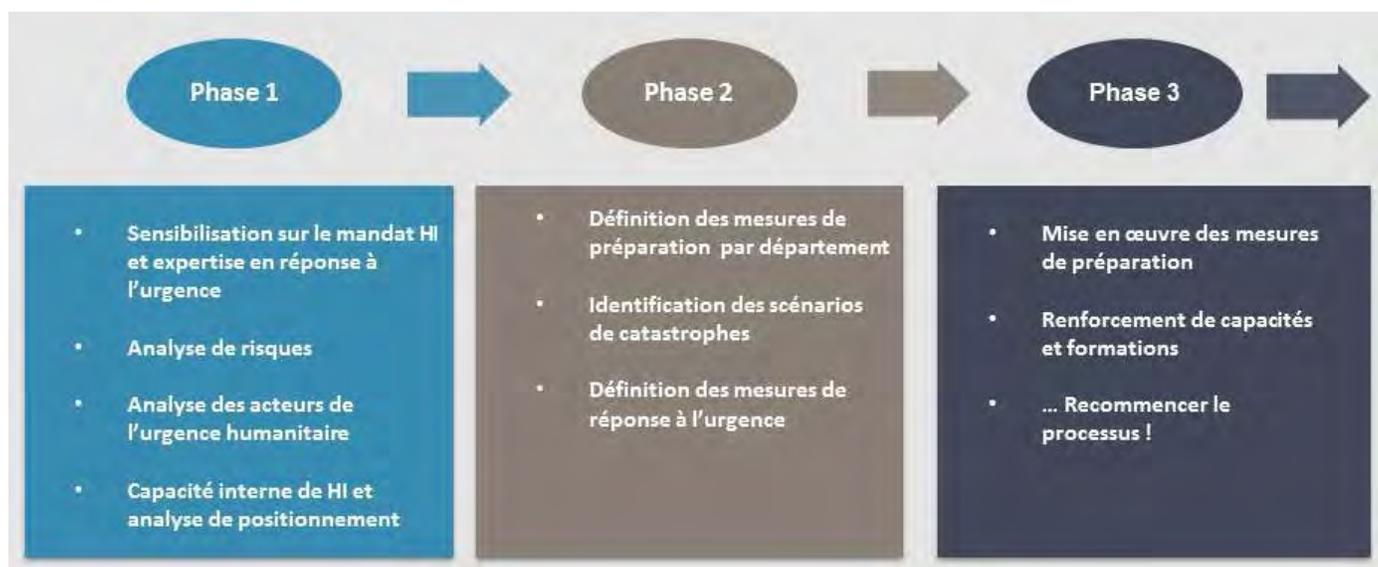
Ensuite, si le risque de catastrophe est important dans le pays ou la région, il sera important de questionner l'existence d'un processus interne de préparation aux situations d'urgence, dont les objectifs sont d'identifier, de renforcer et d'organiser les ressources et les capacités au niveau des programmes HI pour permettre une mise en œuvre rapide et efficace d'une réponse en cas d'événements dangereux ou de situations de catastrophe émergentes.

Selon les scénarios de catastrophe possible, la préparation interne implique des rôles et des ressources institutionnelles clairement identifiés, des processus d'information et de prise de décision et des aménagements opérationnels. La planification de la préparation au niveau de l'organisation peut viser la protection des vies, la sécurisation des réalisations des activités des projets, et peut également se pencher sur les capacités de réponse potentielles.

Afin d'aider les programmes de HI à renforcer leur préparation aux situations d'urgence interne, un modèle de plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence (EPR) a été

développé. Le plan est censé compléter l'information contenue dans la stratégie opérationnelle du pays (STRATOP). Il permet au programme d'identifier des mesures claires et réalisables pour la préparation aux situations d'urgence par département, et de définir les mécanismes de réponse en fonction des scénarios de catastrophe sélectionnés. Cela se fait en tenant compte des lacunes nationales, des forces du programme, des faiblesses ainsi que des capacités et de son positionnement stratégique dans le pays.

### Processus de préparation à la réponse d'urgence : étapes de mise en œuvre



Pour plus d'information sur le processus interne de préparation aux situations d'urgence, veuillez contacter le **Pôle E-PANDA**.

### Analyse et évaluation de la situation

Les catastrophes et les risques liés peuvent avoir un impact sur d'autres questions de développement, ce qui pourrait entraver l'atteinte des objectifs stratégiques d'un programme pays. L'examen interne et externe de la période de programmation précédente – afin d'en évaluer les enseignements majeurs – devrait aussi questionner l'impact des catastrophes récentes et le niveau d'attention accordé aux risques de catastrophe. L'examen de contexte du programme devrait inclure les catastrophes naturelles passées et leur impact sur le programme (humain, financier, matériel, partenaires et activités, etc.), mais il devrait aussi chercher à savoir si le programme a pris en compte les risques de catastrophe (sécurisation des efforts de développement, contribution à la RRC, éviter de créer de nouveaux risques), et si oui, comment.

## Perspective programme

D'après l'analyse contextuelle et l'examen des programmations précédentes, HI développe sa perspective programme – révélant les choix opérationnels et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. La RRC peut être intégrée en tant que **pilier spécifique** de la GRC, divisé en deux étapes principales :

- Activités et projets dédiés à la RIRC pour améliorer la préparation, la prévention et l'atténuation des risques chez les populations à risque.
- Phases d'urgence et de relèvement.

La STRATOP peut également être adapté afin d'être **sensible aux risques**. Une première étape consiste à examiner la stratégie à travers un « prisme RRC » :

- Quelle est l'importance relative des risques de catastrophe dans notre contexte ?
- Les catastrophes ont-elles ou pourraient-elles impacter nos objectifs stratégiques, la population et la zone cibles ?
- Nos piliers d'intervention sont-ils documentés sur les risques, par exemple comment sont pris en compte les risques pour maintenir les objectifs en cas de choc ?
- Exacerbent-ils ou créent-ils de nouveaux risques ? Si oui, comment ?
- Comment notre stratégie pourrait-elle contribuer à réduire les risques dans une zone donnée ?

Si l'examen indique le besoin de mettre en place une RIRC, une évaluation supplémentaire des risques sera nécessaire pour ajuster la stratégie. Ceci pourrait se traduire par une révision du pilier d'intervention stratégique pour le rendre sensible aux risques. Cela peut aussi comprendre le développement d'un plan de préparation aux situations d'urgence pour le programme (interne et externe).



### Exemple de stratégie opérationnelle du Pakistan articulant les stratégies GRC (juin 2016 - juin 2021)

**Pilier 3 - Gestion inclusive des risques de catastrophe (GIRC) : Améliorer les conditions de vie et la résilience des personnes vulnérables face aux catastrophes anthropiques et naturelles**

**Sous-domaine 3.1 :** La RIRC renforce les capacités des communautés à risque et des fournisseurs de services pour favoriser leur résilience.

**Résultat 1** : Les autorités de RRC du niveau local à national sont renforcées dans leur capacité à soutenir toutes les communautés exposées dans la préparation, la prévention et l'atténuation des risques liés aux potentiels aléas naturels et anthropiques.

**Résultat 2** : Les communautés et individus à risque – dont les personnes handicapées et leurs représentants – ont réduit leur vulnérabilité aux aléas.

**Résultat 3** : Une composante/activité de réduction des risques d'aléa naturel est mise en œuvre dans des zones fortement exposées aux catastrophes.

**Sous-domaine 3.2** : Préparation aux situations d'urgence : Assurer la capacité de HI à répondre à des urgences au Pakistan (mineures, moyennes et majeures).

**Résultat** : Le plan de préparation aux situations d'urgence est adapté au contexte pakistanais.

**Sous-domaine 3.3** : Intervention en cas d'urgences mineures ou moyennes et relèvement précoce : Répondre aux besoins immédiats et aux besoins de relèvement rapide des personnes vulnérables.

**Résultat 1** : Intervention immédiate : Intervenir rapidement en cas d'urgences mineures ou moyennes en cas de catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain, séismes) ou anthropiques.

**Résultat 2** : Relèvement précoce : améliorer la résilience des personnes vulnérables affectées par une catastrophe, en mettant l'accent sur les personnes handicapées et les personnes âgées.

## Suivi et évaluation des stratégies opérationnelles pour les programmes et missions de HI

Le suivi et l'évaluation des risques de catastrophe peut s'avérer compliqué, et tend ainsi à se concentrer sur la réduction des vulnérabilités plutôt que sur la réduction des pertes réelles. Le suivi et l'évaluation d'une stratégie opérationnelle accordant une place transversale à la RRC consiste à examiner la manière dont les risques de catastrophe ont été abordés dans le cadre du programme ; l'analyse initiale était-elle suffisante ? La RRC a-t-elle été traitée de manière appropriée et économiquement viable ? Il devrait par ailleurs déterminer si – et le cas échéant comment – les catastrophes se produisant pendant la stratégie affectent ses résultats et son efficacité, et si sa pérennité est menacée par de futures catastrophes.

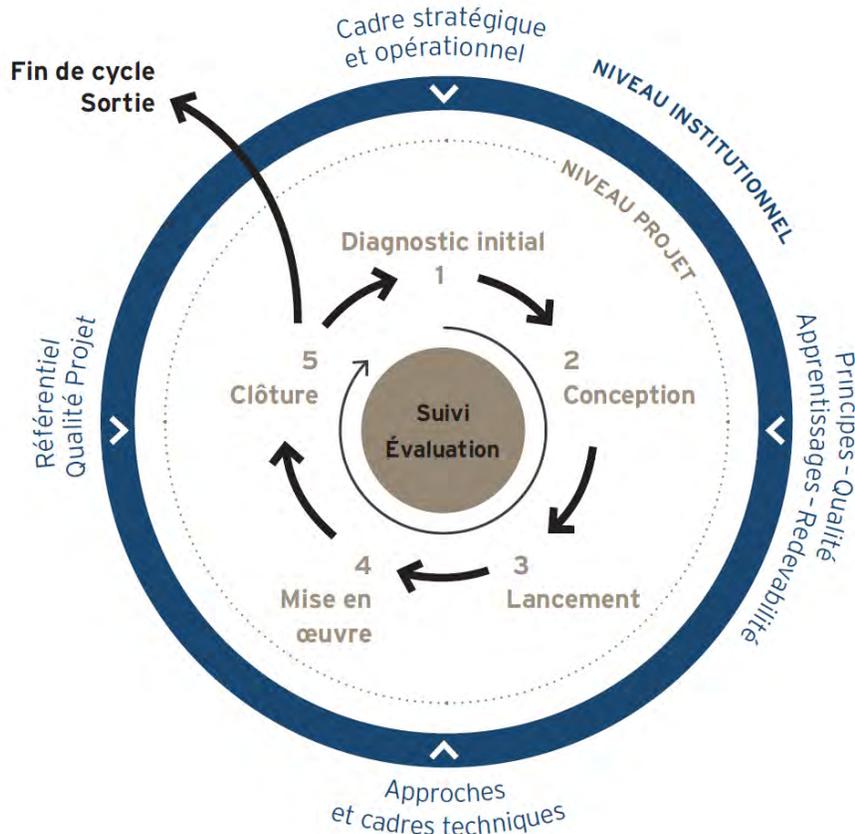
## B. Intégrer la RRC dans la gestion du cycle de projet

Les catastrophes peuvent affecter la zone d'un projet et ses populations cibles. Les projets d'aide humanitaire et de développement peuvent également augmenter ou réduire les risques de catastrophe naturelle, via leur impact sur la résilience sociale et environnementale. En comprenant et en anticipant les aléas futurs, les communautés, les autorités et les ONG peuvent devenir responsables et redevables de la réduction des risques de catastrophe, minimiser la menace sur le développement socioéconomique et assurer la pérennité des gains de développement.

La RRC peut être intégrée à toutes les étapes de la gestion du cycle de projet (GCP), afin que les questions liées aux aléas soient prises en compte depuis la conception du projet et les phases de planification, jusqu'à sa mise en œuvre et les phases de suivi et d'évaluation. La RRC devrait faire partie intégrante de la GCP dans les zones exposées aux risques, pour identifier et réduire les risques liés aux aléas qui pourraient affecter non seulement la performance du projet, mais aussi les groupes bénéficiaires.

**L'évaluation initiale de la situation et des besoins** peut prendre en compte la RRC en examinant les aléas significatifs affectant une zone donnée, et en analysant plus en détail les vulnérabilités et les capacités de la population. Les groupes vulnérables aux aléas devraient être identifiés et inclus dans les évaluations des besoins. L'EVC peut être utilisée pour mieux comprendre l'impact des aléas naturels et faire des choix concernant les interventions de développement. La **conception de projet** ne devrait pas se limiter à reconnaître l'existence des risques. Elle devrait inclure des mesures explicites de gestion de ces risques et s'assurer que le projet est un succès, même si ces risques se matérialisent. De plus, elle devrait non seulement prendre en compte les questions liées aux catastrophes dans l'évaluation des risques et dans les hypothèses relatives à l'impact d'un aléa naturel sur un projet, mais aussi questionner les potentielles conséquences liées aux risques de catastrophe sur le projet lui-même. Le **suivi et l'évaluation** pour chaque étape de la GCP pourrait s'appuyer en partie sur les cibles et indicateurs choisis pour la composante RRC, l'impact des événements catastrophiques, les changements liés à la vulnérabilité aux aléas naturels, etc. La **phase de lancement** offre une bonne opportunité de faire les ajustements appropriés concernant les indicateurs de risques, par l'examen des impacts directs ou indirects des aléas potentiels sur le projet (activités, équipes, partenaires, etc.), l'évaluation des changements dans le type et la nature de la vulnérabilité aux aléas, et des propositions d'ajustements avant la mise en œuvre du projet.

## Le cycle de gestion de projet, Handicap International<sup>84</sup>



### C. La RRC en tant que moyen de promotion d'un continuum/contiguum

La section suivante propose des conseils sur la manière de généraliser la RRC aux autres secteurs d'intervention de HI. Les secteurs les plus pertinents seront abordés en examinant leurs liens avec la RRC, et la manière dont une programmation intégrée peut être assurée. Une liste d'exemples d'activités de HI et d'autres acteurs – qui pourraient être mises en place pour assurer la continuité par secteur et renforcer la résilience des populations – est aussi incluse. Cette liste n'est pas censée être exhaustive, mais elle devrait contribuer à créer une « culture du risque » chez HI, pour le développement et pour l'urgence.

<sup>84</sup> Handicap International. [Politique de Planification, Suivi et Évaluation des Projets](#). 2015

Handicap International. [Planification, suivi et évaluation de projet : Comment renforcer la qualité, l'apprentissage et la redevabilité des interventions de Handicap International](#). 2017

## Réadaptation physique et fonctionnelle

### Pourquoi lier réadaptation physique et RRC ?

Les catastrophes naturelles peuvent avoir un impact grave sur la santé physique, provoquer de nouvelles déficiences physiques temporaires ou permanentes ou aggraver des troubles préexistants. Les catastrophes naturelles peuvent non seulement conduire à des déficiences, mais ses effets sur la santé physique peuvent aussi provoquer la mort. En effet, lors d'une catastrophe, les personnes handicapées sont touchées de façon disproportionnée ; une déficience préexistante a tendance à amplifier les impacts d'une catastrophe sur la vie d'une personne et à réduire les stratégies qui lui sont offertes pour y faire face.

→ Voir dans la partie [Catastrophes et « groupes les plus exposés aux risques »](#), l'encadré Âge, genre, handicap et catastrophes : quelques statistiques.

Les personnes handicapées sont plus exposées aux dangers lorsqu'elles tentent de réagir ou de survivre face à une catastrophe. Les déficiences physiques et le manque d'accessibilité physique peuvent empêcher l'évacuation d'une personne, son accès à un abri, aux installations sanitaires ou aux mesures d'intervention d'urgence en général. L'environnement dans lequel une personne a appris à évoluer peut être perturbé, ce qui peut menacer son aptitude à réagir. En effet, une personne peut perdre une aide à la mobilité, un membre prosthétique, son système de soutien peut s'effondrer avec la perte d'un accompagnant ou l'interruption des services RBC ; ses conditions de vie peuvent ensuite se détériorer (transfert dans des camps), impactant fortement sa sécurité et son autonomie, et augmentant le risque de complications secondaires critiques (par exemple escarres).

Peu après une catastrophe, les personnes ayant un handicap préexistant et les personnes blessées sont susceptibles d'être confrontées à des défis additionnels dans l'accès aux services (par exemple, longueur des files de distribution, distances), ce qui implique un soutien supplémentaire et parfois une intervention spécifique (par exemple, des solutions d'hygiène adaptées : un pot de chambre si la personne ne peut se rendre aux WC). Bien souvent, l'action humanitaire ne prend pas en compte ces défis, excluant de fait ces personnes de leur intervention et/ou augmentant les risques sur leur santé.

Les systèmes de santé et de réadaptation sont aussi gravement impactés par les catastrophes. Leur manque de préparation, notamment leur difficulté à mobiliser rapidement des professionnels de la réadaptation, le manque de protocoles de réadaptation et de capacité à les suivre impactent le niveau fonctionnel des personnes nouvellement blessées et de celles qui ont un handicap préexistant. En cas d'urgence, les patients ont tendance à être rapidement

renvoyés chez eux ou dans leur camp par des hôpitaux surchargés, après une consultation ou une opération, sans avoir reçu de suivi post chirurgical ou les soins de réadaptation nécessaires. Cela augmente non seulement le risque de complications, mais limite leur potentiel de récupération. Un suivi post chirurgical et une réadaptation insuffisants peuvent empêcher la pose d'une prothèse pour un amputé, causer des déficiences permanentes pour des blessés (par exemple des raideurs articulaires permanentes en cas de fracture complexe mal soignée), ce qui peut limiter la capacité d'une personne à retrouver sa qualité de vie précédente. Indépendamment de la gravité des déficiences et des blessures, des interventions de réadaptation précoces et continues (notamment grâce à des aides à la mobilité) permettent une guérison plus rapide et la reprise des activités quotidiennes. Les services de réadaptation physique et fonctionnelle sont cruciaux avant, pendant et après qu'une catastrophe naturelle ne frappe ; la programmation de la réadaptation physique doit prendre en compte les risques de catastrophe.

### **Comment s'assurer que les projets de réadaptation incluent la RRC ?**

Afin d'éviter/atténuer les invalidités à long terme et promouvoir la récupération fonctionnelle, les services de réadaptation physique et fonctionnelle doivent être pris en compte dans les programmes de RRC. Ils peuvent améliorer la capacité des personnes handicapées à anticiper, réagir et évacuer en cas de catastrophe. Ils peuvent aussi augmenter la capacité des acteurs de la santé et des travailleurs communautaires à identifier les personnes qui ont besoin de soins de réadaptation et à prodiguer des soins de réadaptation de base. Enfin, ils peuvent faire en sorte que les activités de RRC tiennent compte des besoins spécifiques des personnes handicapées ou blessées, et participer aux efforts de secours et de relèvement.

Voici une sélection d'activités qui peuvent être incluses dans les programmes de réadaptation avant, pendant et après une crise :

#### **Étape de réduction des risques**

- Dans le cadre d'un travail avec des individus/familles dans des zones exposées aux catastrophes, prendre en compte les risques de catastrophe et évaluer la capacité d'une personne à participer aux initiatives de RRC et, en cas de catastrophe, à quitter sa maison, à se rendre dans un abri et à effectuer des tâches quotidiennes en dehors de son environnement habituel.
- Concernant l'évacuation, s'assurer que les personnes qui ont besoin d'assistance sont pré-identifiées et ont un plan d'évacuation détaillé (incluant l'aide nécessaire).
- Les personnes en charge de l'évacuation sont formées pour identifier ceux qui ont besoin d'assistance, et pour déplacer les personnes nouvellement blessées (par exemple

les personnes souffrant de lésions à la colonne vertébrale) ou souffrant d'une incapacité, afin d'éviter d'autres déficiences critiques.

- Pré positionner les aides techniques essentielles dans des abris transitoires pré identifiés ; former les équipes de recherche, de sauvetage et d'évacuation ainsi que les comités de gestion des abris à la bonne utilisation des aides techniques.
- Améliorer la capacité de préparation à la réadaptation du système de santé / des centres de réadaptation / des travailleurs RBC en cas de catastrophe naturelle :
  - Intégrer les interventions de réadaptation dans les plans d'action à différents niveaux, et dans les plans de gestion en cas de grand nombre de victimes, définir le rôle des professionnels de la réadaptation<sup>85</sup> et effectuer des exercices au sein desquels les services de santé d'urgence incluent des professionnels de la réadaptation.
  - Mener des actions de sensibilisation au niveau gouvernemental (surtout au niveau des ministères de la santé et des affaires sociales) sur les soins de réadaptation précoce.
  - Intégrer les professionnels de la réadaptation dans les listes de déploiement précoce des équipes de santé : identifier les ressources potentielles, les réseaux capables de mobiliser des équipes qualifiées en cas de catastrophe ; identifier des points relais et définir un plan pratique en cas de catastrophe (Qui mobiliser ? Comment les contacter ? etc.).
  - Au niveau des communautés (par exemple, dans les camps et abris transitoires) et des établissements de santé, déterminer un ensemble minimum de données concernant le handicap et les blessures, et identifier des points relais (réseaux RBC, OPH) responsables de la collecte des données : cela permettra une compilation rapide de données.
  - Définir le parcours de soin des blessés (parcours spécifiques pour les amputations, les blessures à la colonne vertébrale, les brûlures et les lésions cérébrales) : développer des procédures sûres de sortie d'hôpital, des systèmes de référencement et contre-référencement vers des services de réadaptation spécialisés ou à base communautaire afin d'assurer la continuité des soins.
  - S'assurer que la cartographie des services de réadaptation est à jour – depuis les services à base communautaire jusqu'aux établissements de soins tertiaires : inclure les équipements disponibles (aides techniques, matières premières pour les orthèses et prothèses, matériel de réadaptation), les différentes spécialités et les effectifs des équipes de réadaptation, les critères d'admissibilité, la capacité

---

<sup>85</sup> World Confederation for Physical Therapy (WCPT). [The role of physical therapists in disaster management](#). March 2016.

des services (surtout pour les services orthopédiques, afin de définir la capacité de production avant catastrophe) et identifier les personnes à contacter dans chaque structure (à contacter en cas de catastrophe).

- Développer des protocoles de gestion des traumatismes et de la réadaptation, et des brochures éducatives standardisées expliquant aux patients les principes de base de la réadaptation.
- Effectuer une formation pluridisciplinaire sur la gestion de traumatisme (comprenant les soins de réadaptation précoce et un soutien psychosocial) à tous les niveaux – depuis les grands centres de soins dotés d’un service chirurgical d’urgence, jusqu’au personnel communautaire, incluant les professionnels de la réadaptation et les équipes médicales (en adaptant le contenu au niveau de soins prodigué).
- Impliquer les communautés dans l’identification des besoins en réadaptation, le parcours de soin et le suivi : identifier des acteurs/membres communautaires clés, et les former à identifier les besoins en réadaptation.
- Cartographier les aides techniques et les fournisseurs de matériel de réadaptation (si en dehors du pays, quelles alternatives ?) : disponibilité, qualité, prix, procédures.
- Pré positionner l’équipement de secours d’urgence dans des établissements de santé et des centres de réadaptation : civières, fauteuils roulants, attelles, déambulateurs et béquilles ; identifier le personnel responsable des stocks et le former à l’identification des personnes ayant besoin d’aides techniques, aux instructions de base pour ajuster, utiliser et entretenir ce type de matériel.
- Pré positionner les brochures éducatives ; identifier et former le personnel responsable de leur distribution.
- Évaluer et réaménager les centres de réadaptation afin de les rendre résilients face aux catastrophes.

### **Étape d’intervention d’urgence<sup>86</sup>**

- Évaluation des besoins en réadaptation : mise à jour de la cartographie des services de réadaptation (notamment le niveau d’intervention du service, les RH disponibles, etc.) et des parcours de soins ; compilation de données sur les personnes nouvellement blessées ainsi que sur les personnes avec un handicap préexistant, identifiées dans les camps ou les abris transitoires (dans le système de santé, rassembler les données via un contact direct avec les centres de soins et des observations ; dans les communautés, impliquer

---

<sup>86</sup> WHO / ICRC / Handicap International / CBM. [Minimum technical standards and recommendations for rehabilitation: Emergency Medical Teams](#). 2016.

les réseaux RBC, OPH) ; disponibilité des aides techniques dans le pays ; existence d'entraves aux services de réadaptation (dont obstacles comportementaux).

- Coordination et collaboration : participer aux réunions du *cluster* santé et promouvoir la coordination avec les organisations concernées par les interventions de santé et de réadaptation afin de contribuer à diffuser des données standardisées, des protocoles de gestion des traumatismes, des brochures éducatives et une évaluation des besoins qui soient pluridisciplinaires et concertés ; éviter les double-emplois, augmenter l'efficacité et les interventions globales (incluant les soins de réadaptation précoce). Lors de catastrophes causant un nombre significatif de lésions traumatiques, un groupe de coordination dédié à la réadaptation peut être mis en place.
- Distribution des services de réadaptation physique et fonctionnelle au niveau des communautés et des centres de soins : proposer des services de réadaptation précoce dont des exercices fonctionnels, des formations sur les principes de base de la réadaptation, des aides techniques (dont des aides à la mobilité, des orthèses préfabriquées et autres outils spécifiques comme les matelas anti escarres), des prothèses temporaires (si les services existants ne peuvent pas faire face à l'afflux de personnes amputées), le tout en étroite collaboration avec les services de soutien psychosocial ; la continuité des soins de réadaptation assurera une récupération fonctionnelle optimale et atténuera les risques de complications. Les modalités de distribution (points fixes, équipes mobiles, renforcement des services existants, « camps » mobiles) seront adaptées à la capacité des services disponibles et aux besoins (conditions d'admissibilité, accès physique et géographique, etc.). Identification des personnes ayant besoin de réadaptation : mobiliser les ressources sanitaires et communautaires clés pour identifier les personnes ayant besoin de réadaptation et maximiser la distribution d'informations accessibles (notamment sur l'utilisation du matériel IEC) aux blessés, aux personnes handicapées et aux soignants – dans leurs communautés ou dans les centres de soins – en mettant en avant les bénéfices des soins de réadaptation, les services de réadaptation existants et les procédures de suivi.
- Former rapidement le personnel de santé et de réadaptation aux soins post-traumatiques en cas de besoin ; idem pour le personnel en charge du transport des blessés et des personnes handicapées.
- Identifier des « centres de repli », c'est-à-dire des structures sûres ayant la capacité d'accueillir des personnes nécessitant des soins intensifs, comme des blessés qui ont été renvoyés de l'hôpital ou des personnes handicapées dans un état critique ; lier ces structures aux camps et aux centres de soins ainsi qu'au réseau de transport, afin de promouvoir le parcours de soins.
- Participer aux réunions de *cluster* dans d'autres secteurs pour améliorer la coordination et apporter des réponses efficaces aux besoins spécifiques des personnes blessées ou

handicapées, dans le cadre de l'intervention d'urgence : promouvoir leur identification et leur orientation vers des services spécifiques (par exemple soins de réadaptation, soutien psychosocial), et répondre à leurs besoins de base (par exemple en donnant du matériel spécifique comme des matelas anti escarres, en plus des distributions d'articles ménagers essentiels dans les camps et abris transitoires).

### **Étape de relèvement/reconstruction**

- Vérifier que des systèmes et protocoles de référencement sont en place pour assurer la continuité des services, en mettant en relation les communautés et le système de soins afin d'éviter les déficiences à long terme.
- Soutenir le suivi rapproché des personnes qui ont bénéficié de soins de réadaptation pendant la phase d'urgence, et mettre en œuvre des stratégies pour pallier les manquements : renforcer les mécanismes de RBC, étendre les capacités de proximité/mobilité.
- S'assurer que les infrastructures et le personnel sont davantage résilients et sauront faire face à de futures catastrophes : développer ou revoir les plans de contingence à l'aune des enseignements tirés ; renforcer les capacités RH.
- Évaluer l'intervention d'urgence et identifier les manquements du système de réadaptation : capacité à répondre aux besoins (zone d'action et types de services et de fournitures liés à la réadaptation) ; qualité des interventions ; besoins restants.
- Identifier les bonnes pratiques et diffuser les leçons apprises (en interne et à d'autres acteurs).
- Contribuer à la révision des politiques liées à la préparation aux catastrophes et à la planification du secteur de la santé, en prenant en compte les enseignements tirés de l'action ; saisir l'opportunité de développer le secteur de la réadaptation (« reconstruire en mieux », améliorer l'accès aux services de réadaptation de qualité), comme le préconise la WCPT.

## Santé

### Pourquoi lier santé et RRC ?

Les catastrophes naturelles exposent la santé des personnes vulnérables aux risques, en particulier les personnes handicapées, les femmes enceintes, les enfants et les personnes malades. Les risques sur la santé liés aux catastrophes naturelles (multiples blessures graves, épidémies de maladies, malnutrition, etc.) varient en fonction de l'exposition aux aléas, et des vulnérabilités et capacités d'une communauté donnée. Certains individus font face à des risques de santé spécifiques qui devraient être pris en compte lors d'interventions dans des zones exposées aux risques. Les infections sexuellement transmissibles peuvent se propager plus rapidement pendant les situations d'urgence, à cause de mécanismes de réaction négatifs (prostitution), d'un accès réduit à la prévention du VIH et aux traitements, et de communautés perturbées. La mortalité et la malnutrition infantiles peuvent augmenter, en partie à cause de maladies transmissibles comme la diarrhée, la malaria et la rougeole, qui peuvent résulter d'une inondation ou de la surpopulation liée aux déplacements de population, etc. Les femmes et les nouveau-nés sont face à des risques de morbidité et de mortalité accrus à cause du manque de soutien, des traumatismes, des maladies ou de la malnutrition. L'acheminement de médicaments et les traitements dont dépendent les personnes souffrant de maladies non contagieuses peuvent être interrompus en cas de catastrophe. Dans un tel contexte, une intervention rapide peut sauver des vies.

Les catastrophes naturelles peuvent directement causer des problèmes de santé, des blessures, des incapacités, des maladies voire des décès. Les catastrophes naturelles peuvent aussi perturber les infrastructures, les services et les systèmes de soins, empêcher l'accès aux services essentiels ou de base. Cela peut non seulement exacerber des problèmes de santé préexistants, mais aussi entraver l'aide d'urgence et la distribution des soins d'urgence, ce qui peut conduire à une augmentation des problèmes de santé et à des décès. En cas de catastrophe naturelle, les services de santé jouent un rôle important dans la réduction du nombre de blessés et de décès. Il est donc primordial que les projets de santé dans les zones exposées aux risques prennent en compte les risques de catastrophe. Les risques pour la santé peuvent être identifiés et intégrés dans des politiques et pratiques de GRC multisectorielles. La résilience des systèmes, infrastructures et services de santé, doit être renforcée. Les soins de santé primaires – via la prévention et la distribution de services – peuvent diminuer les risques de santé des personnes et des familles. Les hôpitaux et les infrastructures de santé peuvent être renforcés pour assurer leur sûreté et leur fonctionnement en cas d'urgence, notamment face à un grand nombre de patients et de cas (soins post-traumatiques, épidémies, etc.).

## Comment s'assurer que les projets de santé incluent la RRC ?

Afin de limiter l'impact des catastrophes naturelles sur la santé et éviter un recul des gains de développement durement gagnés, les risques de santé liés aux catastrophes naturelles doivent être gérés. Voici une sélection d'activités qui pourraient être incluses dans les programmes de santé avant, pendant et après une crise :

### Étape de réduction des risques

- Réduire la vulnérabilité sous-jacente par un meilleur accès aux soins de santé et la prévention des maladies.
- Identifier les risques de santé liés aux catastrophes naturelles et les groupes fortement exposés aux risques, pour une intégration dans les pratiques et politiques de santé publique et de GRC.
- Préparer les systèmes, infrastructures et services de santé à l'intervention d'urgence :
  - Renforcer les capacités des hôpitaux et des centres de soins, développer des plans de préparation aux urgences aux niveaux communautaire et national – dont des plans pour rendre les hôpitaux, les centres de soins primaires et autres infrastructures de santé plus sûrs et opérationnels en cas de catastrophe.
  - Former un nombre adéquat d'agents de santé à la gestion des problèmes de santé des groupes les plus exposés aux risques, pendant et après une catastrophe.
  - Inclure dans le plan une formation des médecins/infirmières pour faire face à grand nombre de victimes (par exemple triage des victimes, traitement des blessures).
  - Formation à la gestion des traumatismes et aux interventions de réadaptation précoce (voir les activités du secteur de la [Réadaptation physique et fonctionnelle](#)).
  - Développer un suivi et un système d'alerte précoce pour les maladies.
  - S'assurer du bon équipement des agents de santé, du stockage des médicaments et du matériel en lieu sûr, planifier le pré positionnement des stocks de secours (dans les centres de santé ou via des kits d'urgence individuels/familiaux).
  - Préparer un tableau de service et un plan de déploiement pour l'intervention (comprenant les hôpitaux secondaires).
- Mener des activités d'atténuation des risques (réhabilitation et plaidoyer pour des constructions sûres et des hôpitaux résilients).
- Promouvoir la recherche sur les impacts sanitaires des catastrophes à progression lente sur les personnes handicapées.

### **Étape d'intervention d'urgence**

- Participer aux missions de recherche et de sauvetage, apporter les premiers secours et les soins de réanimation, soutenir la gestion des cas impliquant un nombre important de victimes, notamment les soins post-traumatiques et chirurgicaux (non pris en charge par HI en situation d'urgence, mais par d'autres acteurs).
- Apporter les soins de santé primaires en mettant l'accent sur les groupes les plus exposés aux risques.
- Assurer un suivi et une alerte précoce communautaires concernant les épidémies potentielles (non pris en charge par HI en situation d'urgence, mais par d'autres acteurs).
- Participer au *cluster* santé.

### **Étape de relèvement/reconstruction**

- Aider au rétablissement et au renforcement des services de santé préexistants ou soutenir les centres de réadaptation nouvellement établis pour la gestion des blessés.
- Évaluer les effets à court et à long termes de l'intervention d'urgence sur les capacités des groupes les plus exposés aux risques, afin d'améliorer les politiques et pratiques en matière de gestion des risques sanitaires liés aux catastrophes naturelles.

## **Santé mentale et soutien psychosocial**

### **Pourquoi lier santé mentale/soutien psychosocial et RRC ?**

Les populations touchées par des catastrophes souffrent souvent de graves troubles mentaux et psychosociaux. En effet, l'expérience d'une crise peut impacter le bien-être psychologique et social des individus qui sont face à la perte ou à la séparation de membres de leur famille ou d'amis, à la détérioration de leurs conditions de vie et de leur santé, au manque d'accès aux services, etc. Le deuil, le stress et l'anxiété peuvent être provoqués par la situation en soi, mais aussi par la manière dont les communautés y répondent – apparition d'une détresse liée au manque d'information, d'accès aux besoins de base, à la surpopulation des abris transitoires, etc. Pour certaines populations touchées, les catastrophes peuvent aussi déclencher des symptômes psychologiques ou exacerber des problèmes mentaux existants. Qu'ils existent préalablement ou soient provoqués par la situation, les facteurs psychologiques jouent un rôle déterminant sur la santé physique, sur la survie, et sur la capacité à se préparer, à se relever et à reconstruire. En effet, si l'importance du bien-être mental des individus, la résilience communautaire ainsi que le besoin de services de santé mentale et de soutien psychosocial en

cas d'urgence n'est pas reconnu, la détresse psychosociale ressentie par les individus peut avoir un effet à long terme sur la santé et le bien-être mental des familles et communautés, et affecter le relèvement et la reconstruction.

Grâce aux leçons apprises des projets de RRC à travers le monde, le Cadre de Sendai considère le bien-être mental comme primordial, et affirme l'importance d' « améliorer les plans de relèvement en offrant un soutien psychosocial et des services de santé mentale aux personnes dans le besoin ». Il est donc important que les projets liés à la santé mentale augmentent la préparation psychosociale dans les cadres communautaires et institutionnels. En effet, les systèmes de santé mentale devraient être renforcés afin de fournir des services de santé mentale, surtout lors de catastrophes. Les catastrophes devraient également être considérées comme des sources potentielles de stress et de traumatismes, et ainsi être prises en compte en cas d'intervention dans des zones exposées aux risques. Les capacités de réaction des individus devraient aller au-delà de la capacité à survivre à une situation de catastrophe, et inclure par ailleurs la régulation et la gestion du stress requises pour lutter contre les menaces. Les capacités de réaction psychologique face aux risques peuvent être développées chez les individus pour construire une résilience mentale et éviter ou limiter la détresse psychologique ressentie en cas de risques de catastrophe (qu'ils se matérialisent ou non).

### **Comment s'assurer que les projets de santé mentale et de soutien psychosocial incluent la RRC ?**

Via ses projets de santé mentale, HI prévient et traite la détresse psychologique et les troubles mentaux dans les contextes de développement, de crise et de post crise, avec un accent sur les populations fortement exposées aux risques. Il est essentiel de traiter les risques de catastrophe dans les projets de santé mentale, surtout pour les populations exposées à des facteurs de stress variés. Cela permet non seulement de couvrir les besoins de santé mentale pendant et après une crise, mais contribue également à renforcer la résilience individuelle et communautaire, ce qui peut diminuer l'impact des catastrophes, car l'étendue d'une catastrophe dépend en partie de la réaction des populations affectées.

Voici une sélection d'activités de RRC qui peuvent être incluses dans les programmes de santé mentale avant, pendant et après une crise :

#### **Étape de réduction des risques**

- Identifier les risques psychologiques liés aux catastrophes naturelles et les groupes fortement exposés aux risques, pour une intégration dans les pratiques et politiques de santé publique et de GRC.

- Réduire les vulnérabilités sous-jacentes en augmentant l'accès aux services de santé mentale.
- Soutenir le renforcement de la résilience psychologique individuelle pour les personnes les plus exposées aux risques et les premiers intervenants, renforcer la capacité de réaction psychologique, promouvoir le renforcement des ressources environnementales et personnelles.
- Produire de l'information sur la manière de protéger et de promouvoir le bien-être mental et psychosocial en cas de catastrophe, notamment via le concept du « ne pas nuire » lors des interventions d'urgence.
- Préparer les systèmes, infrastructures et services de santé mentale pour l'intervention d'urgence :
  - Évaluer la capacité du système de santé mentale à répondre aux besoins de santé mentale des populations affectées et des intervenants, avant et après une catastrophe.
  - Développer des plans de préparation aux urgences aux niveaux communautaire et national, dont des plans pour s'assurer que les infrastructures/agents de santé mentale soient en sécurité et opérationnels en cas de catastrophe ; former un nombre suffisant d'agents pour pouvoir traiter les troubles psychologiques des groupes les plus exposés aux risques, pendant et après une catastrophe.
  - Concernant la gestion des catastrophes impliquant un nombre important de blessés, inclure des modules de « premiers secours psychologiques » pour les professionnels de santé et les équipes de recherche et de sauvetage.
  - Développer une surveillance et des systèmes d'alerte précoce pour le bien-être mental et psychosocial.

### **Étape d'intervention d'urgence**

- Limiter les risques psychologiques des populations affectées, des soignants et des intervenants d'urgence en apportant les premiers secours psychologiques, et un soutien psychosocial familial et communautaire.
- Limiter les risques psychologiques dus à la situation d'urgence, grâce à un suivi et à un système d'alerte précoce pour le bien-être mental et psychosocial.
- Cartographier les services de santé mentale existants et évaluer les lacunes dans les services.
- Apporter un service comprenant des sessions individuelles et collectives, et orienter les personnes vers les services spécialisés.
- Participer au *cluster* santé et se coordonner avec les organisations locales et internationales.

## Étape de relèvement/reconstruction

- Apporter les premiers soins et les services de santé mentale, y compris les mécanismes de référencement.
- Traiter les facteurs de stress secondaires provoqués par la catastrophe, ainsi que les traumatismes psychologiques à court et à long termes ; orienter les personnes vers les services spécialisés.
- Aider à rétablir et à renforcer les services de santé mentale préexistants.
- Évaluer les effets à court et à long termes de l'intervention d'urgence sur les capacités des groupes les plus exposés aux risques (par exemple les effets d'une évacuation sur le bien-être mental des populations), afin d'améliorer les politiques et pratiques en matière de gestion des risques psychologiques liés aux catastrophes naturelles.

## Protection et sécurité des communautés

### Pourquoi lier protection et RRC ?

- Les urgences augmentent l'exposition aux abus et aux violences, qui peuvent avoir des conséquences physiques, psychologiques et sociales à court et à long termes. Des facteurs comme la perturbation des réseaux sociaux, la perte des pairs-aidants ou de membres de la famille, le stress et l'anxiété peuvent augmenter les vulnérabilités individuelles et communautaires face aux menaces, et réduire la capacité à se protéger. Les situations d'urgence peuvent aussi exposer les individus à des dommages et à des risques d'abus et de violence à cause de leur statut social, de leur genre, de leur âge, de leur handicap ou autre. Certains individus et groupes les plus exposés aux risques sont non seulement moins en mesure de se protéger et de protéger leurs biens, mais il leur est aussi plus difficile de se relever suite à une catastrophe. Des risques d'abus et de violence peuvent déjà exister avant une catastrophe, mais les catastrophes peuvent les modifier ou en créer de nouveaux.
- Les projets de protection peuvent jouer un rôle important dans le renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés en tenant compte des risques d'abus et de violence liés aux catastrophes, afin de prévenir ou de réduire les possibles conséquences négatives d'un aléa naturel. Les environnements protecteurs devraient être renforcés dans les zones exposées aux catastrophes, afin de s'assurer que les membres d'une communauté puissent réduire certains des risques que constituent les catastrophes – via l'atténuation et la réponse aux risques d'abus et de violence qui peuvent survenir lors d'une catastrophe.

## **Comment s'assurer que les projets de protection incluent la RRC ?**

Via ses projets de protection, HI prévient la violence et soutient les victimes de violences ou de menaces de violence, d'exploitations et d'abus, pendant les phases d'urgence, de relèvement précoce et de développement. Il est essentiel de prendre en compte les risques de catastrophe dans les projets de protection, notamment pour les populations vivant dans des zones exposées aux catastrophes, qui sont moins en mesure de se protéger des catastrophes et de leurs effets. Cela peut fortement contribuer à réduire les conséquences néfastes d'un aléa naturel.

Voici une sélection d'activités de RRC qui pourraient être incluses dans les programmes de protection avant, pendant et après la crise :

### **Étape de réduction des risques**

- Identifier les individus les plus exposés aux risques, les plus vulnérables et les moins en mesure de se protéger et de se relever suite à une catastrophe ; s'assurer qu'ils sont inclus dans l'évaluation et la planification relatives aux risques de catastrophe.
- Identifier et surveiller les risques d'abus et de violence liés aux risques d'aléas dans le but d'informer les politiques sociales, sanitaires et de DRM. Ainsi, des mesures préventives peuvent être prises pour atténuer ces risques potentiels.
- Améliorer les capacités individuelles et communautaires à réagir face aux catastrophes et à prévenir une augmentation de la violence et des abus pendant et après une catastrophe, via la sensibilisation, l'éducation pour les compétences nécessaires à la vie courante, le renforcement des réseaux à base communautaire et des mécanismes de référencement, etc.
- S'assurer que la planification de la préparation aux risques prend en compte la protection :
  - S'assurer que les plans de préparation aux situations d'urgence comprennent des mécanismes de protection qui répondent aux besoins des plus vulnérables – notamment des services de référencement appropriés, un soutien psychosocial, des espaces sûrs pour les personnes les plus à risque, etc.
  - La sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de RRC devraient viser à prévenir toute forme de violence ou d'abus lors d'une urgence.
  - Développer un suivi et un système d'alerte précoce pour la protection.

### **Étape d'intervention d'urgence**

- Diffuser et assurer l'accès à l'information des populations affectées, en mettant l'accent sur les groupes les plus à risque, par exemple via les « espace mobiles de sûreté » ou les DVFP.

- Effectuer un suivi des risques d’abus et de violence, et mettre en place une alerte précoce (via les mécanismes de référencement ou autres).

### **Étape de relèvement/reconstruction**

- Évaluer l’intervention d’urgence et les risques d’abus et de violence liés à la catastrophe, afin d’améliorer la sensibilisation, les capacités, les politiques et les pratiques, et d’éviter à l’avenir une situation comparable.

## **Moyens de subsistance**

### **Pourquoi lier activité économique et RRC ?**

Les catastrophes sont de plus en plus fréquentes et le changement climatique augmente le niveau de risque. Les catastrophes naturelles perturbent la vie économique, via la perte d’un membre familial qui contribuait aux revenus, de bétail, d’une épargne, de biens de production, l’interruption d’une activité, la destruction d’une terre agricole, etc.

Avec la RRC, HI vise à protéger les groupes les plus exposés aux risques – dont les personnes handicapées – et leurs moyens de subsistance, en renforçant la résilience des systèmes de production alimentaire (ce qui leur permet d’absorber un choc et de se rétablir suite à un événement perturbateur). La RRC a pour but de protéger les investissements dans le développement de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche/aquaculture et du secteur forestier, afin d’aider les groupes à risque à accéder à la sécurité alimentaire. La RRC vise aussi à protéger tous les moyens de subsistance, en encourageant l’épargne et les régimes d’assurance pour renforcer la résilience dans les zones exposées aux catastrophes.

### **Comment s’assurer que les projets d’accès aux moyens de subsistance intègrent la RRC ?**

Le développement du secteur économique s’effectue fréquemment en interaction avec la RRC, en insistant sur les adaptations au changement climatique (surtout dans les régions arides). HI peut soutenir des stratégies économiques qui encouragent les groupes à risque à s’adapter aux effets du changement climatique.

## Étape de réduction des risques

La RIRC appliquée aux activités économiques requiert tout d'abord la mobilisation des acteurs de la RRC et de l'économie, qui doivent engager leur responsabilité et leurs ressources pour renforcer la résilience. Cela exige également d'identifier et de préparer les groupes à risque – dont les personnes handicapées et leur famille – afin d'assurer leur participation active aux programmes de résilience économique ou visant à mettre en place des filets de sécurité.

Voici une sélection d'activités permettant de mettre en place des activités économiques résilientes :

- **Identification et analyse des risques économiques :**
  - Mener des évaluations de la sécurité économique des foyers, afin d'identifier les groupes à risque et de mobiliser la communauté face aux situations de vulnérabilité selon des critères définis collectivement.
  - Soutenir les personnes handicapées et leurs foyers, via l'étude et la mise en place de mesures de protection de leurs biens de production face aux catastrophes : lieux sûrs pour le bétail, meilleur stockage des outils, des graines, des matériaux, etc. Relocalisation du site de production/atelier vers un lieu plus sûr.
  - Utiliser l'Indice de résilience économique (pour évaluer la résilience économique des communautés et des foyers) en tant qu'outil d'évaluation initiale et finale, et de sélection des critères.
- **Prévention et atténuation des risques :**
  - Offrir ou faciliter l'accès aux technologies et au développement de compétences appropriées (par exemple, cultures résistant à la sécheresse, amélioration de l'élevage, revenus non agricoles, travail salarié, etc.), afin de promouvoir des sources de revenus alternatives et innovantes, réduire la vulnérabilité aux aléas et les conduites à risque, et augmenter les revenus (réduisant ainsi la pauvreté et la vulnérabilité) ; mettre l'accent sur les technologies et capacités qui permettent un « redémarrage » rapide après une catastrophe.
  - Promouvoir ou faciliter l'accès à la micro-assurance, à des plans d'épargne et d'assurance agricole via des établissements de microcrédit adéquats – qui soutiennent le relèvement économique des victimes de catastrophes ; l'accès à des microcrédits via des IMF doit inclure une assurance contre les catastrophes (au cas où une personne ne pourrait plus rembourser son crédit).
  - Réhabilitation de constructions existantes avec des mesures d'atténuation, afin de réduire les risques et protéger le bétail et le stockage de la nourriture.
  - Gestion des ressources naturelles : améliorer l'accès à la terre, l'eau, au stockage; terrassement, gestion post récolte dont la transformation des aliments.

- **Préparation de plans de contingence individuels/familiaux, planification de la pérennité de l'activité, etc. :**
  - Permettre aux personnes handicapées de développer des plans de contingence basiques pour leur foyer – en analysant les potentiels risques saisonniers ou l'émergence de situations de nature à menacer leur activité, et en prenant des dispositions pour y répondre rapidement, efficacement et de manière appropriée.
  - Mener un plaidoyer et des activités de soutien aux organisations/entreprises/coopératives locales pour promouvoir la planification de la pérennité économique : peut concerner des situations variées, dont la mort d'un haut responsable ou d'un manager, une crise qui menace d'interrompre l'activité pour une longue durée, etc. ; les plans de continuité impliquent généralement des contrats d'assurance.
  - Préparation de liquidités : préparer les IMF à des transferts de liquidités lors de catastrophes.

#### **Étape d'intervention d'urgence**

- Soutenir l'accès des ménages vulnérables aux besoins de base et aux services essentiels en contribuant à la restauration des biens de production (via des subventions en nature ou en numéraire).
- Fournir une aide financière en réponse aux priorités familiales pour les personnes directement touchées par la catastrophe.

#### **Étape de relèvement/reconstruction**

- Travailler en étroite collaboration avec les individus pour définir/redéfinir un projet professionnel sur la base d'une évaluation des risques ; faciliter leur intégration et leur permettre de participer aux activités sociales, et les orienter vers les acteurs existants pour la formation et le financement.
- Utiliser des stratégies d'adaptation au sein du foyer/de la communauté, former des groupes de travail, demander des prêts conjoints, etc.
- Fournir des semences et des outils aux fermiers, renouveler l'accès aux bateaux et aux filets pour les pêcheurs, etc.
- Rétablir les petits commerces via des subventions en numéraire.
- Former les employés à des activités économiques « résilientes ».
- Mettre en place des coopératives de travail, développer de nouvelles compétences, la formation professionnelle, etc.

## Protection sociale

### **Pourquoi lier protection sociale et RRC ?**

Les catastrophes naturelles ont un impact significatif sur la pauvreté via la perturbation de l'emploi, des activités économiques, des actifs et des prix ; elles impactent différemment les divers groupes. Les foyers pauvres sont souvent plus affectés, car ils sont plus exposés aux catastrophes naturelles et ont un accès limité aux pratiques de GRC. Ils sont aussi moins en mesure de répondre à ces perturbations, et ils utilisent des stratégies d'adaptation qui ont des impacts à long terme et accentuent leur pauvreté et leur vulnérabilité : vente de bétail, déscolarisation des enfants, diminution des dépenses de santé et de nourriture, etc.

La protection sociale et la RRC ont beaucoup en commun en termes de mesures et d'objectifs : approches multisectorielles de prévention et d'atténuation des risques pesant sur les personnes pauvres, renforcement de la résilience des individus et des communautés face aux chocs et aux tensions. La pauvreté est un facteur fondamental de vulnérabilité aux catastrophes ; la protection sociale a donc un rôle déterminant à jouer dans la RRC, en réduisant la vulnérabilité économique et sociale des groupes pauvres et marginalisés, et en augmentant leur capacité à s'adapter et à réagir face à des risques multiples. En outre, en se concentrant sur les mesures de gestion des risques encourus par les groupes vulnérables vivant dans la pauvreté et l'exclusion, les politiques et pratiques de protection sociale ne peuvent ignorer les risques de catastrophe.

La protection sociale peut être difficile en temps de crise, à cause des perturbations sociales liées au choc. En outre, si la demande de soutien et d'aide d'urgence peut augmenter rapidement en cas de catastrophe, les ressources financières disponibles peuvent quant à elles diminuer à cause de la baisse des revenus des communautés et des gouvernements. Pour s'assurer que les programmes de protection sociale garantissent la sécurité du revenu et l'accès aux services sociaux, et soutiennent effectivement les activités économiques et les personnes vulnérables dans les zones exposées aux catastrophes, ils doivent inclure des mesures de RRC.

### **Comment s'assurer que les projets de protection sociale intègrent la RRC ?**

Pour être efficaces et atteindre leurs objectifs, les politiques et les programmes de protection sociale doivent prendre en compte les aléas existants et donc les risques de catastrophe, ainsi que les multiples vulnérabilités et risques encourus par ceux qui vivent dans la pauvreté et l'exclusion. De plus, la protection sociale – à travers sa compréhension sociale et humaine de la vulnérabilité – peut réduire les risques de catastrophe et renforcer les systèmes de gestion des

catastrophes naturelles. Elle peut renforcer les capacités de gestion des risques des personnes, apporter un soutien pendant la crise, et promouvoir le relèvement après une crise.

En apportant une protection face aux chocs, la protection sociale peut stabiliser les revenus et la consommation en cas de catastrophe, via des mesures de protection, de prévention, de promotion et de transformation :

- Des **mesures de protection** comme la distribution de services sociaux, les programmes de travaux publics, les transferts sociaux – y compris les filets de sécurité – peuvent, en temps de crise, fournir des mécanismes de réaction et un secours immédiat face à la privation. Elles permettent de protéger les plus vulnérables face aux risques de catastrophe (personnes ayant de faibles capacités d'adaptation et de réaction).
- Lorsqu'elles ciblent les populations des zones exposées aux risques de catastrophe, les initiatives de protection sociale peuvent être **préventives** – via la diversification des activités économiques, l'assurance sociale, etc. Ces mesures peuvent diminuer les privations en cas de catastrophe, réduire les vulnérabilités, le recours à de mauvaises stratégies d'adaptation, et la dépendance à l'aide d'urgence.
- Les programmes de protection sociale ont une forte plus-value, puisqu'elles réduisent les vulnérabilités sous-jacentes – comme la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités, etc. Via des initiatives de **promotion** – comme l'accès au crédit, les transferts d'actifs ou la protection, les programmes de travaux publics –, la protection sociale investit dans un capital humain et promeut les opportunités et la résilience ; elle améliore les compétences, les capacités, les revenus et les actifs.
- Enfin, bien que les interventions liant protection sociale et RRC se concentrent surtout sur des approches financières, la mise en place de fonds sociaux ou des mesures de transformation comme les campagnes anti-discrimination, la protection sociale peut aussi réduire les risques de catastrophe en rééquilibrant des relations de pouvoir inégales responsables des vulnérabilités, en promouvant l'équité sociale, l'inclusion, l'autonomisation et les droits.



### **Étape de réduction des risques**

- Identifier les risques socioéconomiques encourus par les groupes très fortement exposés aux risques lors des catastrophes naturelles (ressources faibles ou fragiles, manque d'éducation ou d'épargne, etc.) en vue d'une intégration aux pratiques et politiques de GRC et de protection sociale.
- Développer des évaluations intégrées pour les risques de catastrophe et la pauvreté, afin de renforcer et d'orienter la conception et la mise en œuvre des programmes de protection sociale formels et informels : aide sociale, assurance sociale, interventions sur le marché du travail, initiatives formelles, soutien social, subventions publiques ou privées, etc. (par exemple fonds sociaux pour des projets de RRC, filets de sécurité en cas de catastrophe, assurances indexées sur le climat pour protéger les récoltes, transferts d'actifs pour éviter la cession des biens de production en cas de catastrophe, etc.).
- Réviser les systèmes de GRC existants pour identifier les opportunités d'intégration de la préparation aux chocs, de la planification et de la distribution de la protection sociale.
- Préparer les systèmes de protection sociale aux urgences :
  - Évaluer les initiatives de protection sociale en place afin de s'assurer qu'ils demeurent opérationnels et pertinents en cas de catastrophe (par exemple, mettre en place des fonds sociaux et préparer les équipes des fonds sociaux à une implication active dans l'intervention d'urgence et dans le relèvement).
  - Développer des actions de protection sociale spécifiques pour les intégrer au processus de planification de la préparation aux niveaux communautaire et national (par exemple, une aide sociale spécifique pendant les catastrophes, transferts en numéraire ou en nature).

### **Étape d'intervention d'urgence**

- Assurer une distribution de la protection sociale rapide et adéquate :
  - L'aide sociale via des transferts en numéraire et en nature peut, si elle est inconditionnelle, fournir la flexibilité nécessaire pour répondre aux différents besoins des foyers et, si elle est conditionnelle, réduire le recours à des mauvaises stratégies d'adaptation (travail des enfants, etc.).
  - Activation de mesures de protection sociale préexistantes, comme les plans d'assurance sociale.
  - Utilisation de fonds sociaux pour financer rapidement de petits projets participatifs qui facilitent un relèvement efficace, etc.

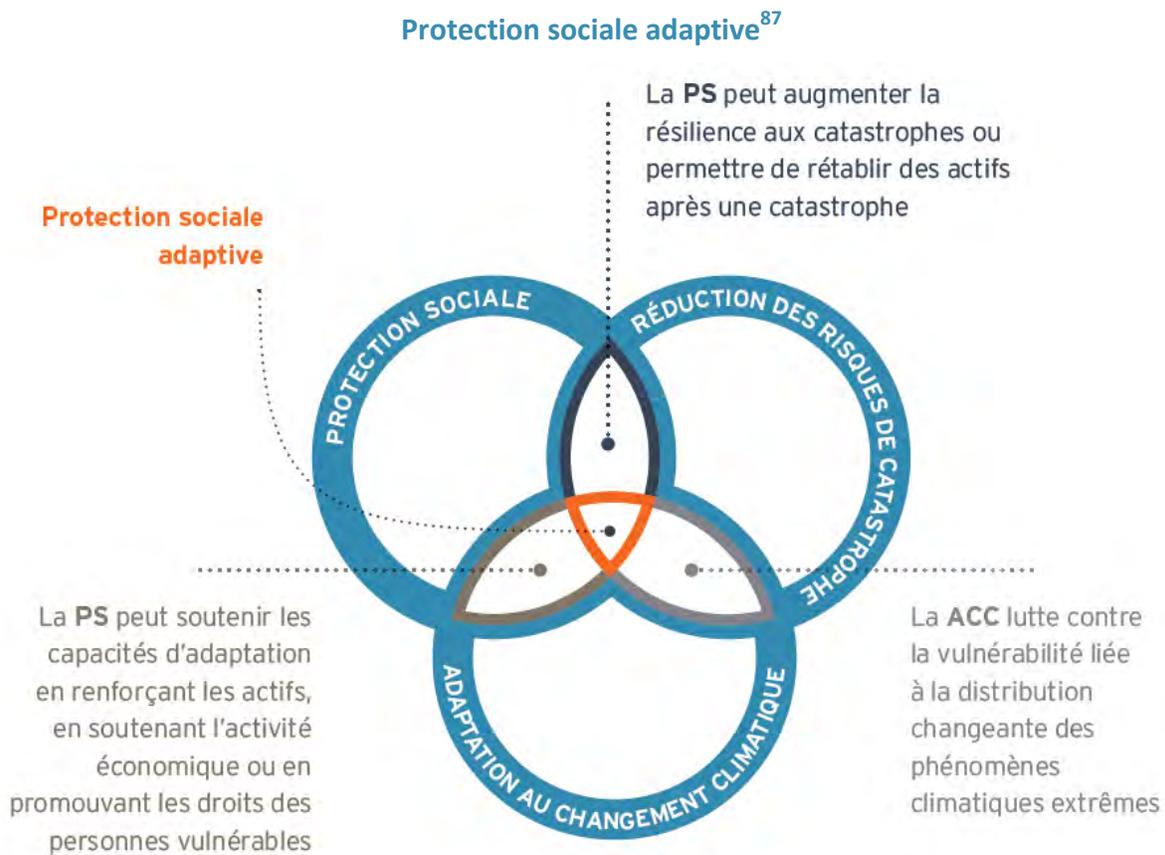
### **Étape de relèvement/reconstruction**

- Aider les foyers à maintenir un niveau de consommation minimal, à préserver leur base d'actifs et à retrouver une vie normale (réparation des infrastructures de base).

- Les programmes publics de la protection sociale, financés par des fonds sociaux, peuvent assurer un transfert direct de revenus vers les foyers, une aide à l'emploi lorsque les sources de revenus normales sont interrompues, et peuvent être utilisés pour recréer et restaurer les infrastructures et les services essentiels.

### »« Renforcer la résilience économique via la Protection Sociale Adaptive (PSA)

L'*Institute of development studies* a développé l'approche PSA qui combine protection sociale (PS), RRC et adaptation au changement climatique afin de réduire la pauvreté et de renforcer la résilience des personnes et de l'économie face aux chocs et aux tensions. La PSA permet de promouvoir et de protéger les activités économiques pour une résilience à long terme face au changement climatique et aux catastrophes. Elle permet aussi de mieux saisir les causes profondes de la pauvreté et, via les services sociaux, un soutien sur-mesure pour les personnes les plus vulnérables face aux risques de catastrophe ou liés au climat. La PS peut aussi proposer un cadre d'évaluation et de suivi du renforcement de la résilience via la protection, la prévention, la promotion et la transformation qu'elle opère sur les risques économiques.



<sup>87</sup> IDS. [Climate Change Adaptation, Disaster Risk Reduction and Social Protection](#). 2009, p.26

## Éducation

### **Pourquoi lier éducation et RRC ?**

L'UNISDR estime que chaque année plus de 100 millions de jeunes individus dont des enfants sont affectés par des catastrophes. L'impact des catastrophes sur les enfants varie grandement en fonction de la situation, et peut inclure la mort, des blessures ou maladies, la séparation de familles, une déscolarisation ayant des conséquences ultérieures sur les opportunités de vie, l'augmentation du travail des enfants et du trafic d'enfants, et d'autres problèmes liés à la protection de l'enfance. Les impacts varient également en fonction du genre et de l'âge des enfants. Le changement climatique exacerbe la situation.

Les enfants, qui sont parmi les plus touchés par les catastrophes et souvent les moins consultés, ont le droit de participer à la RRC. Reconnaisant l'impact des catastrophes sur les enfants et leur rôle dans la RRC, la Charte des Enfants pour la RRC – qui identifie les priorités de RRC pour les enfants – a été lancée à l'occasion de la Plateforme Globale pour la RRC de 2011 par Plan International, Save the Children, l'UNICEF et World Vision. La Charte a été développée grâce à la consultation de plus de 600 enfants dans 21 pays à risque en Afrique, Asie et Amérique Latine.

Elle identifie cinq priorités pour une RRC centrée sur les enfants :

- Les écoles doivent être sûres et l'éducation ne doit pas être interrompue.
- La protection de l'enfance doit être une priorité avant, pendant et après une catastrophe.
- Les enfants ont le droit de participer et d'avoir accès aux informations dont ils ont besoin.
- L'infrastructure communautaire doit être sûre, et les secours et la reconstruction doivent aider à réduire les risques futurs.
- La RRC doit atteindre les plus vulnérables.

### **Comment s'assurer que les projets d'éducation intègrent la RRC ?**

Pendant la phase de programmation et de conception des projets d'éducation, l'intégration de la RRC peut aider à définir les priorités en fonction des critères de risque (cartographie des risques), et à cibler les enfants les plus exposés aux risques.

Des mesures peuvent être prises pour réduire les risques encourus par les enfants et les écoles via des projets dédiés à la RRC ou des projets d'éducation.

### **Étape de réduction des risques**

- Traiter les questions de sûreté des écoles : bâtiments plus sûrs (normes de construction, remise à neuf, contrôle qualité).
- Mettre en place à l'école une RIRC accessible avec la participation active de tous, dès le plus jeune âge.
- Développer des plans de contingence avec la participation active du personnel scolaire et des enfants, et organiser des sessions d'information pour les parents.
- Créer et former plusieurs équipes d'intervention comprenant des enseignants et des enfants ayant des responsabilités variées (premiers secours, système d'alerte précoce, etc.).
- Organiser des sessions de formation et de sensibilisation, et développer des outils IEC mobilisant parents et enfants.
- Organiser des simulations et exercices dans les écoles, en invitant tous les acteurs externes à participer (services ambulanciers, Croix-Rouge, Protection Civile, etc.) ; créer des connexions entre écoles et communautés.
- S'assurer que les filles et les enfants handicapés participent aux pratiques de RRC.
- Prendre des mesures pour intégrer la RRC aux cursus.
- Plaider pour l'inclusion de la RRC dans les plans de développement du secteur éducatif et dans les systèmes éducatifs (cursus, formation des enseignants, etc.).
- Si les écoles sont identifiées comme abris : trouver des solutions alternatives si nécessaire.

### **Étape d'intervention d'urgence**

- Impliquer les enfants dans les évaluations initiales est primordial pour identifier les risques d'abus et de violence.
- Proposer au sein des écoles des activités pour assurer la protection et le bien-être des enfants, pendant que d'autres acteurs maintiennent ou rétablissent les activités scolaires durant la phase d'urgence.

### **Étape de relèvement/reconstruction**

- Impliquer les enfants (dont les enfants handicapés) dans l'évaluation des besoins post catastrophe.
- Promouvoir le « reconstruire en mieux » (*build back better*) et la construction d'écoles plus sûres.

## Urbanisme, logement, abri

### Pourquoi lier urbanisme, logement, abri et RRC ?

Les abris et les campements jouent un rôle essentiel dans la réduction des vulnérabilités face aux catastrophes, et dans le renforcement de la résilience des communautés et des groupes à risque – dont les personnes handicapées.

Dans les premières phases de l'urgence, l'abri constitue un facteur déterminant pour la survie, ainsi que l'eau, l'assainissement, la nourriture et la santé. Dans le secteur de la RRC, HI soutient des pratiques de constructions plus sûres, et la construction durable d'installations humaines avant, pendant et après les catastrophes.

Lorsqu'on parle d'abri et d'installation, il ne s'agit pas simplement de la construction d'un « produit », mais d'un processus par lequel les personnes peuvent améliorer leur logement, et créer un environnement sûr. L'abri en tant que processus est un **continuum** entre l'action humanitaire et le développement à long terme ; il doit inclure d'autres éléments essentiels comme les services sociaux et éducatifs, l'accès aux marchés et l'utilisation responsable des ressources naturelles.

### Comment s'assurer que les projets d'urbanisme, logement, abri<sup>88</sup> intègrent la RRC ?

#### Étape de réduction des risques

- Cartographie participative des risques (méthode EVC) : cartographier les abris collectifs et les infrastructures identifiées comme abris d'urgence en cas de catastrophe. Évaluer leur accessibilité avec des représentants de tous les groupes ou des individus à risque, dont les personnes handicapées. Visiter les abris avec les groupes à risque dont les OPH, pour identifier d'éventuels obstacles pour les personnes handicapées.
- L'approche participative pour la sensibilisation à la sûreté de l'abri (PASSA) est une méthode de RRC participative liée à la sûreté de l'abri<sup>89</sup>.
- Lorsqu'il est possible de les rendre accessibles, les abris d'urgence (dont les écoles et les hôpitaux) doivent être adaptés ; dans le cas contraire, des alternatives adaptées doivent être trouvées.

---

<sup>88</sup> IFRC, CBM, Handicap International. [All Under One Roof: Disability-inclusive shelter and settlements in emergencies](#). 2015

<sup>89</sup> IFRC. [PASSA: Participatory Approach for Safe Shelter Awareness](#). 2011

- Stocker des aides techniques dans l’abri d’urgence, comme des fauteuils roulants, des béquilles, des déambulateurs, des cannes blanches et des cuvettes de toilettes portatives. Consulter les OPH locales lors de la sélection.
- Réviser les plans de contingence existants et les législations/directives nationales relatives à la sûreté et à l’accessibilité des abris et des installations.
- Effectuer un travail de sensibilisation à la préparation aux catastrophes, afin d’identifier les abris d’urgence et les routes d’évacuation (questions d’accessibilité pour les groupes à risque).
- Développer un plan d’évacuation qui assure l’accès à un abri et prend en compte les questions d’accessibilité.
- Mener des exercices de simulation pour tester les paramètres des plans d’évacuation et des abris.
- Effectuer un plaidoyer pour des normes de construction plus efficaces dans les zones à risque, qui doivent prendre en compte les aléas naturels.
- Consulter les personnes handicapées sur les solutions d’abri et d’installation.

### **Étape d’intervention d’urgence**

L’hébergement d’urgence est défini comme « la réponse aux besoins de base et immédiats en matière d’abri, nécessaires pour assurer la survie des personnes affectées par une catastrophe – notamment des mesures d’« action rapide » comme des tentes, du matériel d’isolation, d’autres solutions d’abri transitoire d’urgence et des produits non alimentaires »<sup>90</sup>.

L’hébergement est plus qu’un simple produit : c’est un processus. Répondre aux besoins en matière d’abri après une catastrophe doit être perçu comme un « processus d’hébergement » entrepris par les foyers sinistrés, avec divers matériaux et aides d’ordre technique, financier et social :

- S’assurer que les outils d’évaluation d’urgence et post catastrophe prennent en compte les personnes handicapées, et que les données sont désagrégées en fonction de l’âge, du sexe et des types de handicap.
- Inclure les questions de handicap à l’ordre du jour des *clusters* abri et installation ; inclure des documents accessibles sur les normes de conception et les orientations techniques. Inviter les relais « handicap et vulnérabilité » à participer et à donner leur avis.

---

<sup>90</sup> Protocole d’entente entre la FICR et OCHA

- Déterminer les options appropriées pour un soutien à l'hébergement basé sur des techniques locales de construction, une évaluation du marché (disponibilité des matériaux de construction et accessibilité des marchés) et l'évaluation des besoins d'urgence.
- Organiser des systèmes inclusifs de distribution ; prendre en considération la situation géographique des sites de distribution et l'identification des personnes nécessitant une livraison à domicile ou une aide au transport – avec l'aide des OPH et des personnes handicapées.
- Déterminer les articles ménagers essentiels (AME) et le contenu des kits d'urgence avec les OPH.
- Identifier les articles additionnels et l'aide technique requise pour rendre ce type de soutien plus accessible et utile aux personnes handicapées.
- Dans les abris collectifs d'urgence : réserver des espaces au rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'incapacités visuelles, en assurant un accès sans barrières, et une séparation des toilettes/sanitaires pour les hommes et les femmes.
- Soutenir les personnes handicapées en améliorant l'accès à l'abri et aux services existants, ou identifier des solutions d'abri alternatives (par exemple location, hébergement, allocations pour des abris personnalisés et accessibles, etc.).
- Communiquer les informations sur les activités d'abri et d'installation dans des formats multiples et accessibles.

**Étape de relèvement : reconstruire en mieux, de façon plus sûre et conformément à la conception universelle**

- Plaider en faveur de la conception universelle dans toutes les activités de reconstruction et de réhabilitation.
- Plaider pour des normes de construction plus sûres.
- Plaider pour des mesures préventives : interdiction des constructions dans les zones à risque.
- Mobiliser les OPH qui n'ont pas été actives ou opérationnelles pendant la phase d'urgence pour qu'elles soutiennent les travaux de reconstruction.
- Réviser et mettre à jour les stratégies et les directives techniques d'action en matière d'abri et d'installation – sur la base de discussions avec les OPH, et du suivi et de l'évaluation des activités d'urgence et de leur impact sur les personnes handicapées.
- Établir des partenariats avec d'autres secteurs comme l'Eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA), la Santé ou la Protection ; procéder à des référencements lorsque les besoins identifiés excèdent la portée et l'expertise du programme d'abri et d'installation.

## Eau, hygiène, assainissement (EHA)

### **Pourquoi lier eau, hygiène, assainissement et RRC ?**

Lorsque les services d'eau et d'assainissement n'ont pas été conçus de manière résiliente, les aléas peuvent les détruire ou les interrompre. Les séismes, les glissements de terrain ou les tempêtes peuvent endommager les puits, les réservoirs, les tuyaux de d'acheminement de l'eau et les châteaux d'eau, et interrompre les systèmes de récupération des déchets solides. Les inondations et les éruptions volcaniques peuvent contaminer les sources d'eau et bloquer les réseaux de distribution et de collecte. Les sécheresses peuvent provoquer le tarissement temporaire ou permanent des sources d'eau et interrompre le fonctionnement des réseaux d'assainissement.

Tout type d'aléa peut affecter les pratiques d'hygiène dépendantes de la fiabilité de l'apport en eau et du fonctionnement des services d'assainissement. Après une catastrophe, lorsque les personnes sont déplacées et rassemblées dans des abris ou des campements informels, les risques sanitaires sont exacerbés si l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les pratiques d'hygiène domestique et personnelle n'est pas assuré.

Le changement climatique cause déjà – et continuera de causer – des changements importants dans le cycle mondial de l'eau. Parmi ces changements : changement des régimes de précipitation se traduisant par des sécheresses plus longues et plus étendues ; fonte des glaciers et augmentation des inondations ; augmentation du niveau de la mer et salinisation des eaux souterraines ; augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes extrêmes ; prédictibilité amoindrie de la disponibilité, de la qualité et de la sûreté de l'eau, etc.

Ces changements augmentent la probabilité de dommages et de perturbations des systèmes d'eau potable et des infrastructures d'assainissement. Dans ces conditions, les pratiques d'hygiène traditionnelles peuvent par exemple devenir obsolètes ou impraticables. Les problèmes hydriques liés au climat peuvent également provoquer une compétition et une instabilité entre différents types d'utilisateurs de l'eau (par exemple éleveurs, agriculteurs, industriels), et ainsi provoquer migrations, conflits et déplacements.

### **Comment s'assurer que les projets d'EHA intègrent la RRC ?**

Chez HI, l'EHA est essentiellement mise en œuvre pendant la phase d'urgence. Dans le cadre de la RRC, HI peut travailler auprès d'autres acteurs pour mener des activités d'EHA dans les phases de réduction des risques/de relèvement :

### **Étapes de réduction des risques/de relèvement**

- Analyser le profil de risque du lieu d'intervention en utilisant la meilleure information disponible sur la manière dont le changement climatique affecte les aléas hydrométéorologiques.
- Évaluer dans quelle mesure les systèmes d'EHA existants sur le lieu d'intervention sont exposés aux aléas, et quel serait l'impact du changement climatique sur les eaux souterraines et de surface.
- Évaluer les services d'accès à l'eau et à l'assainissement sur la population cible, leur impact sur sa santé et son état nutritionnel, et la manière dont ils créent des vulnérabilités aux aléas et aux effets du changement climatique.
- Prendre en compte les tendances qui affectent la disponibilité de l'eau et la demande d'assainissement – comme l'augmentation de la population, les dégradations environnementales et les industries gourmandes en eau, comme l'extraction minière.
- Inclure un suivi des risques, des plans de contingence et une alerte précoce pour répondre aux conditions changeantes et s'assurer que les services et les infrastructures d'EHA restent appropriés.
- Sensibiliser les populations à risque sur leurs droits à l'eau et à l'assainissement, et à la manière dont ces droits sont affectés par les catastrophes et le changement climatique.
- Plaider pour l'engagement des acteurs EHA (gouvernementaux, non gouvernementaux et privés) dans les plateformes/forums nationaux de RRC et d'ACC.

### **Étapes d'intervention d'urgence**

- Baser les interventions inclusives d'EHA sur l'évaluation des aléas actuels et sur des scénarios futurs qui prennent en compte les observations, projections et incertitudes du changement climatique.
- Répondre aux besoins urgents, notamment en situation de post catastrophe, et « reconstruire en mieux ».
- Entreprendre une évaluation de l'impact environnemental avant toute intervention.

### **Étapes de relèvement**

- Étudier pourquoi l'infrastructure a été endommagée ou interrompue, et identifier des moyens de protéger les systèmes existants/futurs contre ces dommages.
- S'assurer que les efforts de relèvement visent à « reconstruire en mieux », via des mesures de prévention ou d'atténuation des futurs risques de catastrophe ; intégrer les précédents programmes d'hygiène en situation d'urgence et de développement, et viser au renforcement de la résilience des communautés face aux aléas futurs.
- Analyser l'échec des comportements liés à l'EHA, et identifier des programmes pour renforcer la résilience communautaire.

- Réhabiliter l'infrastructure EHA existante, et travailler avec les communautés via le renforcement des capacités, les « comités EHA » et les approches participatives de sensibilisation à l'hygiène.

## Réduction de la violence armée

### Pourquoi lier la Réduction de la Violence Armée et la RRC ?

HI définit la violence armée comme « l'usage intentionnel des armes - de façon menaçante ou réelle - pour tuer, blesser et causer des invalidités permanentes ou des dégâts psychologiques, compromettant la sécurité et le développement des communautés »<sup>91</sup>.

La réduction de la violence armée (RVA) a deux dimensions :

- La **Prévention de la Violence Armée (PVA)**, pour changer les comportements.
- La **Gestion de la sûreté et de l'élimination des armes** afin d'éliminer la menace.

Les liens entre PVA et RRC sont utiles pour améliorer la sécurité des individus et des communautés – qui sont des objectifs communs à ces deux secteurs. En visant à réduire les risques, la RRC examine comment les aléas anthropiques et naturels affectent les individus et les communautés. Les armes comme les mines, les restes explosifs de guerre, les armes de petit calibre et légères peuvent aussi être considérées dans l'évaluation des risques comme faisant partie des principaux aléas que les stratégies de RRC doivent chercher à réduire.

### Comment s'assurer que les projets de RVA intègrent la RRC ?

- Évaluation des risques aux niveaux des foyers et des communautés : considérer tous les types de risques via la cartographie des risques communautaires.
- Actions de sensibilisation aux aléas et à la manière de réduire les risques aux niveaux des communautés, des foyers et des écoles (dans les programmes scolaires nationaux), basées sur une évaluation de la violence armée dans les zones exposées aux catastrophes.
- Méthodologie partagée et outils de sensibilisation communautaire.
- Pendant les catastrophes naturelles : analyser l'impact potentiel sur les conflits et l'utilisation d'armes.

---

<sup>91</sup> Handicap International. [Armed Violence and Disability: the Untold Story](#). 2012

## PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 2016-2026

Les principales perspectives sur la thématique de la réduction des risques de catastrophe sont définies et appuyées par la stratégie fédérale, et visent plus précisément à :

- Renforcer et consolider les projets existants en matière de RIRC, afin d'améliorer l'impact auprès des populations vulnérables et de passer à des projets à plus grandes échelles, via notamment des partenariats.
- Encourager le développement de nouveaux projets dans les zones exposées aux risques, notamment en intégrant les risques liés aux sécheresses chroniques.
- Aider les populations à s'adapter face à un monde en mutation qui engendre une augmentation des risques de catastrophe (changement climatique, déplacements de population, urbanisation), et contribuer à créer la résilience des populations en général.
- Développer les liens sectoriels entre RRC et ACC, et des approches inclusives innovantes et pilotes.
- Encourager et renforcer les composantes RRC dans les projets d'autres thématiques de l'organisation, afin de favoriser le continuum/contiguum et renforcer la résilience des populations.
- Accompagner l'élaboration d'une stratégie interne de Gestion des Risques de Catastrophe (avant, pendant et après la catastrophe), afin de renforcer la cohérence entre le travail en matière de RRC de HI auprès des populations et des acteurs locaux dans les premières heures des catastrophes, les réponses de HI aux catastrophes de petites, moyennes et grandes ampleurs, et les activités de HI en matière de reconstruction.



## ANNEXES

<b>A. Acronymes.....</b>	<b>108</b>
<b>B. Financement et bailleurs RRC.....</b>	<b>110</b>
Le financement de la RRC : un investissement payant.....	110
Les principaux bailleurs en RRC pour HI.....	111
Perspectives de financement de la RRC.....	108
<b>C. Contenu de la boîte à outils RIRC.....</b>	<b>113</b>

## A. Acronymes

<b>ACC</b>	Adaptation au Changement Climatique
<b>AIATAC</b>	Assessing, Informing, Awareness-raising, Training, Advocacy, Coaching
<b>AME</b>	Articles Ménagers Essentiels
<b>CAH</b>	Cadre d'Action de Hyogo
<b>CBDRR</b>	Community Based Disaster Risk Reduction
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CEDAW</b>	Committee on the Elimination of Discrimination against Women
<b>CMDRR</b>	Community-Managed Disaster Risk Reduction
<b>COP</b>	Conférence des Parties
<b>CRED</b>	Center for Research on the Epidemiology of Disasters
<b>DIDRRN</b>	Disability Inclusive Disaster Risk Reduction Network
<b>DRR</b>	Disaster Risk Reduction
<b>E-PANDA</b>	Emergency-Preparedness and Alert
<b>EHA</b>	Eau, hygiène, assainissement
<b>EIVC</b>	Évaluation inclusive de la Vulnérabilité et des Capacités
<b>EVC</b>	Evaluation des Vulnérabilités et des Capacités
<b>FICR</b>	Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>GIRC</b>	Gestion Inclusive des Risques de Catastrophe
<b>GRC</b>	Gestion des Risques de Catastrophe
<b>IDS</b>	Institute of Development Studies
<b>IEC</b>	Information, Education et Communication
<b>INFORM</b>	Index For Risk Management
<b>JICA</b>	Japanese International Cooperation Agency
<b>KAP</b>	Knowledge Attitudes and Practices
<b>LRRD</b>	Linking Relief, Rehabilitation and Development
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ODI</b>	Overseas Development Institute
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONGI</b>	Organisation Non Gouvernementale Internationale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPH</b>	Organisations de Personnes Handicapées
<b>PASSA</b>	Participatory Approach for Safe Shelter Awareness

<b>PVA</b>	Prévention de la Violence Armée
<b>RRC</b>	Réduction des Risques de Catastrophe
<b>RIRC</b>	Réduction Inclusive des Risques de Catastrophe
<b>RVA</b>	Réduction de la Violence Armée
<b>ScoPeO</b>	Score of Perceived Outcomes
<b>SMART</b>	Spécifique Mesurable Acceptable Réaliste Temporellement défini
<b>STRATOP</b>	Stratégies opérationnelles
<b>TOC</b>	Theory of Change
<b>UNDP</b>	United Nations Development Program
<b>UNISDR</b>	United Nations International Strategy for Disaster Reduction
<b>VOICE</b>	Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies
<b>WCPT</b>	World Confederation for Physical Therapy
<b>WHS</b>	World Humanitarian Summit

## B. Financement et bailleurs RRC

### Le financement de la RRC : un investissement payant

« Le coût mondial des catastrophes dépasse de loin les fonds utilisés pour l'aide au développement [...]. Des études montrent qu'investir dans des mesures destinées à réduire les risques de catastrophe en amont de ces dernières est bien plus efficace (et rentable) que de consacrer des fonds aux interventions après catastrophe. Des chiffres, largement cités, de la Banque Mondiale indiquent que chaque dollar investi dans la RRC permet d'économiser sept dollars au moment de l'intervention post-catastrophe et de la reconstruction ; dans certaines études, ce rapport est même plus élevé. Investir dans la RRC n'est pas seulement du bon sens économique, c'est aussi la seule manière de préserver des vies et des moyens de subsistance et d'assurer le développement durable. [...] Après une catastrophe, les populations affectées et les bailleurs sont souvent très motivés à participer à la réduction de la vulnérabilité face à de futurs désastres »<sup>92</sup>.

« La réduction effective des risques est une démarche très utile pour garantir les investissements dans le développement dans les pays exposés à des risques élevés et représente un mécanisme essentiel pour éviter d'avoir à financer par la suite des interventions d'urgence coûteuses. Le tremblement de terre en Haïti a fait reculer le pays de plusieurs années sur le plan du développement et détruit des investissements majeurs qui avaient été réalisés dans les infrastructures et les capacités humaines. Il a également coûté très cher : 9.9 milliards USD avaient été promis dans un premier temps pour contribuer à la reconstruction après la catastrophe, soit un montant plus de trois fois supérieur aux dépenses totales consacrées au développement d'Haïti au cours des dix années précédentes »<sup>93</sup>.

« Ceci signifie que la RRC est largement déployée et dirigée par les acteurs humanitaires dont la gestion de phénomènes extrêmes leur est aussi familière, et la plupart des fonds alloués à la RRC proviennent d'ailleurs de budgets humanitaires. Cependant, lorsque la période d'intervention et de réhabilitation suite à une catastrophe est passée, l'attention portée à la RRC s'affaiblit. Un changement de point de vue est nécessaire : **la RRC doit être perçue comme un élément à part entière du développement.** Des mesures de RRC peuvent être mises en place de manière efficace dans un contexte d'urgence : des mesures sur le long terme et un processus participatif impliquant de multiples acteurs ainsi qu'un niveau élevé de renforcement des capacités sont nécessaires à l'instauration d'une réduction de risques efficace. De plus, un

---

<sup>92</sup> NGO Voice. [Financer la Réduction de Risques de Catastrophes](#). 2013

<sup>93</sup> Voir Leçon 3 : Réduire les risques de catastrophe, in OCDE. [Vers de meilleures pratiques pour l'aide humanitaire : Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD](#). 2012

engagement fort des gouvernements locaux, pouvant s'avérer difficile dans un bon nombre de situations d'urgence, est une condition préalable à un changement durable.

Les financements alloués à la RRC devraient ainsi être intégrés aux flux de financements aussi bien humanitaires que du développement, tout en établissant un lien clair entre les deux. Les approches se rapportant aux liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) sont en ce sens essentielles. De plus, les instruments de financement du développement devraient reconnaître la nécessité d'intégrer la RRC et de renforcer les capacités permettant de faire face aux chocs et aux contraintes, et ce afin de protéger les investissements dans le développement. [...] La réduction des risques est un investissement sur le long terme qui doit être intégrée dans les ministères et les activités d'un pays »<sup>94</sup>.

## Les principaux bailleurs en RRC pour HI

### Bailleurs internationaux

- World Bank (GFDRR)
- Asian Development Bank
- European commission

### Agences coopérations bilatérales

- Anglais : DFiD
- Allemand : BMZ
- Suisse : SCD
- Belge : DGD
- OFDA- USAID
- Hollande : Buza
- Finlande
- Sweden : Sida
- Etc.

## Perspectives de financement de la RRC<sup>95</sup>

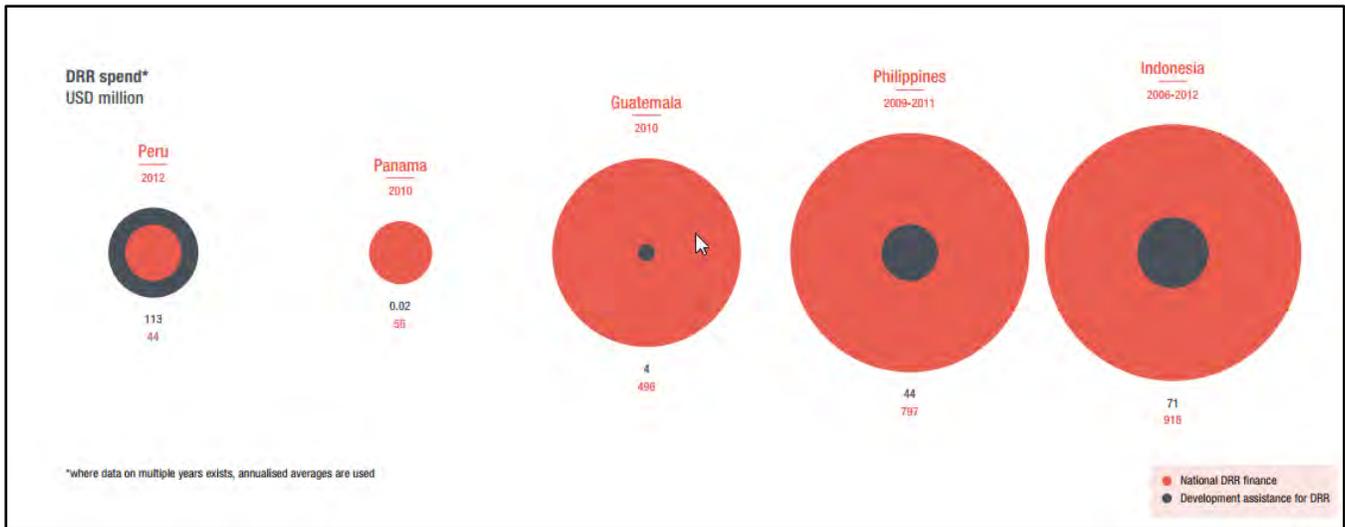
Certains pays (comme l'Indonésie et les Philippines) ont investi massivement et continuent de le faire pour réduire leurs propres niveaux de risque de catastrophe, en affectant souvent des volumes beaucoup plus élevés que le financement international.

---

<sup>94</sup> NGO Voice. [Financer la Réduction de Risques de Catastrophes](#). 2013

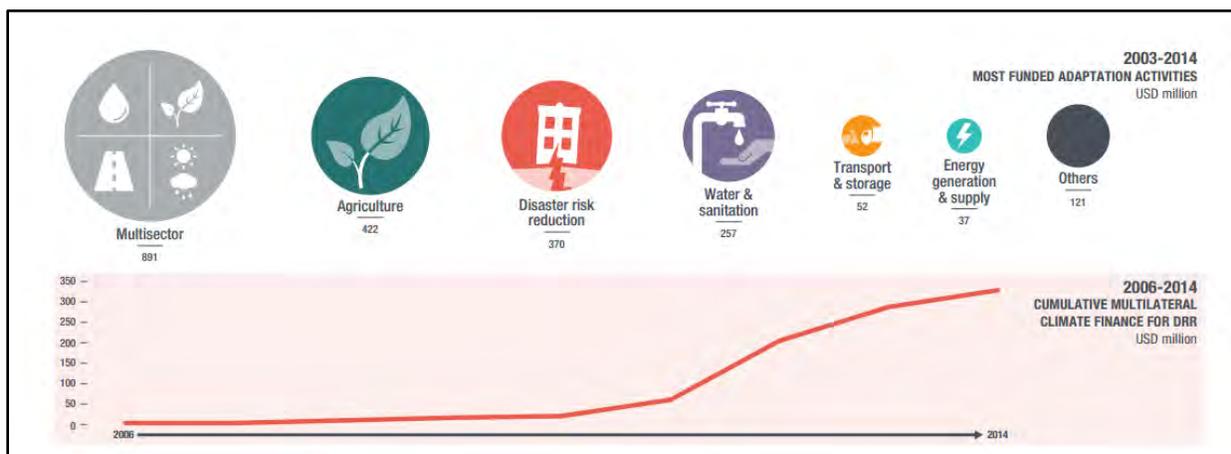
<sup>95</sup> ODI, UNDP. [10 things to know about finance for reducing disaster risk](#). 2015

## Certains pays ont mobilisé leur propre budget de RRC <sup>96</sup>



Le financement du climat présente une nouvelle opportunité de financer la RRC : financer l'adaptation au changement climatique vise à renforcer la résilience face aux événements climatiques extrêmes. Ce financement climatique pour la RRC inclut des fonds canalisés par les mécanismes financiers de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il s'agit notamment du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour l'environnement mondial pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques, ainsi que ceux qui ne font pas partie du processus de la CCNUCC, comme le Programme pilote pour la résilience climatique, ou encore le Fonds d'investissement climatique de la Banque Mondiale.

## Le financement du climat présente une nouvelle opportunité de financer la RRC <sup>97</sup>



<sup>96</sup> ODI, UNDP. [10 things to know about finance for reducing disaster risk](#). 2015

<sup>97</sup> ODI, UNDP. [10 things to know about finance for reducing disaster risk](#). 2015

## C. Contenu de la boîte à outils RIRC

Cette boîte à outils est disponible sur [Hinside](#), et sera régulièrement enrichie de nouveaux documents.

### 1.1 Définitions / Concepts

- 1.1.1 Concepts et terminologie
- 1.1.2 Cadres Internationaux

### 1.2 Pourquoi et comment HI intervient en DRR ?

- 1.2.1 Pourquoi ?
- 1.2.3 Comment ?

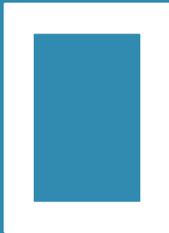
### 2.1 Modalités d'intervention

- 2.1.1 Renforcer les systèmes et les services de RIRC
- 2.1.2 Autonomiser les groupes et les individus les plus exposés aux risques pour les inclure aux initiatives de RRC
- 2.1.3 Comprendre les risques de catastrophe, diffuser et faire du plaidoyer
- 2.1.4 Exemples de projets RIRC
- 2.1.5 Outils pour les missions exploratoires et l'évaluation de projets

### 2.2 Approches transversales

- 2.2.1 Prendre en compte les risques : éléments clés d'une programmation résiliente dans les zones exposées aux aléas
- 2.2.2 La RRC en tant que moyen de promotion du continuum-contiguum





## La Réduction Inclusive des Risques de Catastrophe

---

Ce document cadre décline le mandat et les valeurs de Handicap International en termes opérationnels appliqués à des projets de réduction inclusive des risques de catastrophe.

C'est un texte pour l'action qui présente les éléments de référence pour les interventions, les choix et partis pris de Handicap International.

Il permet d'assurer la cohérence entre les pratiques tout en respectant les contextes rencontrés. Il s'agit donc d'un document de guidance pour les équipes qui œuvrent dans ce secteur d'activité.

Il définit la thématique, explique son lien avec le mandat de l'organisation, les populations cibles, les modalités d'intervention (résultats attendus types, activités types), et les indicateurs de suivi et d'évaluation.

---

**FEDERATION HANDICAP INTERNATIONAL**  
138, avenue des Frères Lumière  
CS 88379  
69371 LYON Cedex 08  
FRANCE

[publications@handicap-international.org](mailto:publications@handicap-international.org)